

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Only edition available/
Seule édition disponible |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées. | <input type="checkbox"/> Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible. |
| <input checked="" type="checkbox"/> Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: | Pagination continue. |

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
									✓		

BIBLIOTHEQUE DES FAMILLES.

LE

FOYER DOMESTIQUE,

Revue Religieuse, Littéraire, Historique, Artistique, Agricole.

Rédigé par un Comité d'Ecrivains Catholiques.

Le *Foyer Domestique*, accessible à toutes les bourses par son bon marché paraît le 1er de chaque mois, par cahier de 48 pages, double colonne, formant un volume de 200 pages tous les six mois, composé de matières ainsi classées:

RELIGION.
MORALE,
PHILOSOPHIE,
VOYAGES.

HISTOIRE.
BIOGRAPHIE,
LITTÉRATURE,
CRITIQUE.

SCIENCES,
BEAUX-ARTS,
ECONOMIE SOCIALE,
AGRICULTURE, Etc., Etc.

CHRONIQUE GÉNÉRALE.— Quoique le *Foyer Domestique* ne s'occupe point de politique, cependant il publie un *Résumé* des nouvelles politiques et autres les plus intéressantes, etc.

Volume IV.—Numero 6.

1er DECEMBRE 1877.

Les lettres pour abonnements, envoi d'argent, etc., doivent être adressées à Mr. l'Administrateur du *Foyer Domestique*, à Ottawa.

Un Morceau de Musique chaque Mois.
ABONNEMENT : \$1 PAR VOLUME

LISTE DES COLLABORATEURS.

Adam, (Abbé F. L. T.)—Montréal.
Alleau, (Abbé Th.) Missionnaire Apostolique, à Paris. (France.)
Amiot, (Guil.) Avocat—Québec.
B..... (Abbé G.)—Ottawa.
Baillargé, (G. F.) Sous - Ingénieur en-Chef des Travaux Publics du Canada—Ottawa.
Beauchamp, (Joseph)—Etudiant en Droit.—Montréal.
Bélanger, (J. A.)—Ottawa.
Benoit, (Alph.)—Ottawa.
Benoit, (Sam.)—Ottawa.
Benoit, (Dr. F.), M. D., Montebello.
Bourget, (Jos. G.) Rivière du Loup (En Bas.)
Caouette, (J. B.) employé civil—Québec.
Chandonnet, (Abbé T. A.) Docteur en Philosophie, en Théologie et en Droit Canon.—Montréal.
Chapman, (W.) — St. François de la Beauce.
Chauveau, (l'Hon. P. J. O.)—Québec.
Chauveau, (Alex.) M. P. P.,—Québec.
Chemin, (Abbé Léon) curé de Grenville.
Couture, (Guillaume)—4 rue Cabanis, Paris.
Chouinard, (J. B. R.) Avocat, Québec.
Crevier, (Dr. J. A.) Médecin-Naturaliste, Montréal.

De la Bruyère (Boucher) — Saint-Hyacinthe.
De Montigny, (B. A. Testard)—Saint-Jérôme.
Dérome, (F. M.)—Rimouski.
Desaulniers, (Frs. L.)—Yamachiche
Desaulniers, (A. L.) Avocat.—Trois-Rivières.
Desjardins, (G. Alphonse.)—Lévis.
Desjardins, (Dlle. Clara.)
De Vervins, (M. le Comte A.) St. Louis du Missouri (Etats-Unis).
Dick, (Dr. V. E.)—Château-Richer.
Dion, (J. O.)—Bassin de Chambly.
Donnelly, (James) Beauharnais.
Drapeau, (Stanislas)—Ottawa.
Evanturel, (F. E. Alf.) LL. B., Ottawa.
Faucher de St. Maurice,—Québec.
Filiatre, (R. P.) O.M.I.—Ottawa.
Fréchette, (Louis-Honoré)—Québec.
Gagnon, (Ferd.)—Worcester, Mass., E. U.
Garneau, (A.)—Ottawa.
Genard, (J. A.)—Ottawa.
Graziella, (Mlle ***)
Guay, (Abbé Chs.) N.-D. du Sacré-Cœur.
Guillaume, (Abbé C.) curé d'Embrun, diocèse d'Ottawa.
Guilmet, (Abbé Ed) — Trois-Pistoles!
Huguet-Latour, (L. A.) A. M., N. P., Montréal.

Huot, (Edouard)—Québec.
Langevin, (Abbé Edm.) Vic.-Général—Rimouski.
L..... (Eugène)—St. Raphaël.
Legendre, (Napoléon)—Québec.
Le May, (Pamphile)—Québec.
Lemoine, (J. M.)—Québec.
Lerida, (Mlle ***)
Lorrain, (Léon) Etudiant en Droit, premier Lauréat au concours de poésie de l'Université-Laval, Iberville.
Malouin, (J. A.)—Québec.
Marmette, (Joseph)—Québec.
McCabe, (L.)—Ottawa.
Meilleur, (Dr. J. B.), M.—Québec.
Pallier, (R. P.) O.M.I.—Ottawa.
Paquin, (R. P.) O.M.I.—Ottawa.
Paquin, (Elzéar)—Montréal.
Poirier, (Pascal)—Ottawa.
Poisson, (M. J. A.)—Arthabaskaville.
Renault, (Eugène)—Montmagny.
Smith, (Gustave)—Ottawa.
Sulte, (Benj.)—Ottawa.
Tanguay, (Abbé Cyp.)—Ottawa.
Tassé, (Joseph)—Ottawa.
Tassé, (Elie) Surintendant de l'Education, Winnipeg, (Manitoba.)
Tetu, (Dr. L.)—Rivière-Ouelle.
Thibault, (Chas.) Avocat—Montréal.
Turcotte, (L. P.)—Québec.

Ainsi que plusieurs autres **Ecrivains** également disposés à enrichir notre Publication de leurs travaux.

Sommaire des Matières de cette Livraison.

	PAGES.		PAGES.
Littérature.		Petits Coups de Crayon.	
Souvenirs d'un Colporteur, Esquisse de Mœurs (<i>Suite</i>) par E. L.....	256	Pensées Diverses.....	262
La Pipe de Jean BART, par Alexandre DUMAS.....	260	Partie Editoriale.	
La Légende de Saint-Christophe.....	262	<i>Le Foyer Domestique</i>	277
Histoire.		Notre Prochaine Livraison.....	277
Mémoire sur le Canada (<i>Suite</i>), par S. DRAPEAU.....	270	Notre Ecrin.....	277
Education Domestique.		<i>La Gazette des Familles</i>	278
De l'Education des jeunes enfants.....	263	Nos Remerciements.....	278
L'Education des Filles.....	264	Histoire des Institutions Charitables du Canada.....	278
Science pour Tous.		Double Fête à l'Institut d'Ottawa.....	278
La Culture et l'Education, (<i>Suite et Fin</i>), par A. L. DESAULNIERS.....	264	Noces d'Argent du R. P. LAJOIE, curé de Joliette.....	279
Galerie Contemporaine.		Avis relatifs aux Ecrits sur le Droit Social Chrétien.....	279
Eloge de Son Eminence le Cardinal FRANCHI, Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, par M. l'abbé Louis PAQUET, Docteur en Théologie et Professeur à la Faculté de Théologie de l'Université Laval.....	253	Nouveaux Agents du <i>Foyer Domestique</i>	279
Economie Sociale et Politique.		La Mère Marie de l'Incarnation.....	280
Essai sur le Droit Social Chrétien (<i>Suite</i>), par le R. P. PAQUIN, O. M. I.....	245	Un Miracle à Ste. Anne de Beaupré.....	282
Bibliographie.		Conversions.....	282
Almanach Agricole, Commercial et Historique de J. B. ROLLAND.....	267	Le Carmel au Canada.....	283
Cinquième Livre de Lecture, illustré, par A. MONT-PETIT.....	267	Jour d'Actions de Grâces.....	284
Jean Canada, par Raoul de NAVERY.....	268	Bazar de Woonsocket, (Rhode-Island).....	284
Almanach des Familles, de J. B. ROLLAND.....	268	Bazar de Cohoes, (Massachusetts).....	284
Le Droit Social Chrétien, par le R. P. PAQUIN, O. M. I.....	269	Union St. Joseph d'Ottawa.....	284
La Semaine Sainte ou la Grande Semaine.....	269	L'Alliance des Droits Civils.....	285
		Musique.....	285
		Informations.....	285
		Avis à nos Agents.....	285
		Retraite des Jeunes Gens d'Ottawa.....	286
		Changements Ecclésiastiques.....	286
		Mémorial Nécrologique.	
		L'hon. J. O. BEAUBIEN, de Montmagny.....	287
		Rev. Sœur St. GABRIEL, du Bon Pasteur de Québec....	288
		Dlle. E. OLIVIER, de Joliette.....	288
		Dame Elie MARTINEAU, de Québec.....	288

ABONNEMENT.

Cette Revue paraît le 1er de chaque mois, par cahier de 48 pages, double colonne, formant deux volumes d'environ 300 pages, par année.

Prix par Volume.
CANADA.....\$1.00.
ÉTATS-UNIS.....\$1.10.
EUROPE.....\$2.00. (12 f.)

Payable d'avance.

BIBLIOTHEQUE DES FAMILLES.

LE

FOYER DOMESTIQUE.

ADMINISTRATION.

Tout ce qui concerne la rédaction ainsi que la correspondance se rattachant aux abonnements, envoi d'argent, annonces, impressions, etc., etc., doit être adressé à M. l'ADMINISTRATEUR du *Foyer Domestique*, à Ottawa.

Religion, Histoire, Voyages, Littérature, Sciences, Beaux-Arts, Agriculture, Tempérance, etc.

RÉDIGÉ PAR UN COMITÉ D'ÉCRIVAINS CATHOLIQUES.

Economie Sociale et Politique.

ESSAI

SUR LE

DROIT SOCIAL CHRÉTIEN.

XII.

De la subordination des Etats au pouvoir indirect du Pape.

(Suite.)



A seconde hypothèse, formulée par Cavour: *l'Eglise libre dans l'Etat libre*, est la grande marotte de l'esprit moderne.

Il faut retourner la formule et dire: *l'Etat libre dans l'Eglise libre*.

Ceci n'est plus une hypothèse, mais une proposition vraie et certaine, dont nous ramènerons les preuves à huit chefs distincts, les faisant dériver: 1o. de la fin de la société; 2o. de sa mission; 3o. des différences entre l'Eglise et l'Etat; 4o. de la nécessité d'un tribunal infaillible pour les nations; 5o. de l'autorité des Pères, des Théologiens et autres écrivains catholiques; 6o. de la pratique de l'Eglise; 7o. du sentiment des rois et des peuples; 8o. des déclarations des Papes et des Conciles.

Première preuve. Nous avons prouvé d'une manière évidente que toute société existant dans le sein de l'humanité se rapporte, médiatement ou immédiatement, au bonheur éternel, comme un moyen dispensé par Dieu à l'individu pour atteindre cette fin.

Or, entre plusieurs moyens se rapportant, à divers degrés, à une fin unique, il doit évidemment se trouver une relation de subordination, de manière que les moyens éloignés soient subordonnés aux moyens

immédiats, relativement à la fin dernière commune: et nous avons vu que la société religieuse se rapporte à la fin dernière de l'homme comme moyen immédiat, et que la société publique n'en est qu'un moyen éloigné, puisque la fin immédiate de celle-ci est le bonheur temporel. Donc il doit exister, et il existe une relation de subordination entre les deux sociétés, et conséquemment entre les deux puissances, relativement à la fin dernière de l'humanité.

« Quoique le pouvoir politique des souverains, dit Bianchi, (1) considéré par rapport à la fin immédiate de son institution, qui est le bonheur temporel de la société civile, soit suprême dans son genre et n'ait sous ce rapport aucun autre pouvoir au-dessus de lui, il ne s'ensuit pas de là qu'il ne soit pas subordonné, même dans les choses temporelles, à un autre pouvoir d'espèce différente, qui est le pouvoir spirituel, en raison d'une autre fin plus noble, à laquelle les choses même temporelles doivent être rapportées en dernière analyse, puisque la félicité temporelle n'est pas la fin rigoureusement dernière de la société humaine, mais seulement sa fin immédiate, avec subordination à une autre fin, la dernière à proprement parler, qui est le salut éternel des hommes. Car il est certain, non pas parce qu'Aristote le dit, mais parce que c'est une vérité démontrée par l'expérience, que des facultés quelconques doivent avoir entre elles la même subordination que les fins auxquelles elles se rapportent.

« Et cela est encore plus incontestable lorsqu'il s'agit de deux puissances co-existantes dans une même société, comme lorsqu'un prince temporel est en même temps membre de la société religieuse; car alors les pontifes et les rois, les clercs et les laïques, ne constituant pas deux corps différents, mais un même corps, une même république chrétienne, ou, pour mieux dire, une même église, il est nécessaire que, de même que tous les membres d'un même corps soient unis et subordonnés entre eux, sans quoi toute harmonie serait détruite, il y ait

(1) De la Puissance ecclésiastique. vol. I, page 620.

aussi entre les deux puissances une subordination de l'une par rapport à l'autre, sans quoi l'indépendance réciproque où l'on voudrait les établir détruirait l'unité et l'harmonie de ce corps mystique."

Il est évident, en effet, que l'indépendance réciproque des deux puissances ne saurait jamais se concilier avec l'union, si l'on faisait abstraction de cette subordination indirecte, qui du reste n'affecte en rien cette indépendance.

Deuxième preuve. L'Eglise a pour mission, dans le plan providentiel, de conduire directement les individus au bonheur éternel; la mission de l'Etat, dans ce même plan divin, est d'aider l'Eglise, en aplanissant les voies de l'ordre extérieur. Or l'Etat ne se tiendra dans les conditions essentielles de la mission que Dieu lui impose, qu'en autant qu'il règlera l'ordre extérieur et temporel d'une manière strictement conforme à la loi divine, puisque les hommes ne peuvent arriver à leur fin dernière qu'en observant la loi de Dieu; et, de plus, c'est l'Eglise seule qui a été constituée la gardienne et l'interprète de la loi de Dieu. Donc, l'Eglise, en vertu de sa divine mission, a le droit et le devoir de reprendre les gouvernements civils chaque fois qu'ils se mettent en contradiction avec la loi de Dieu, et manquent par là même aux conditions essentielles de leur mission. C'est précisément en ce droit de l'Eglise que nous faisons consister son pouvoir indirect, et rien de plus. "Le bonheur terrestre de l'humanité, dit Phillips, (2) étant subordonné à son éternelle béatitude, le pouvoir auquel a été donné pour mission de réaliser ce bonheur doit lui-même concourir à la fin supérieure de la vie humaine.

"Tout acte émanant de ce pouvoir, qui, au lieu de tendre à ce but sublime, en éloigne les hommes, est un renversement de l'ordre. Or l'Eglise a reçu de Dieu le droit et le pouvoir de prescrire au genre humain les lois et les règles par l'obéissance desquelles il doit atteindre cette fin supérieure; la puissance civile ne peut elle-même, dans la part qui lui a été donnée dans le gouvernement des hommes, se soustraire à cette observation, ainsi qu'à l'autorité que l'Eglise exerce à cet égard."

Mais objectera-t-on, à quoi donc se réduit l'autorité civile? Toutes les choses temporelles se rapportent d'une manière quelconque à la morale et à la religion, et partant à la béatitude éternelle: en quoi peut consister cette indépendance que vous lui avez accordée? Ne voyez-vous pas que vous lui ôtez d'un côté ce que vous lui donnez de l'autre?

Profitez de cette objection pour préciser encore davantage les idées, et elles achèveront de s'éclaircir.

Que toutes les choses temporelles, civiles et politiques, ou presque toutes, se rapportent de quelque façon à la morale et à la religion, cela est très-vrai, puisqu'elles peuvent être,

soit en conformité, soit en répugnance, avec la loi divine, la loi de Jésus-Christ ou la loi évangélique. Qui ne voit, en effet, que les tributs, les guerres, les lois, les tribunaux, etc., peuvent être justes ou injustes, peuvent être, ou non, des obstacles à la religion, au culte divin, à la morale chrétienne.

Mais il y a ici deux idées à distinguer: d'abord la relation qu'ont ces objets avec le but civil auquel ils se rapportent, et ensuite la relation qu'ils ont avec la justice ou la loi de Dieu. Sous le premier rapport, ils constituent le domaine temporel, où l'Eglise n'a pas à s'immiscer, et où l'autorité civile est indépendante et souveraine parce que c'est là son ordre. Sous le second rapport, ils sont soumis au pouvoir indirect de l'Eglise: nous disons pouvoir indirect, parce que l'autorité ecclésiastique n'étend pas sa juridiction directement sur ces choses, mais directement sur ce qui concerne la justice et la loi divine dont elle est gardienne; et, en raison de la relation qui se trouve établie entre la justice et ces choses, il s'ensuit que sa juridiction s'étend sur celles-ci indirectement.

Et cette juridiction ne peut s'exercer que dans les seuls cas où la justice et la loi divine sont intéressées et le commandant, comme par exemple, lorsqu'elles sont violées, ou tendent à l'être.

Qui osera nier, sous le prétexte de sauvegarder l'indépendance du pouvoir séculier, que ce pouvoir soit soumis à la loi divine?

Tout n'est-il pas sous la dépendance de cette loi suprême?

Or, c'est l'Eglise seule que Dieu a chargée d'interpréter sa loi auprès des peuples, et de veiller à ce qu'elle soit observée par tous les hommes, par les rois comme par les sujets.

Donc, tous les hommes, les rois comme les sujets, sont assujettis à la puissance ecclésiastique, en tout ce qui a rapport à la loi divine ou à la loi évangélique.

Donc les rois et les peuples sont assujettis à la puissance ecclésiastique, même dans les choses temporelles et civiles, en tant que celles-ci se rapportent à la loi divine ou à la loi évangélique, bien qu'ils ne le soient aucunement en tant qu'elles se rapportent au but temporel et civil; donc, chaque fois que les gouvernements passent une loi civile par laquelle la loi de Dieu ou de l'Eglise est violée, ils tombent, par le seul fait de cette violation, sous la juridiction de l'autorité ecclésiastique, qui a, non seulement le droit,

mais un devoir strict et rigoureux, de les reprendre, de les réprimander, et de punir même, s'il le faut, les violateurs, en leur ôtant la puissance dont ils ne savent pas faire usage; et elle leur ôte la puissance en déliant les sujets du devoir de l'obéissance envers eux.

Qui nie cela, nie la divine mission qu'a reçue l'Eglise de guider le monde dans le sentier qui conduit au salut éternel. Voilà pourquoi les gouvernements politiques, en se séparant de l'Eglise, sont tous devenus athées.

(2) Droit Ecclésiastique, § CXVI, vol II, page 450.

“ L'erreur, soutenue dans la défense de la Déclaration, dit Bensa, (3) erreur qui nie la subordination essentielle de la puissance séculière à la puissance ecclésiastique, même dans les choses temporelles en tant qu'elles entrent en relation avec la religion et la morale, conduit nécessairement les rois et les princes à l'impie civile, à l'athéisme politique. En effet, cette exécrationnable erreur enseigne aux princes que l'autorité ecclésiastique n'a aucun droit de les diriger, de les avertir, de les contraindre par voie de commandement, et de les punir dans les choses temporelles sous le rapport religieux et moral, et qu'ils peuvent conséquemment, de plein droit, et qu'ils doivent même résister à la puissance ecclésiastique chaque fois que celle-ci s'attribuera un tel droit.

“ Or ce droit de diriger, d'avertir, de contraindre par voie de commandement et de punir les princes dans les choses temporelles en tant qu'elles se rapportent à la religion et à la morale, l'Eglise l'a toujours revendiqué, elle le revendique toujours, elle le revendiquera toujours.

“ Donc cette doctrine pestilentielle établit les princes dans la nécessité de se tenir, eux et leur gouvernement civil et politique, dans un état de résistance continuelle à l'autorité de l'Eglise, c'est-à-dire conduit à ce système absurde de la *séparation absolue* entre le gouvernement, et la religion et l'Eglise, de manière que le gouvernement séculier ne doit reconnaître aucune religion, et se poser publiquement comme athée.

“ Et cette *séparation*, cette *impiété civile*, cet *athéisme politique*, sont absurdes, funestes à l'ordre civil et politique, sont inconnus et inouis dans tous les siècles antérieurs ...”

“ Cette même erreur accorde à chaque peuple le *droit de sédition* contre son prince ; car cette doctrine pestilentielle lui donne la faculté de le précipiter, s'il le juge à propos, de son trône, de lui substituer un nouveau gouvernement, et de s'aider pour cela de tous les moyens possibles.

“ En effet, si l'ordre civil et l'ordre politique ne sont en aucune manière subordonnés au jugement de l'autorité spirituelle, mais sont du ressort exclusif de la raison humaine du prince, ils peuvent tout aussi bien, et à aussi bon droit, être du ressort de la raison humaine des sujets : car, assurément, la raison de tous les sujets ne doit pas être mise dans une condition inférieure à celle des princes. Bien plus encore : s'il ne faut s'en rapporter qu'à la raison humaine, la raison de tous les sujets est d'un plus grand poids que la raison du prince, parce que ceux-là, étant plus nombreux, sont moins exposés à se tromper que celui-ci, si de part et d'autre, on ne s'en rapporte qu'à la seule raison humaine, à l'exclusion de l'autorité directrice de l'Eglise.

“ Donc cette doctrine, en ôtant à l'autorité ecclésiastique tout droit de définir ce qui

est juste et licite dans le gouvernement temporel, pour laisser tout cela au jugement de la raison humaine du prince, accorde au même titre aux sujets le droit de décider eux-mêmes en quoi, quand, et comment ils obéiront au prince, le droit de décider des raisons, du temps et des circonstances où il leur est permis de s'attaquer au gouvernement de leur prince, de le rejeter complètement et de s'en donner un autre qui leur soit plus agréable.”

D'accord avec cet illustre écrivain, Melchior Dulac dit de même : “ Si, laissant à l'Eglise, vous en appelez à la loi naturelle et à la raison, nous croyons qu'un peuple est, tout autant que son gouvernement, l'interprète légitime de la raison et de la nature.

“ Si vous en appelez à la force, à la bonne heure, nous verrons qui sera le plus fort.” (4)

Troisième preuve, tirée des différences qui distinguent la puissance ecclésiastique de la puissance civile. Dans ces différences, que nous avons exposées dans l'article X, il y a toujours supériorité du côté de l'Eglise. Or deux choses inégales unies entre elles impliquent, par le fait même de leur union, subordination de celle qui est inférieure à celle qui est supérieure : c'est là une loi qui existe dans la nature des choses, comme le démontre l'expérience de ce qui se passe dans l'ordre physique, dans les combinaisons chimiques par exemple ; et, de plus, les deux puissances sont essentiellement unies, comme on l'a vu plus haut. Nous trouvons donc, dans ces différences, une série de raisonnements très-forts à l'appui de notre thèse. Nous nous dispensons de les établir en détail, les laissant à la sagacité du lecteur.

Quatrième preuve. Elle est tirée de la nécessité d'un tribunal infallible au-dessus des nations pour juger les causes qui surgissent, soit entre le peuple et le pouvoir, soit entre les nations entre elles. Les sujets ne sont pas libres de retirer au Pouvoir la mission qui lui a été confiée, tant qu'il régit la société conformément à ses vrais intérêts, à sa vraie destinée, et aux lois naturelles qui régissent le mouvement social.

Le pouvoir est stable de sa nature. Il représente Dieu ; et, en cela, il participe de la stabilité de Dieu. La loi naturelle s'oppose à ce que les générations successives soient libres de se façonner, lorsqu'elles le veulent, une nouvelle forme de gouvernement. La nation est maîtresse du mandat, lorsqu'elle le donne ; mais elle n'est plus maîtresse de prononcer sa révocation lorsqu'elle l'a donné. “ Le pouvoir légitimement constitué, dit Maupied, (5) ne dépend plus des sujets. Il se place naturellement et de lui-même, dans la hauteur du droit éternel, dont il tire toute son autorité ; il en reçoit des droits inamissibles et imprescriptibles.” Nous voilà donc, d'un côté, en face de la stabilité du pouvoir, contre lequel la nation ne peut se

(3) *Jurisnaturalis Summa*, n. 1354 (N), vol II, p. 656

(4) L'Eglise et l'Etat.

(5) L'Eglise et lois éternelles des sociétés, page 466.

heurter sans violer le droit naturel, sans violer le droit éternel. Mais si, d'un autre côté, le pouvoir se place lui-même en contravention avec le droit et la justice, les sujets, dans ce cas, ne sont pas tenus à l'obéissance. L'on ne peut dire que l'homme soit tenu d'obéir à une loi contraire à la loi naturelle et à la loi de Dieu. Cette restriction n'a pas échappé à l'auteur que nous venons de citer, puisqu'il dit : (6) "les sujets ne sauraient refuser d'obéir au pouvoir *que dans le cas unique où la violation d'un droit n'aurait d'autre réparation que sa déchéance.*"

C'est ce qu'enseigne St. Thomas d'Aquin dans sa somme Théologique : (7) "Il y a, dit-il, deux sortes de lois injustes. Les unes sont contraires au bien des hommes, et elles sont mauvaises de trois manières : d'après leur fin, comme lorsque le chef d'un Etat impose à ses sujets des lois onéreuses, qui n'ont pas pour but l'intérêt général, mais plutôt sa propre cupidité ou sa propre gloire ; d'après leur auteur, comme lorsque quelqu'un, en faisant une loi, outre passe ses pouvoirs ; d'après leur forme..... Dans ces cas, ces décrets sont plutôt des *violences* que des lois ; car comme le dit St. Augustin, *ce qui n'est pas juste n'est pas une loi.* Ces lois n'obligent donc pas au for de la conscience, sinon pour éviter le scandale et le désordre." "Dans ce cas, dit Billuart, (8) ce n'est pas la loi injuste elle-même qui oblige, mais c'est la loi naturelle."—"Les autres lois, continue St. Thomas, sont contraires au droit divin ; telles sont les lois des tyrans qui portent à l'idolatrie, ou à toute autre chose contraire au droit divin. Il n'est permis en aucune manière d'obéir à ces lois."

Le Père Zigliara, dans son récent traité de philosophie, soutient la même doctrine. Parlant des lois contraires à la loi de Dieu, il dit (9) : "Non-seulement de telles lois n'obligent pas en conscience, mais il est nullement permis de les observer." Suarez développe le même sentiment dans son Traité des Lois. (10)

Le texte de l'Écriture : *obedite dominis... etiam dyscolis* ne contredit point ce qui précède. Car il s'agit alors du mérite personnel du législateur. Quelque méchant que soit un chef d'Etat, tout sujet est tenu de lui obéir en tout ce qu'il ordonne, qui n'est pas contraire à la loi naturelle ou à la loi de Dieu. L'Écriture ordonne d'obéir aux supérieurs même lorsqu'ils sont méchants ; mais elle ne dit pas que l'on doive obéir *aux lois injustes*. Au contraire, elle nous apprend que dans ce cas, *il faut obéir à Dieu plutôt que d'obéir aux hommes* (11). C'est du reste ce qu'ont fait les martyrs qui ont refusé jusqu'à la mort de se rendre aux ordres de l'autorité en des choses contraires à la loi de Dieu.

(6) Ibidem, page 463.

(7) Sum. Theol. I^e II^e. q. XCVI, art. IV.

(8) De leg. dissert. IV, 3

(9) Sum. Phil. vol III, p. 211.

(10) De Legibus, lib I. Chap. IX.

(11) Act. IV

Nous voilà donc, nous le répétons, d'un côté, en présence d'un droit acquis par le pouvoir, droit qui le place au-dessus des atteintes des sujets ; et de l'autre côté, en présence d'un droit que possèdent les sujets, à ce que le pouvoir régisse la nation conformément à ses vrais intérêts, à la loi naturelle, à la loi de Dieu. Ces deux droits sont également sacrés, également inviolables. Qui viendra juger dans les cas de collision ? La force même des choses exige impérieusement, et de soi, un tribunal pour décider entre la nation et le pouvoir.

Ce tribunal peut-il être le pouvoir ?—Non, d'abord parce que le pouvoir ne peut pas être, en même temps, juge et partie intéressée, ce qui est contre le droit naturel ; ensuite parce que le sort et les droits de la nation ne peuvent être laissés absolument à l'arbitraire du pouvoir, ce qui est aussi contraire à la loi naturelle.

Ce tribunal peut-il être la nation ?—Non, pour une double raison aussi. D'abord, parce que la nation, pas plus que le pouvoir, ne peut être juge dans sa propre cause. Il est évident que lorsque le pouvoir viole les droits de la nation, celle-ci est la partie lésée ; et il serait ridicule de prétendre que la partie lésée soit le tribunal. Tout tribunal suppose essentiellement trois personnes : l'accusateur, l'accusé et le juge. Celui-ci doit nécessairement être distinct et indépendant des deux autres, car autrement il se confondrait avec l'un d'eux, et la nature du tribunal n'existe plus.

En second lieu la nation ne peut être appelée à juger de la conformité ou de la non-conformité des lois et constitutions du pouvoir avec les préceptes du droit naturel parce qu'elle ne peut offrir la garantie requise à la constitution d'un tribunal.

Mettons les choses le plus au clair possible. Il est certain, en premier lieu, que la notion de la justice, règle fondamentale de la loi naturelle, est écrite au cœur de l'homme, et que chacun peut la lire en sa propre conscience.

Il est certain, ensuite, que cette notion peut être, et est réellement, obscurcie par les passions et les intérêts personnels qui en tirent des déductions égoïstes.

Il faut donc une règle pour démêler le vrai du faux dans cet obscurcissement. Où est cette règle ?—Est-ce l'assentiment commun des hommes ? Non. Il est vrai que, la loi naturelle étant la même pour tous les hommes, cet assentiment pour proclamer la loi naturelle et ses déductions, doit exprimer la vérité de la conscience et de la raison. Nier cela serait poser en principe que l'humanité est abandonnée par son Créateur à l'erreur et au mensonge. Mais l'expérience des faits est là pour affirmer solennellement qu'il peut arriver, et qu'il n'arrive que trop souvent, que les mêmes mauvaises passions, produisant la même exaltation, aveuglent la majorité d'une nation ; et alors, par un assentiment commun dans le mal, assentiment *de circonstance* si vous le voulez, mais qui

n'en est pas moins réel, cette majorité peut consommer la violation du droit naturel. Interrogez les révolutions, qui si souvent ont bouleversé la société, et elles vous diront éloquemment ce que peut faire un peuple marchant en masse vers un but, sans avoir d'autre règle de conduite que l'assentiment commun.

C'est une vérité pratique indubitable que le sens commun d'une nation, bien que pouvant rigoureusement parler, lorsque cette nation est exempte de toute influence passionnée, proclamer le vrai dictamen de la justice, ne peut pas cependant en être la règle infailible, et surtout lorsqu'il s'agit de conflit entre le pouvoir et la nation, conflit qui de sa nature ne peut qu'engendrer cette influence passionnée, le grand obstacle à la manifestation du dictamen naturel de la justice.

Cette conséquence est si vraie que la théorie sociale moderne, qui prend cet assentiment commun pour règle de justice, ne pouvant cependant échapper à ce témoignage contradictoire des faits, s'est vue forcée, pour se donner une base, de poser en principe la grande absurdité de notre temps : *la majorité fait le droit*.

La majorité fait le droit ! Mais cette seule formule est l'anéantissement de tout droit ! Qui ne peut voir l'identité de ces deux idées ?

“Aujourd'hui, dit quelque part Auguste Nicolas, le monde est à refaire ;” et c'est vrai. Rétablissons donc les principes, même les plus élémentaires.

Quelle est la nature du droit ?—Le droit est immuable et fixe comme la loi éternelle d'où il dérive, et sur laquelle il repose. Les droits naturels d'une seule personnalité sont aussi inviolables que ceux d'un grand nombre. Les droits des individus ne s'additionnent pas, ne se soustraient pas : ils demeurent toujours droits individuels. Le droit ne peut pas être susceptible d'augmentation ou de diminution par la plus grande ou la moindre collection d'individus. S'il n'est pas permis à un seul de tuer un homme, cela ne peut pas être permis à cent ou à mille. Une seule personne peut avoir droit contre cent ; cent personnes peuvent avoir tort vis-à-vis d'une seule. La réunion des personnes peut augmenter la force : le droit reste ce qu'il est, immuable comme son principe. Ceci est élémentaire et ne devrait pas être mentionné : mais ce sont justement ces principes élémentaires qui tombent sous la faux de l'esprit moderne. Dire que la majorité fait le droit, c'est dire sous une autre forme, que le non-droit peut devenir le droit. Un individu pense à enlever tel objet à son propriétaire ; il n'en a pas le droit. Cent personnes pensent à faire le même vol, se communiquent mutuellement leur pensée ; donc, si elles agissent de concert, et par un assentiment commun, elles peuvent s'emparer de cet objet, et elles y ont droit ! Mais c'est là une conséquence rigoureuse du principe.

“La majorité fait le droit” peut aller prendre place à côté de “la propriété c'est le

vol,” au nombre de ces contradictions ridicules et sottes qui viennent, de temps en temps, souffleter l'esprit humain, en punition de son orgueil.

Reste le sens commun de l'humanité toute entière, connu par la conduite et les lois humaines des nations diverses dans tous les temps, et consigné dans les monuments de la science et de l'histoire. Ce sens commun, dès lors qu'on le suppose dégagé de toutes les aberrations partielles des diverses nationalités, est, sans contredit, dans l'ordre naturel, la plus haute expression de la conscience humaine, et la proclamation la plus solennelle du droit naturel. Mais ce sens commun résout-il la difficulté qui nous occupe ?

En théorie, oui ; en pratique, non.

En théorie, la conformité des institutions nationales et des actes du pouvoir à ce sens unanime de l'humanité resoudrait la difficulté. Je ne crois pas que l'on puisse refuser d'admettre cette proposition. Mais, en pratique, l'expérience montre d'une façon évidente, que ce n'est qu'à la longue et par des tâtonnements successifs et multipliés, que ces institutions se forment dans une parfaite conformité au droit. Et que de nationalités périssent dans ces tâtonnements destructeurs, sous l'influence des mauvaises passions trop longtemps dominatrices.

La raison vient en aide à l'expérience pour démontrer l'impossibilité pratique de cette règle. En effet la connaissance de cet assentiment commun ne peut être que le fruit d'une longue étude, d'une réflexion soutenue, et n'être que le partage d'un petit nombre d'hommes sages, et non de la multitude, qui cependant forme la grande partie de la nation.

Dieu a-t-il laissé les nations avec une règle aussi impuissante pour déterminer le droit ? Non : il n'a pas dû le faire ; il ne l'a pas fait. Les œuvres de Dieu sont harmoniques : ce qu'il a fait pour l'individu, il l'a fait aussi pour les peuples.

Le dictamen naturel n'est pas suffisant à l'individu ; Dieu lui a donné la révélation.

Le dictamen naturel n'est pas suffisant aux nations : Dieu leur a donné un aide surnaturel, un tribunal *infaillible*, toujours véritable interprète du droit naturel comme du droit divin positif. Ce tribunal n'est pas d'institution humaine. Dieu lui-même, dans la personne du Verbe incarné, l'a érigé et l'a placé au dessus de l'humanité, au dessus de toutes les nations, en disant à celui qui y préside et remplit la fonction de Juge Suprême dans le monde : “tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel.”

Nous verrons plus loin comment ce juge a rempli sa grande mission durant tous les siècles de l'ère chrétienne, à venir jusqu'au siècle de la révolte des nations, et du renversement de l'ordre social qui s'en est suivi.

« Puisque, dit Maupied (12), les nations comme les pouvoirs, sont impuissants à appliquer toujours le droit, et à le connaître, qu'ils peuvent s'y tromper, qu'ils s'y trompent, il est nécessaire qu'il y ait au-dessus d'eux, un tribunal infallible qui enseigne et interprète le droit, et qui l'applique dans ses jugements. Ce tribunal corrige les erreurs des nations, et des pouvoirs, dans leurs constitutions et leurs lois; il l'empêche, s'ils veulent être dociles, de tomber dans l'injustice. Ce tribunal, où Dieu préside, est le centre de l'Eglise.....

« Lorsque Jésus-Christ eut établi l'autorité infallible de son Eglise sur toutes les nations, celles-ci se constituèrent sous la direction de l'Eglise; leurs constitutions s'épurèrent, leurs lois se sanctifièrent; les luttes entre les sujets et les pouvoirs furent arrêtées par les jugements du Vicaire de Jésus-Christ. Aussi les nations chrétiennes ont-elles surpassé, en stabilité et en durée, toutes les nations de l'antiquité. Mais lorsque, secouant le joug de Dieu et de l'autorité de l'Eglise, elles ont voulu puiser en elles-mêmes le droit et la justice qui n'y sont pas, les révolutions les ont replongées dans le même chaos et les mêmes ruines. Et il a été de nouveau prouvé que, hors de l'Eglise, il n'y a pas plus de salut pour les nations que pour les individus.....

« Du moment qu'il est prouvé que Dieu a établi un tribunal infallible, dans lequel son assistance explique et interprète cette loi immuable (la loi de justice), il y a pour les nations et pour leurs gouvernements, obligation de se soumettre à ce tribunal, qui leur donne avec certitude la vraie règle de la politique, du droit international et de tous les droits. La loi naturelle même leur impose cette obligation, car de plein droit tous les êtres intelligents sont tenus de suivre la vérité et la justice, dès qu'ils sont certains de les avoir rencontrées; c'est la loi de leur conservation et de leur destinée. Toutes les nations sont donc obligées d'observer la morale et les lois de l'Eglise, dans leur politique, leurs constitutions et leurs législations. Il ne s'agit ici ni de moyen âge, ni d'ancien âge, ni d'âge moderne; il s'agit uniquement de la vérité, qui est de tous les temps: elle est éternelle.»

Ce même tribunal est, de plus, nécessaire pour décider entre les nations. Écoutons encore Maupied: (13) « Puisque, selon la maxime incontestable du droit des nations, toute puissance souveraine est indépendante....., il s'ensuit qu'aucune nation ou réunion de nations n'ont d'autorité, de juridiction et de droit, sur une nation quelconque. Cependant, l'histoire le prouve, un tribunal est nécessaire pour juger entre les nations et les souverainetés; car la guerre, *l'ultima ratio regum*, n'est pas une solution de cette difficulté, puisqu'elle peut

être souvent injuste. Il n'y a donc qu'un tribunal divin, une souveraineté qui n'est pas de la terre, qui puisse juger les causes des nations et des souverainetés terrestres entre elles. Ce tribunal, cette souveraineté, ont été prédits par les prophètes, établis par Jésus-Christ donnant à Pierre, et, en sa personne, à ses successeurs, le pouvoir de tout lier et de tout délier. Cette souveraineté est spirituelle et divine il est vrai; elle ne s'ingère pas dans ce qui n'est que purement temporel, mais elle enseigne la justice et le droit, elle juge et interprète, et les nations comme les souverains sont tenues de lui obéir. Quand elle a jugé, prononcé, il est permis de recourir à la guerre pour faire exécuter sa sentence. Tel est le droit de Dieu remplaçant le droit des hommes.»

Résumons et concluons. Les nations et leurs gouvernements sont dans une impuissance radicale de vider leurs querelles et leurs causes majeures, sans violer le droit naturel par des révolutions, parce qu'ils ne peuvent être juges dans leur propre cause, et parce qu'ils ne peuvent arriver à établir, d'une manière parfaite et constante, le souverain domaine de la justice éternelle de Dieu sur le terrain de leurs difficultés et de leurs luttes. Pour les mêmes raisons, les nations sont dans une impuissance radicale de terminer leurs contestations entre elles, sans violer le même droit naturel par des guerres souvent injustes et cruelles. Donc, ou bien Dieu a livré l'humanité à l'impuissance de trouver la justice, *d'une manière sûre et parfaite*, ou bien il a institué un tribunal d'un ordre supérieur aux choses humaines, chargé d'enseigner la justice et la vérité aux nations, d'une manière *infaillible*, par son assistance divine immédiate et constante, et de prononcer dans les causes qui surgissent entre les nations et les gouvernements ou entre les nations entre elles. Mais la première supposition répugne à la bonté de Dieu; donc elle ne peut être admise et il faut conclure à l'institution de ce tribunal.

Les nations sont tenues de recourir à ce tribunal de droit naturel d'abord, parce que le droit naturel leur impose l'obligation de se servir des moyens mis à leur disposition pour arriver à la justice; elles y sont tenues de droit divin, parce que ce tribunal est d'institution divine. Conséquemment la position actuelle que les nations ont prise vis-à-vis de ce tribunal, est une violation manifeste du droit naturel et du droit divin.

Qu'on n'exagère pas la portée de cette conclusion. Le Pape n'est pas placé au dessus des nations comme un souverain temporel, pouvant disposer d'une manière absolue et à son gré, des royaumes et des empires. Cette erreur que quelques rares écrivains ont émise, et qui constituerait le pouvoir direct du Pape sur le temporel des États, n'a jamais été et ne sera jamais reçue dans l'Eglise. Nous avons, du reste, suffisamment établi la distinction et l'indépendance réciproque des deux puissances pour prévenir toute ambiguïté.

(12) L'Eglise et les lois éternelles, p. 469 et suiv.

(13) L'Eglise et les lois éternelles, p. 505.

Dans l'ordre des choses purement temporelles, le Pape n'a rien à faire avec les souverains. Ceux-ci sont, en cet ordre de chose dans leur sphère propre ; et précisément parce qu'ils sont souverains, ils ne dépendent de personne. Mais il est évident que cette souveraineté n'est pas relative à Dieu et à ses lois. Tout, sur la terre et dans le ciel, dépend absolument de la loi éternelle du Créateur. Les Souverains reçoivent leur pouvoir de Dieu, et ils ne le reçoivent que pour l'exercer conformément à la justice de Dieu. Cette justice est la limite de leur souveraineté ; s'ils dépassent cette limite, ils cessent pour autant d'être pouvoir, parce qu'aucun principe ne les a constitués pouvoir en dehors du domaine de la justice. Si donc ils ont droit de gouverner souverainement dans la sphère des choses temporelles, Dieu, à son tour, a droit de venir les gouverner d'après les lois de sa justice. Mais cette action régulatrice de Dieu ne s'exerce pas *immédiatement*, ce qui n'a pas besoin d'être prouvé : car assurément personne ne se mettra en tête d'avancer que chaque gouvernement humain est appuyé d'une assistance immédiate du Saint-Esprit, est doué du privilège de l'infailibilité : il faudrait avouer que les faits qui remplissent l'histoire de tous les temps, mais surtout des derniers siècles, nous donnerait une bien pauvre idée de l'efficacité de cette assistance. Dieu donc gouverne le monde d'après les lois de sa justice par un intermédiaire. Cet intermédiaire ne peut être que l'impression de ces lois de justice qu'il fit dans le cœur de l'homme, et qui constitue la loi naturelle, ou bien une institution positive. Mais nous avons prouvé que la loi naturelle, à cause de la prévarication de l'homme et de ses conséquences, est insuffisante ; il ne reste donc que l'institution positive. Nous avons prouvé, de plus, l'existence certaine de cette institution positive. C'est donc par cette institution, qu'il dirige lui-même médiatement, et gouverne le monde dans l'ordre de sa justice éternelle. Conséquemment le Pape infailible, le centre et l'âme de cette institution, a mission de gouverner le monde, au nom de Dieu, dans l'ordre de la justice ; et ce n'est que dans cet ordre qu'il a affaire aux souverains temporels. De même que Dieu laisse les gouvernements exercer souverainement leur action dans les choses temporelles, tout en les liant par ses lois de justice, de même aussi le Pape est tenu de laisser ces mêmes gouvernements, maîtres absolus dans le domaine temporel, tout en les liant, dans l'ordre de la justice, par ses lois qui ne sont que l'expression certaine et infailible des lois éternelles de Dieu. Et ce n'est que dans les cas uniques ou la justice et l'ordre moral, en général, sont intéressés, qu'il peut intervenir entre les nations et leurs souverains ou entre les souverains entre eux. Non seulement il peut alors intervenir, mais il le doit. C'est pour cela qu'il a été placé dans le monde. Mais comme la justice et la mo-

rale sont en relation avec l'ordre des choses temporelles, et que dans cet ordre elles peuvent être violées, alors l'action du Chef de l'Eglise doit nécessairement, pour atteindre son objet, s'étendre *indirectement* sur le temporel, autant que cela est nécessaire à la fin de sauvegarder les droits de la morale et de la justice, et rien de plus. Ces explications achèvent de définir, si elle n'était pas encore clairement comprise, la *nature* du pouvoir *indirect*. C'est un pouvoir *spirituel*, nous le répétons, exerçant son action sur des objets purement *spirituels*, mais touchant indirectement, pour atteindre ceux-ci, aux choses temporelles.

Cinquième preuve. Nous arrivons maintenant aux preuves d'autorité. Le champ est immense, aussi vaste que le nombre des écrivains Catholiques, qui ont illustré l'Eglise depuis dix-huit siècles.

Il est évident qu'ici nous sommes forcé de nous imposer des limites très-restreintes, et de choisir entre mille. D'abord, nous mettons en réserve la doctrine des Papes, parce que, on le comprend, les enseignements du chef de l'Eglise revêtent un caractère d'autorité tout spécial. Nous les renvoyons à un autre chef de preuves, avec les canons des conciles. Puis, nous interrogerons successivement quelques-uns des plus célèbres Pères, tant de l'Eglise Grecque que de l'Eglise Latine, et quelques-uns des Théologues les plus renommés, et des écrivains les mieux autorisés.

Écoutez d'abord St. Grégoire de Naziance, parlant du haut de la chaire de vérité, au gouvernement de sa ville épiscopale. "La loi du Christ vous a soumis à mon autorité et à mon tribunal, car nous aussi, nous exerçons un empire, et j'ajouterai, un empire plus grand et plus parfait, à moins que l'esprit ne doive céder à la chair, et les choses du ciel à celles de la terre." (14)

Et St. Jean Chrysostôme, s'adressant à un dépositaire de l'autorité spirituelle, disait avec autant de fermeté : "Si celui dont le front est ceint d'un diadème agit contrairement à ce qu'il doit, *corrigez-le* : car vous avez une puissance plus grande que lui." (15)

Le même Père loue ainsi St. Babylas, évêque d'Antioche, qui avait usé de cette autorité contre un empereur : "Le bienheureux Babylas montra qu'aux yeux des Chrétiens l'empereur et le dernier de tous ne sont que des noms ; et que lorsqu'il faut punir ou réprimander, celui qui porte le diadème n'est pas plus ménagé que les moindres..... Il fit voir que celui qui est revêtu du sacerdoce *gouverne plus puissamment la terre et tout ce qui s'y fait*, que celui qui est revêtu de la pourpre, et qu'il ne doit rien céder de cette puissance mais plutôt perdre la vie que cette autorité indépendante que Dieu annexa, comme un héritage, à sa dignité..... Toutes les actions de ce Saint Pontife s'enchaînent depuis le commencement jusqu'à

(14) Discours 17, aux citoyens et au gouverneur.

(15) Homélie 83e

la fin ; car voyez : il vengea la violation des lois de Dieu ; il punit le meurtre ; il montra quelle est la différence entre le sacerdoce et l'empire ; *il apprit aux rois à ne pas étendre leur puissance au-delà des bornes que Dieu a prescrites, et apprit aux Pontifes comment ils doivent exercer leur autorité.*" (16)

Voici ce qu'enseigne St. Isidore de Peluse : "L'administration des choses de ce monde résulte du sacerdoce et de l'empire : *car bien qu'il y ait une très grande différence entre eux, que le premier soit comme l'âme, et le second comme le corps, ils tendent néanmoins à une seule et même fin.*" (17)

St. Ambroise enseigne également que "les rois sont soumis à la puissance spirituelle." (18)

Ivres de chartres, l'honneur de l'épiscopat Français, écrivait à Henri 1er. roi d'Angleterre : "De même que les sens sont soumis à la raison, ainsi la puissance terrestre doit être soumise à la puissance ecclésiastique. Et ce que devient le corps lorsqu'il n'est plus régi par l'âme, la puissance terrestre le devient lorsqu'elle n'est plus éclairée et dirigée par les enseignements de l'Eglise ; et comme le royaume du corps est en paix lorsque la chair ne résiste plus à l'esprit, de même aussi le royaume du monde se possède en paix, lorsqu'il ne cherche plus à résister au royaume de Dieu." (19)

St. Bernard, apprenant le choix que les Cardinaux avaient fait d'Eugène III, autrefois son disciple, leur écrit : "Que le Seigneur vous le pardonne ! Qu'avez-vous fait ? Vous avez retiré du tombeau un homme enseveli, rejeté dans le tumulte des affaires celui qui ne cherchait qu'à les éviter..... N'y avait-il donc personne parmi vous dont la sagesse et l'expérience fussent plus proportionnées à une si haute dignité ? Ne semble-t-il pas ridicule de choisir un petit homme, couvert de haillons, pour le charger de présider les princes, de commander aux évêques, de disposer des royaumes et des empires." (20)

Il ne faut pas conclure de cette dernière parole que St. Bernard attribuait au Pape un pouvoir direct sur les Etats : le sens qu'il leur donna, en les écrivant, s'explique par ses autres écrits.

Écoutons maintenant l'enseignement dogmatique des Théologiens, et d'abord de l'Ange de l'école, St. Thomas d'Aquin : "La puissance séculière est subordonnée à la puissance spirituelle comme le corps à l'âme : c'est pourquoi il n'y a pas usurpation de juridiction lorsque le Pontife intervient dans le temporel, *quant aux choses dans lesquelles la puissance temporelle lui est subordonnée.*" (21) Or quelles sont ces choses dans lesquelles la puissance temporelle est subordonnée à la puissance spirituelle, selon la pensée de St. Thomas ? Ouvrons son opus-

cule sur le gouvernement d'un prince : "L'homme, dit-il (22), est destiné à un bien autre que celui qu'il trouve dans les choses créées ; il tend à la suprême béatitude qu'il espère, après la mort, dans la vision de Dieu. On en dit autant de la société que d'un homme pris individuellement : la société est destinée à la jouissance de Dieu dans l'autre vie. Or si les hommes pouvaient parvenir à leur fin dernière par leurs seules forces naturelles, il appartiendrait au roi de les y conduire ; car, dans l'ordre humain, le roi étant ce qu'il y a de plus élevé, il lui appartiendrait de diriger à cette fin suprême tous ceux qui sont au-dessous de lui. Car toujours celui qui préside à une fin doit diriger ceux qui préparent les moyens nécessaires pour arriver à cette fin..... Mais comme il est impossible à l'homme d'obtenir sa fin, qui est la possession de Dieu, par ses seules forces naturelles, il résulte que ce n'est pas une direction humaine, mais une direction divine qui doit l'y conduire. Or cette direction appartient au roi qui est non-seulement homme, mais Dieu, c'est-à-dire à Notre Seigneur Jésus-Christ, qui, en faisant les hommes enfants de Dieu, les introduisit dans le royaume des cieux. Cette direction a été confiée par Jésus-Christ, non aux rois, mais aux pontifes, afin que les choses temporelles fussent distinctes des choses spirituelles, et surtout au Souverain Pontife, le successeur de St. Pierre, le vicaire de Jésus-Christ, à qui tous les rois du peuple chrétien doivent être soumis comme à Notre-Seigneur lui-même. CAR CEUX A QUI SONT CONFIEES

LES FINS PROCHAINES, C'EST-A-DIRE LES MOYENS, doivent obéissance et soumission à CELUI à qui est confiée la fin dernière." Et plus loin il conclut : "Si donc celui qui a la charge de pourvoir à la fin dernière, doit diriger ceux à qui incombe le soin des choses qui sont des moyens pour y parvenir, il est évident qu'un roi doit obéir à l'autorité déposée entre les mains du pontife. De même il est de son devoir de veiller à l'observation des obligations de ses sujets, et d'en procurer l'accomplissement par l'autorité de son gouvernement.... La béatitude céleste étant la fin de la vie d'ici-bas, il est du devoir d'un roi de faire en sorte que la société se conduise de telle façon qu'elle puisse arriver à la béatitude ; c'est-à-dire, il doit ordonner ce qui y conduit et empêcher ce qui est contraire à cette fin. Or la loi divine que l'Eglise est chargée d'interpréter lui enseignera l'un et l'autre."

A l'école de Paris, Hugues de St. Victor enseigna qu'"autant la vie spirituelle est au-dessus de la vie terrestre, l'esprit au-dessus du corps, autant la puissance spirituelle surpasse en honneur et en dignité la puissance terrestre et séculière. Car il appartient à la puissance spirituelle d'instituer la puissance terrestre, et de la juger si elle n'est pas bonne." (23)

(A Continuer.)

(16) Edition des Bénédict, tom 2, page 546.

(17) St. Isid. de Pel. 3. lettre 249.

(18) De la Dignité du Prêtre, chap. 2.

(19) Patrologie Latine, Migne, vol 162, col. 123

(20) Epistola 237 ad Cardinales.

(21) Sum. Théol. 2, 2, quaest. 60, art. 6, ad 3.

(22) Lib. I, cap. XIV.

(23) De Sacram. lib. II, p. 2, cap. IV. (Migne, Patrol. lat. vol, 176, col. 418.)

Galerie Contemporaine.

ELOGE

DE

SON EMINENCE LE CARDINAL FRANCHI,

Préfet de la Sacré Congrégation de la Propagande, Cardinal Protecteur de l'Université-Laval,

PRONONCÉ PAR

L'ABBÉ LOUIS PAQUET,

Doct. en Théologie, Prof. à la Faculté de Théologie.

Excellence, Messieurs, Mesdames et Messieurs,



ES Directeurs de l'Université-Laval, tout en travaillant, dans la mesure de leurs forces, à l'œuvre qui leur a été confiée, n'ont pas oublié—Dieu merci—les devoirs que leur impose la reconnaissance à l'égard des bienfaiteurs. Ne pouvant leur élever des monuments dispendieux et superbes, ils ont voulu au moins orner de leurs portraits les grandes salles de l'Université, et ils ont recouru, pour cela, aux meilleurs artistes du Canada et de l'Europe.

Dans cette galerie consacrée aux souvenirs du cœur et destinée à perpétuer la mémoire de ceux qui ont eu la plus grande part dans la fondation et l'organisation définitive de l'Université, il convenait de donner la place d'honneur à l'auguste et immortel Pontife qui a doté notre institution de ses droits et de ses privilèges les plus précieux. Le magnifique portrait de Pie IX, l'un des plus beaux et des plus fidèles qui existe dans le monde entier, rappellera aux générations futures la sollicitude paternelle du plus grand des Papes pour la première université catholique de l'Amérique du Nord.

Le portrait de Sa Majesté la Reine Victoria, celui de Lord Elgin, celui de Son Eminence le Cardinal Barnabo, Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande, rappellent à la fois la royale munificence de la Couronne, d'Angleterre à l'égard du Canada, la bienveillance et la grandeur d'esprit de l'un des

gouverneurs les plus distingués de notre pays, la protection constante dont la Cour de Rome n'a cessé de nous entourer au milieu des difficultés et des luttes qui accompagnent nécessairement toute œuvre destinée à un avenir durable.

Depuis quelques années, l'Université est entrée dans une phase nouvelle. Sortie des nombreuses épreuves qui l'attendaient à son début, elle a pris place parmi les institutions qui ont bien mérité de l'Eglise comme de la Patrie. Le Saint-Siège Apostolique, en lui octroyant la faveur insigne de l'Institution Canonique par la bulle *inter varias sollicitudines*, a voulu à la fois la récompenser de ses efforts pendant les vingt-cinq premières et laborieuses années de son existence, et la constituer définitivement sur des bases inébranlables.

Pour obtenir cette fin, Notre Saint-Père le Pape Pie IX lui a accordé un Conseil de Haute Surveillance composé des Juges et des Gardiens naturels de la Foi et de la Morale, Nos Seigneurs les Evêques de la Province de Québec, et l'a placée à perpétuité sous la haute protection de Son Eminence le Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation de la Propagande.

C'est le bonheur de l'Université d'avoir pour premier Cardinal Protecteur l'un des Prélats les plus illustres que renferme le Sacré Collège, Son Eminence le Cardinal Alexandre Franchi.

Cette nouvelle faveur, venant après tant d'autres, a rempli nos cœurs d'une joie bien légitime. Nous n'avons pas manqué d'exprimer dans les termes les plus vifs, à Notre Saint-Père le Pape, à Son Eminence le Cardinal Franchi lui-même, toute la reconnaissance que nous éprouvons pour cette série interrompue de bienfaits et d'encouragements sans lesquels, nous le reconnaissons volontiers, nos meilleurs efforts eussent été vains et stériles. Mais il nous a semblé que nous avions encore un autre devoir à remplir, celui de nous procurer sans retard le portrait de notre premier Cardinal Protecteur; et aujourd'hui nous sommes heureux de faire admirer pour la première fois au public cette noble et intéressante figure fidèlement reproduite sur la toile par le pinceau de M. le chevalier Luigi Fontana, l'un des plus habiles artistes de Rome.

Vous aimerez sans doute, Messieurs, Mesdames et Messieurs, à connaître les lignes principales de la vie d'un Prélat dont le nom sera doréna-

vant lié à l'œuvre de l'Université d'une manière plus étroite que jamais. Il n'entre pas dans le plan qui nous a été tracé de vous faire un éloge complet de l'un des plus belles illustrations de ce Conseil de Sages, de cet Aréopage savant et vénérable qui entoure la personne sacrée du Chef de l'Eglise et l'assiste dans l'administration de la Chrétienté. Nous pouvons toutefois, grâce à des renseignements puisés à bonne source, vous donner au moins une esquisse rapide d'une carrière déjà pleine de gloire et à laquelle l'avenir réserve sans doute un éclat plus brillant encore.

Le meilleur moyen de faire connaître un homme, c'est de montrer le chemin par lequel il est passé, de signaler les œuvres auxquelles sa vie a été employée.

C'est ce que nous allons faire maintenant, nous flattant que vous prendrez comme nous un intérêt réel à suivre les phases principales du long et difficile noviciat par lequel doit passer celui que la Providence destine à jouer un rôle important dans le gouvernement de l'Eglise.

Le Cardinal Franchi naquit à Rome d'une famille distinguée et riche, le 25 juin 1819. Au Séminaire romain, où il entra très jeune, il fit preuve d'un rare talent et se fit remarquer de suite autant par l'aisance de ses manières que par la vivacité extraordinaire de son esprit. Son cours scolastique fut une véritable marche triomphale à travers les difficultés de la science. Chaque tournoi littéraire ou scientifique était pour lui l'occasion d'une nouvelle victoire ; chaque fin d'année le voyait chargé de lauriers et de couronnes. A vingt-deux ans il était docteur en philosophie. Docteur en théologie et il soutenait un acte public qui lui valut les applaudissements de tout Rome.

Ce qu'on appelle un acte public à Rome n'est pas chose facile. Le jeune Séminariste qui ose l'aborder doit s'être nourri dans les plus fortes et avoir été formé par des maîtres savants et expérimentés. Il a besoin de posséder à fond les questions importantes de la Théologie, la première, la plus étendue la plus difficile de toutes les sciences, celle à laquelle les autres se rapportent comme les différentes parties d'un édifice bien proportionné convergent vers le dôme superbe qui les résume et les domine.

Il lui faut encore une connaissance approfondie bien raisonnée, de la philo-

sophie intellectuelle, cette noble servante de la Théologie, il lui faut être au courant de toutes les difficultés, des mille objections qu'un habile argumentateur peut tirer de l'Ecriture Sainte, des Saints Pères, de l'Histoire de l'Eglise des découvertes de la science ; et, outre cette somme de connaissances assurément considérable pour une tête de vingt-deux ou vingt-trois ans, avoir assez d'assurance et de sang-froid pour envisager sans trembler un auditoire composé de Cardinaux, d'Evêques, de Prélats de toutes robes, de Maîtres dans la Science Sacrée, assez de facilité d'élocution, de présence d'esprit, de pratique de l'escrime scolastique, pour pouvoir sur le champ, et sans broncher, répondre d'une manière claire et précise à des objections présentées avec adresse, et distinguer desuite le vrai du faux, l'or véritable du clinquant sans valeur, dans des arguments subtils, étudiés, artificieux.

Les succès du nouveau Docteur en Théologie, dans ces luttes pacifiques, étaient d'un excellent augure pour l'avenir : ils révélaient le talent, la science, la souplesse du génie et de la parole et faisaient entrevoir les succès futurs de l'homme public.

Le Cardinal Lambruschini, alors Secrétaire d'Etat de Grégoire XV, en avait été frappé. Il prit le jeune lévite sous sa protection et l'attacha au secrétariat des affaires extraordinaires Ecclésiastiques, en même temps qu'on lui confiait la chaire de Philosophie dans ce même Séminaire Romain, théâtre de ses premières armes et de ses premiers triomphes. Ordonné prêtre peu de temps après, il passa d'abord comme *minutante* à la Secrétairerie d'Etat, puis à la chaire de diplomatie sacrée dans l'Académie des jeunes ecclésiastiques nobles, ainsi que de l'Histoire Sacrée à l'Université Romaine.

Comme on le voit, la carrière du futur Cardinal se faisait rapidement. L'année 1853 le trouve déjà en Espagne en qualité de chargé d'affaires du Saint-Siège pour y remplacer le Nonce Apostolique, Mgr. Brunelli, qui venait d'être élevé à l'honneur de la pourpre. Il garda cette nomenclature deux années, ces deux fameuses années d'agitations pour l'Espagne, d'épreuves pour l'Eglise, restées célèbres dans l'histoire. Il déploya pendant toute cette difficile mission un talent et une finesse diplomatique hors ligne. Ce fut pendant cette mission près

de la cour Espagnole qu'il reçut le premier de tous, la décoration que vous voyez briller sur sa poitrine, décoration qui fut fondée par la Reine Isabelle à l'occasion de la définition du dogme de l'Immaculée Conception.

De retour à Rome, en 1855, lorsque les événements survenus dans la Péninsule forcèrent le Saint-Siège à rompre toutes relations avec le gouvernement espagnol, il fut nommé Préfet Domestique, Référendaire de l'une et l'autre Segnatura, et finalement archevêque de Thessalonique, dans le consistoire du 19 juin 1856, le Saint-Père lui-même ayant voulu le sacrer de ses mains.

Depuis le mois d'août de cette année 1856 jusqu'à 1868, nous le voyons successivement internonçé en Toscane, compagnon de voyage du Saint-Père dans cette visite triomphale qu'il fit aux Légations, visite qui mit à nu l'hypocrisie et les mensonges intéressés du trop fameux comte de Cavour, et, à la suite de la conspiration qui renversa de son trône le grand duc de Toscane, chargé de la Secrétairerie d'Etat des affaires ecclésiastiques extraordinaires, office qu'il garda jusqu'à ce qu'en 1868 il reprit son poste près la cour royale d'Espagne, cette fois en qualité de Nonce Apostolique. Il revint de cette mission, marquée par d'importants travaux, pour assister au Concile Œcuménique du Vatican, auquel il prit une part considérable comme membre et secrétaire de la commission spéciale nommée par Sa Sainteté pour la réception et l'examen des *postulata* des évêques.

En 1871, tout en gardant le titre de Nonce Apostolique d'Espagne, il fut envoyé comme ambassadeur extraordinaire près la Sublime Porte, pour régler la question arménienne. Dans cette nouvelle et délicate mission, il fut comblé d'honneurs par le Souverain et ses ministres et il sut soutenir sa grande réputation d'homme aussi zélé que prudent et sage. Sa diplomatie et son esprit de conciliation avaient aplani et surmonté toutes les difficultés. Malheureusement pour la cause des catholiques Arméniens, le gouvernement turc, manquant à la foi jurée, ne crut pas devoir maintenir les déclarations et les engagements consignés dans les actes officiels de l'Empire.

Mgr. Franchi fut chargé de plusieurs autres missions spéciales et même secrètes jusqu'à ce que dans le consistoire du 22 décembre 1873, le Saint-Père dai-

gna le créer cardinal de sa Sainte Eglise Romaine, en lui assignant le titre de Sainte-Marie *in Trastevere*. Au mois de mars de l'année suivante, il fut nommé Préfet général de la Sacrée Congrégation de la Propagande, recevant par la même la charge la plus considérable dont le Saint-Père puisse disposer, puisque sur la Propagande pèse pour ainsi dire tout le poids du monde chrétien, et que des parties les plus lointaines de l'Univers, quelque soient les difficultés qui surgissent ou les questions qui s'élèvent, il faut recourir à la sagesse et aux lumières de cette Congrégation.

Telle est, Messeigneurs, Mesdames et Messieurs, la carrière du Cardinal Franchi dans ses phases principales, carrière brillante, rapide, qui commande depuis le commencement jusqu'à la fin l'admiration la plus vive comme la mieux méritée.

Le Saint-Siège Apostolique, en lui confiant à plusieurs reprises ces missions délicates auprès des cours étrangères, semble l'avoir préparé tout exprès pour remplir avec honneur et profit pour l'Eglise le poste éminent qu'il occupe aujourd'hui, poste qui demande à la fois la science la plus consommée et cette connaissance pratique des hommes et des choses, si précieuse à quiconque doit gouverner, laquelle ne s'acquiert que par le contact avec le monde de la politique et de la diplomatie.

Le Cardinal Franchi est aujourd'hui dans la force de l'âge. Il suffit de jeter un coup d'œil sur cette peinture, image fidèle de ses traits, pour voir qu'à la vigueur physique, il unit le plus heureux mélange de toutes les qualités intellectuelles et morales. Elles éclatent dans cette figure animée, dans cette bouche fine et souriante, dans cet œil plein de feu, dans ce front large et dégagé, dans toute cette heureuse et spirituelle physionomie, où se reflètent d'une manière si vive une âme noble et franche, un esprit supérieur, une noble intelligence de premier ordre.

Joignez à ces qualités une longue expérience des affaires les plus délicates, une connaissance approfondie du cœur humain, une aisance parfaite et une grâce irrésistible de manières, et vous avez dans le Cardinal Franchi l'une de ces individualités privilégiées par la nature, perfectionnées par l'étude, rehaussées et polies par le commerce du grand monde, embellies par le charme vainqueur de la vertu, qui fixent les

regards et excitent au plus haut degré l'intérêt général.

Quant à nous, directeurs de cette Université, notre admiration pour un prélat que le Saint-Père honore d'une confiance si grande, ne peut trouver d'égale que la reconnaissance que nous lui gardons pour la part insigne qu'il a été appelé à prendre dans la consolidation de notre œuvre. Depuis son avènement à la Préfecture de la Propagande, les questions les plus graves se sont présentées devant la Congrégation qu'il préside avec tant de sagesse, questions qui intéressent vivement l'avenir de la religion et de la société dans notre pays. Ces questions si graves, hérissées de difficultés de tous genres et indépendantes de la volonté des hommes, ont été résolues de la manière la plus heureuse par le zèle éclairé de l'Éminentissime prélat que le Saint-Siège a bien voulu nous donner comme Cardinal Protecteur. La Bulle d'érection canonique, impérissable monument de la bienveillance de Pie IX envers le Canada, est venu mettre le couronnement à une œuvre qui a été entreprise pour la gloire Dieu et l'honneur de la Patrie, et dont le succès définitif s'appuie dès aujourd'hui sur les garanties les plus hautes et les plus sûres.

Nous savons ce qu'après Dieu nous devons de reconnaissance à l'Immortel Pontife qui préside aux destinées de l'Église. Nous savons aussi et nous aimons à proclamer bien haut la part immense que Son Éminence le Cardinal Franchi a prise dans l'établissement de l'Université sur les larges bases où elle repose maintenant. Nous savons encore et nous n'oublierons jamais, Excellence, les secours et les encouragements que nous a valus cette mission de paix, de sagesse et de justice que vous remplissez depuis plusieurs mois au milieu de nous et qui rencontre de toutes parts, tant de bonne volonté, d'applaudissements et d'admiration. Votre Excellence permettra à notre reconnaissance, dans cette occasion, la plus solennelle qui se soit jamais présentée depuis la fondation de l'Université, d'unir votre nom à celui de l'illustre Prince de l'Église que nous devons dorénavant regarder comme l'ami et le protecteur de l'Université, et auquel nous oserons vous prier de porter vous-même plus tard l'expression de nos sentiments et de nos vœux.

Littérature.

[Pour le Foyer Domestique.]

—
ESQUISSE DE MOEURS.

SOUVENIRS d'un COLPORTEUR.

(RÉCIT FAMILIER).

—
DEUXIÈME PARTIE.

(Suite.)

V.

Un preteur d'argent.



M'ANGELUS sonnait. En novembre, à cette heure, il fait nuit noire ; c'était donc le temps de camper. Et puis la pluie commençait à tomber, cette pluie d'automne, mêlée de neige fondante, qui vous transite.

Je frappai à une maison d'apparence extérieure assez attrayante. Mais, à la campagne, l'intérieur ne répond pas toujours au dehors. Tous ceux qui passent, n'entrent pas ; on ne s'occupe généralement que d'attirer la vue et l'attention des passants ; le reste importe peu. La première chose est souvent la seule que l'on soigne et attife, c'est l'extérieur.

Le contraste que j'avais déjà remarqué se renouvelle cette fois encore plus frappant. C'était un intérieur bien triste, pour ne pas dire plus.

On était à souper ; autour de la table, deux vieillards, homme et femme et un grand garçon. A quelque distance de la table, dans un angle, une jeune fille qui n'était pas désagréable de figure et près d'elle, trois jeunes gars en toilette de dimanche, ce qui me fit supposer que cette jeune fille était recherchée et cette supposition était fondée.

— Voulez-vous faire comme nous, dit le vieillard ?

— Ma foi, je ne me ferai pas prier ; j'entrais justement pour vous demander logement pour la nuit, en payant, bien entendu.

Pas de réponse immédiatement. Je vis le bonhomme regarder d'une manière particulière le grand garçon qui fit un signe affirmatif.

—C'est que, Monsieur, ajouta-t-il, nous ne sommes pas logés pour recevoir les étrangers.

—Qu'à cela ne tienne, je vous assure que je ne suis pas exigeant.

—Alors, approchez.

Je vous déclare que je n'étais pas aux noces de Mlle Laurence. C'était un jour maigre et je dus me contenter d'un peu de mauvaise soupe aux fèves, de lait caillé sans crème et d'une tranche de pain verdâtre et pâteux, probablement de blé avarié, car autrefois on ne mangeait pas de sarrasin. Heureusement pour assaisonner tout cela, j'avais la meilleure des sauces : l'appétit.

J'entre dans ces petits détails culinaires pour une raison que l'on comprendra dans l'instant.

Il faisait bien sombre là dedans. Une lampe de tôle, suspendue à la poutre, au-dessus de la table, répandait dans l'appartement assez vaste une lumière douteuse et une odeur âcre et nauséabonde.

Le jeu de cartes est la distraction ordinaire, souvent la seule dans les familles à la campagne; distraction fort innocente et qui a son bon côté : tant que le jeu dure, la médisance et la calomnie chôment.

Au moment où l'on apprêtait la table de jeu, on frappa à la porte, et deux hommes entrèrent. L'un d'eux portait un rouleau de papier et saluant gracieusement le vieillard :

—Bonsoir, Monsieur Jean Bouin, bonsoir la compagnie, dit-il.

Puis sans attendre le salut réciproque :

—Vous avez entendu parler, M. Bouin, continua-t-il, du collège que l'on se propose de construire dans le Comté ?

—Ma foi, un peu, oui.

—Et vous concevez quel immense avantage, quel honneur ce sera pour le Comté, pour nous tous ensemble.....

—Mais, Monsieur, on a bien vécu jusqu'à présent.....

—Et j'ai le plaisir de vous apprendre, ajouta l'homme au rouleau de papier, sans paraître remarquer cette naïve remarque du bonhomme, j'ai le plaisir de vous apprendre que notre ancien membre, aujourd'hui ministre a, souscrit pour sa part cinquante beaux louis.

—C'est facile pour ces messieurs; ils n'ont pas grand-peine à gagner cela.

—Après cela, reprit l'autre visiteur, on peut parler des gros salaires : vous voyez où ils vont ces gros salaires; aujourd'hui pour nous, demain pour les autres et ainsi de suite, si bien que généralement on dépense tout et qu'on meurt pauvre.

En voyez-vous bien de ces hommes en place qui amassent pour prêter à gros intérêts et mettre les pauvres gens sur le pavé? Mais, voyons, père Bouin, il faut s'exécuter. Combien souscrit-on? N'importe ce que vous donnerez, ce sera bien accueilli. Chacun suivant ses moyens.

—Justement, c'est ce qui manque, les moyens. Les années sont bien dures.

—Songez donc, encore une fois, que ce sera une gloire pour le Comté.

—Impossible, mon cher Monsieur.

—Bonne nuit donc, M. Bouin.

—Pareillement à vous.

—Vous le regretterez peut-être?

—Certainement non, dit le bonhomme après le départ des deux hommes. Encore quelqu'un qui veut s'engraisser à ne rien faire et à nos dépens.

La veillée finie, on me logea, ou plutôt on m'emprisonna dans une espèce de caveau auquel on donnait fastueusement le nom de cabinet, et je vous assure que je ne fus pas sur un lit de roses. Je ne tardai pas à avoir la visite de ces charmants insectes qui laissent au passage un parfum si délicieux et qui prirent à mes dépens un repas plus substantiel et plus succulent que le souper qu'on m'avait offert. Ce fâcheux contre-temps eut son bon côté; il me fut impossible de fermer l'œil, ce qui me procura le plaisir de connaître plus intimement mon respectable hôte.

A une heure avancée de la nuit, une voiture arriva. On était probablement habitué à ces visites indues, car, au moment où l'on frappa, toute la famille était déjà debout, père, mère et garçon, à l'exception de la jeune fille qui probablement faisait des rêves d'or et de rose.

Trois individus entrèrent.

—Nous vous dérangeons un peu tard, dit l'un d'eux.

—Pardon, pardon, Notaire...

Un notaire, pensai-je, à cette heure! Quel pouvait être le motif de sa visite? J'allais l'apprendre.

—Père Bouin, dit un autre, vous savez le malheur qui m'a frappé : je suis ruiné si vous ne venez à mon secours. En un mot, j'ai besoin de cinq cents piastres; me les prêtez-vous?

—Heni ! cinq cents piastres, jolie somme !

—Bagatelle pour vous, père Bouin, on les ait.

—Les années sont dures ; de ce temps-ci les créances entrent difficilement. Je crois que nous aurons peine à vous former la somme. Qu'en dis-tu garçon ?

—Enfin, pour obliger, on peut se gêner, dit la femme, avec une feinte commisération.

—J'ai emmené le notaire et ma caution.

—Très-bien, dit Jean Bouin. Baptiste, va voir ce qui nous reste.

Or Baptiste savait sa leçon. J'appris plus tard qu'on ne prêtait jamais sans exercer l'ignoble trafic dont il va être question.

—Il reste environ trois cents piastres, dit Baptiste.

—Voyez-vous, j'en étais sûr, mon cher Louis. Mais il y a peut-être moyen d'arranger l'affaire. Vous allez prendre les trois cents piastres en argent et nous compléterons la somme avec des effets que nous allons vous céder à bien bon marché, je vous assure qu'ils nous coûtent fort cher. Plutôt que de ne rien avoir, il faut bien..... vous comprenez....

—Mais, mon cher ami, c'est de l'argent qu'il me faut.

—Eh bien vous en aurez, trois cents piastres.

—J'ai besoin de cinq cents ; il me faudra emprunter les deux cents autres ailleurs : deux actes pour un.

—Que voulez-vous ?

—Enfin, n'importe, je prendrai toujours les trois cents.....

—Et le reste en effets ?

—Encore une fois, je n'ai que faire des effets.

—Alors, je vois bien que nous ne nous arrangerons pas.

—Quels effets avez-vous ?

—Avez-vous besoin d'un cheval, d'une vache ; nous avons des voitures, des provisions.....

—J'ai de tout cela.

—Achetez le cheval et la vache ; ce sont des objets dont vous vous déferez facilement. Enfin je suis fâché de vous dire que c'est la condition....

Et il fallut en passer par là : on acheta le vieux cheval, la vieille vache et le reste, jusqu'au montant des deux cents piastres, et va sans dire que l'on paya le double de la valeur.

Conçoit-on quels énormes intérêts se font payer ces impitoyables usuriers au moyen de ces odieuses transactions. On

en a vus (et on en voit encore) qui exigeaient deux fois l'intérêt. Supposons que vous ayez besoin de quatre cents piastres, on ne vous en donnera que trois cent cinquante ; on vous demandera une obligation notariée pour quatre cents et l'on vous chargera encore de l'intérêt des quatre cents, plus souvent à huit par cent. Bien entendu que les conditions de cette infâme usure se passent en l'absence du notaire.

Un quart-d'heure après le départ de la première voiture, il en arriva une autre. Mais, pensai-je, c'est donc une banque ici ?

—Est-ce que l'on prend de l'argent aujourd'hui, demanda-t-on.

—Sans doute, mais sans doute. Est-ce que ça se refuse, dit Jean Bouin, en se frottant les mains.

—Regardez si votre compte y est ?

—Compte cela, Baptiste.

Toute la famille était autour de la table, les yeux étincelants de convoitise.

Baptiste était apparemment le caissier de la banque ; le *head-man* de la boutique.

Il manque l'intérêt de huit jours, dit-il.

—Et cela fait ?

—Dix sous.

Dix sous : je croyais que cette bagane valait pas la peine d'être comptée.

Les dix sous furent exigés et donnés.

Voilà donc, me dis-je, le *pauvre homme* qui n'a pu donner une obole à une grande œuvre de bienfaisance !

Quelques mois après, Jean Bouin avait rendu ses comptes à Dieu. Il ne faut juger personne, dit-on, mais si Dieu s'est montré aussi impitoyable, aussi sévère pour lui, qu'il l'a été lui-même envers ses débiteurs, certes, il est permis de croire que le jugement a dû être terrible.

Le jour des funérailles de Jean Bouin, on a compté plus de cent-cinquante voitures derrière son cadavre. Qu'on dise après cela, qu'aux yeux du monde : *Bonne renommée vaut mieux que ceinture dorée !...*

VI.

Noël.—Charlatans.

Je logeai un soir chez un personnage qui était bien, lui aussi, un type en son genre. On l'appelait le Père Jérôme.

C'était un homme de soixante ans environ ; de six pieds de long, d'une physionomie avenante. Il portait une perru-

que couverte d'une *calotte*, hiver comme été ; dans les chaleurs, une longue blouse de nankin, et dans les rigueurs de l'hiver, une ample redingotte à triples *collets* avec un casque pyramidal. On ne l'avait jamais vu aller plus vite dans un temps que dans l'autre ; toujours la tête aux nues et les mains croisées derrière lui.

Son père était marchand de bestiaux ; il avait fait d'assez bonnes affaires en son temps. Le fils s'occupait aussi un peu de ce négoce, mais plutôt par goût que par spéculation, en amateur. Il n'avait à la disposition des acheteurs que des animaux d'élite.

Il avait eu, comme l'on dit vulgairement, la chance d'être né après son père qui lui avait laissé de quoi vivre, sans faste, mais assez confortablement. Il était resté célibataire. Quelques-uns disaient que son premier amour avait été malheureux et que c'était la cause de sa rupture avec le beau sexe. Mais ce n'était qu'une rumeur.

Un vieux maître d'école sur la fin de sa vie, lui avait donné quelques bribes d'instruction ; mais grâce à ses talents et à ses études (il le disait lui-même) le père Jérôme avait beaucoup acquis depuis la mort de l'instituteur. N'ayant pas à s'occuper des exigences et des soins de la famille, il avait, disait-il, consacré tous ses moments à l'étude et tout le monde le croyait.

Le bonhomme passait donc pour une célébrité, voire même pour une illustration de l'époque.

La vérité est qu'il n'était ni plus ni moins qu'un charlatan ; mais un charlatan à grandes ressources. Il ne s'occupait pas seulement de telle ou telle spécialité mais il les embrassait toutes. On pouvait le consulter sur toutes les matières ; il n'était jamais embarrassé ; et chose bien méritoire, il rendait ses services gratuitement, par pur motif de philanthropie. Pas n'est besoin de demander si la clientèle abondait.

Mais sa réputation était surtout immense comme *rebouteur* et pour dire vrai, cette réputation n'était pas tout-à-fait usurpée. Grâce à une longue pratique, il avait indubitablement réussi dans plus d'une circonstance et, tel était le prestige, qu'on l'exonérait facilement, lorsque faute de connaissance préalable, il arrivait par son fait des accidents souvent irréparables.

Il *soignait* avec les racines. Il était fort surtout sur les sinapismes ; la moutarde

était pour lui une panacée. Le plus souvent c'était l'épicier qui s'en trouvait le mieux. Comme le plus souvent on n'allait le chercher qu'à la dernière heure, après le père Jérôme, le médecin, le véritable, n'arrivait que pour moucher les chandelles à la tête du cadavre. *Son heure était venue*, disait le père Jérôme ; on le croyait et tout était dit.

Quand le bonhomme sortait, ses poches étaient toujours *bourrées* de vieilles brochures, de journaux qu'il empruntait au détriment des éditeurs. Lorsque quelque *foulure*, quelque entorse, quelque membre fracturé ne l'appelait pas au loin, il allait dans le faubourg, de maison en maison, lisant la gazette, répétant à qui voulait les entendre, les canécans après les avoir revus, augmentés. C'était là sa plus chère distraction.

Le bonhomme jouait aussi concurremment avec sa sœur, dont je vais parler dans l'instant, le rôle d'entremetteur, notamment avant, pendant et après le mariage. Il avait présidé à un grand nombre de fiançailles et d'accordailles. On citait beaucoup de ménages au sein desquels il avait ramené la paix et l'harmonie ; mais on ne parlait pas de ceux qu'il avait *brouillés* ; on ne parlait pas non plus des tristes contestations, des procès ruineux qu'il avait suscités comme prétendu homme de loi.

Chez lui, le père Jérôme était d'une grande affabilité, comme il convient à tous les hommes d'un mérite supérieur. Il vous accueillait avec un petit air de protection mais qui ne manquait pas de gracieuseté. Dans la conversation, il vous était impossible de placer votre mot. Lui seul parlait et de tout ; et, dans le milieu où il vivait, on conçoit que cette verbosité n'avait pas peu contribué à faire sa réputation.

Le père Jérôme était aimé des pauvres et disons-le hautement, c'était justice. Il était charitable, dans la plus belle et la plus touchante acception du mot. La charité était pour lui non-seulement une obligation ; mais une jouissance. Cœur excellent, cœur d'élite, son bonheur à lui, c'eût été de faire celui des autres, sans ostentation, dans l'ombre et le mystère. Certes, cette belle et sublime inclination était bien capable de racheter quelques petits défauts. Sans cet orgueil qui lui a fait faire bien des fautes, le père Jérôme eût été presque parfait.

Sa sœur Catherine montrait bien cinquante années révolues, malgré tout le trouble qu'elle se donnait pour déguiser

les outrages, les avenies du temps, ce grand destructeur qui n'a jamais rien respecté. Cependant elle avait encore l'œil agaçant, la main piquante, la parole vive. Les mauvaises langues, (il y en a partout), disaient qu'elle avait joué sa partie dans ses années de jeune fille ; mais c'était de la calomnie probablement.

Elle mangeait avec son digne frère l'héritage paternel. Harmonie presque parfaite entre eux deux. Quelquefois, bien rarement, de petits nuages à l'horizon, mais qui s'envolaient, disparaissaient presque de suite. Heureux couple !

Mlle Catherine partageait tout son temps entre les exercices de piété et les occupations domestiques. On ne lui connaissait qu'un défaut, commun, dit-on, au beau sexe qui vieillit ; un peu de curiosité et de babil touchant les affaires des voisins et des voisines. Mais qui est parfait en ce monde ?

Le père Jérôme avait, depuis quelques jours, loué la moitié de sa maison à deux personnages dont la vie était un mystère et dont il va être question bientôt.

C'était la veille de Noël. La soirée était encore peu avancée et déjà l'on entendait dans le lointain le son joyeux des grelots qui annonçait l'arrivée des gens venant à la messe de minuit. *Adeste fideles*. Bientôt toutes les maisons du bourg allaient être remplies.

La messe de minuit, partout si touchante, a, ce semble, dans le grand silence de la campagne, un caractère de suave poésie qu'elle n'a pas dans les villes. Et qui pourrait dignement exprimer la délicieuse mélodie de ces vieux noëls chantés par des voix si pures et si fraîches de jeunes filles et d'enfants, qui montent avec l'encens jusqu'à la voûte du vieux temple illuminé et de là jusqu'à celle du ciel !.....

Le bonhomme Jérôme avait religieusement conservé l'usage du *Réveillon*, après l'office divin. Cette fois Catherine s'était surpassée dans l'appât du festin.

— Il y a aujourd'hui près de quarante ans, me dit le Père, que nous nous asseyons, ma sœur et moi, à la même table, à la même heure ; mais c'est la première fois que nous n'avons qu'un seul hôte. Les vieilles coutumes s'en vont !

— Si tu invitais les deux messieurs, dit Catherine ?

— C'est peine inutile, tu le sais bien, ma sœur.

— En effet. Drôle de vie qu'ils mènent, ces messieurs.

Je hasardai une question bien naturelle.

— Auriez-vous des étrangers, ici, à part moi ?

— Oui, deux. Je leur ai loué une partie de ma maison pour quelques jours ; ils me payent régulièrement leur loyer chaque soir, car ils s'attendent à partir d'un jour à l'autre.

— Que font-ils ?

— Je l'ignore comme vous, mon jeune homme : ce que je sais, c'est qu'ils sortent une fois par jour, font une promenade à la raquette dans les champs, pour prendre l'exercice, disent-ils. Puis après ils s'enferment dans leur chambre et personne ne peut les revoir.

— Drôle de vie, répéta la sœur Catherine. Il y a quelque chose là dessous, c'est sûr.

— C'est leur affaire, dit le père Jérôme.

E. L.

(A Continuer.)

LA PIPE

DE

JEAN BART.



JEAN BART était de Dunkerque, pays humide et froid, où la pipe est non seulement une compagne, mais un poêle ; il était petit fils et neveu de corsaires et fut corsaire lui-même jusqu'à l'époque où Louis XIV l'appella dans la marine militaire.

A cette époque, Jean Bart avait déjà quarante et un ans ; il était trop tard pour changer son habitude de jeunesse ; et cependant, ceux qui voudront y réfléchir, demeureront parfaitement convaincus que, lorsque Jean Bart alluma sa pipe dans l'antichambre du roi, ce n'était pas par ignorance de l'étiquette de Versailles, mais parce qu'il voulait attirer l'attention sur lui, de façon à ce qu'on fut forcé de le mettre à la porte du palais ; et comme, après tout, il était chef d'escadre, et qu'il s'appelait Jean Bart, ce n'était pas chose facile de le mettre à la porte, ou d'aller dire à Louis XIV qu'il y avait, porté à porte avec lui, un homme qui fumait.

On savait que Jean Bart venait demander au roi une grâce, une grâce que le roi avait déjà refusée deux fois.

On ne faisait pas parvenir au roi les demandes d'audience de Jean Bart. Il fallait que Jean Bart prit le cabinet du roi par surprise.

Jean Bart mit de côté ses fameux habits de drap d'or doublé d'argent, qui faisaient tant de bruit dans les salons de Paris, revêtit son simple costume d'officier supérieur de la marine, passa seulement à son cou la chaîne d'or que le roi lui avait donnée, autre fois, en récompense de ses exploits de corsaire, et se présenta à l'antichambre de Sa Majesté, comme s'il avait sa lettre d'admission.

— Monsieur le capitaine de frégate, demanda l'officier chargé d'introduire les solliciteurs près du roi ; monsieur le capitaine de frégate, avez-vous votre lettre d'audience ?

— Ma lettre d'audience, dit Jean Bart ; pourquoi faire ? je suis, Dieu merci, assez bon ami du roi, pour qu'il n'y ait pas besoin de toutes ces niaiseries-là entre nous. Dites-lui que c'est Jean Bart qui demande à lui parler, et cela suffira.

— Du moment où vous n'avez pas de lettre d'audience, reprit l'officier, personne ne se permettra de vous annoncer.

— Avec ça que j'ai besoin qu'on m'annonce, dit Jean Bart, et que je ne m'annoncerai pas bien moi-même !

Et il s'avança vers la porte de communication.

— On ne passe pas, mon officier, dit le mousquetaire de faction.

— Est-ce la consigne ? demanda Jean Bart.

— C'est la consigne, dit le mousquetaire.

— Respect à la consigne, dit Jean Bart.

Puis, s'adossant à la boiserie, il tira une pipe du fond de son chapeau, la bourra de tabac, battit le briquet et l'alluma.

Les courtisans le regardaient avec stupéfaction.

— Je vous ferai observer, monsieur le capitaine de frégate, dit l'officier, qu'on ne fume pas dans l'antichambre du roi.

— Alors, qu'on ne m'y fasse pas attendre ; moi, je fume toujours quand j'attends.

— Monsieur le capitaine de frégate, je vais être obligé de vous faire sortir.

— Avant que j'aie parlé au roi ! fit

Jean Bart en riant. Ah ! je vous en défie bien.

Et, en effet, ce n'était pas, comme nous l'avons dit, chose facile, que de mettre Jean Bart à la porte ; de deux maux choisissant le moindre, et surtout le moins dangereux, l'officier alla dire au roi :

— Sire, il y a dans votre antichambre un officier de marine qui fume, qui nous défie de le faire sortir, et qui nous déclare qu'il entrera malgré nous.

Louis XIV ne se donna pas même la peine de chercher.

— Je parie que c'est Jean Bart ! dit-il. L'officier s'inclina.

— Laissez-le finir sa pipe, dit Louis XIV, et faites-le entrer.

Jean Bart ne finit pas sa pipe, il la jeta dans la cheminée et s'élança vers le cabinet du roi : mais à peine eut-il dépassé le seuil qu'il s'arrêta, saluant respectueusement Louis XIV.

Jean Bart était arrivé à son but. Il se trouvait en face du roi avec la même adresse qu'il manœuvrait devant les escadres ennemies ; il conduisit la conversation à travers les écueils, les passes, les rochers où il voulait l'amener, c'est-à-dire qu'ayant commencé par se faire faire force compliments sur sa sortie du port de Dunkerque où il était étroitement bloqué par les Anglais, sur l'incendie de plus de quatre-vingts bâtiments ennemis qu'il brûla en mer ; enfin, sur sa descente à Newcastle, il mit un genou en terre devant le roi et finit par lui demander la grâce de Keyser, son matelot, condamné à mort pour avoir tué son adversaire en duel.

Le roi hésitait.

Jean Bart, que l'amitié fraternelle qu'il portait à Keyser rendait éloquent, pria, adjura, conjura !

— Jean Bart, dit Louis XIV, je vous accorde ce que j'ai refusé à Trouville.

— Sire, répondit Jean Bart, mon père, deux de mes frères, vingt autres membres de ma famille sont morts au service de Votre Majesté. Vous me donnez aujourd'hui la vie de mon matelot, je vous donne quittance pour celle des autres.

Et Jean Bart sortit, pleurant comme un enfant et criant : Vive le roi ! à tue-tête.

Ce fut alors, qu'enveloppé par tous les courtisans qui voulaient faire la cour à un homme qui était demeuré plus d'une demi-heure en audience privée de Louis XIV, et ne sachant comment sortir de ce cercle vivant qui commençait à l'étouffer,

il profita de ce qu'un des courtisans lui demandait :

—Monsieur Jean Bart, comment donc êtes-vous sorti du port de Dunkerque, bloqué comme vous l'étiez par la flotte anglaise ?

—Vous voulez le savoir ? répondit-il.

—Oui, oui, dirent-ils tous en chœur, cela nous ferait grand plaisir.

—Eh bien ! vous allez le voir. Je suis Jean Bart, n'est-ce pas ? Vous êtes la flotte anglaise, vous ; vous me bloquez dans l'antichambre du roi et vous m'empêchez de sortir. Eh bien ! vli ! vlan ! pill ! paff ! voilà comment je suis sorti.

Et à chaque exclamation, allongeant un coup de pied ou un coup de poing à celui qui était en face de lui et l'envoyant tomber sur son voisin, il s'ouvrit un passage jusqu'à la porte.

Arrivé là :

—Messieurs, dit-il, voilà comment je suis sorti du port de Dunkerque.

Et il sortit de l'antichambre du roi.

ALEXANDRE DUMAS.

La Légende de saint Christophe.

Saint Christophe, c'est-à-dire Porte-Christ, était natif de Syrie ou de Palestine. On le regarde comme l'Hercule Chrétien, et on le représente comme un géant portant le Christ sur ses épaules. Parmi les nombreuses légendes de ce saint, nous citerons la suivante qui se rattache à l'origine de son nom.

Saint Christophe avant d'être chrétien, se nommait *Offerus* ; c'est un géant. Il forma le projet de servir le plus puissant roi du monde. Il se rendit donc à la cour d'un monarque qu'il servit pendant quelque temps. Un jour ce roi, ayant entendu prononcer le nom du diable, fit le signe de la croix. *Offerus* demanda ce que cela signifiait, et le roi lui répondit qu'il agissait ainsi pour se préserver des maléfices du diable.

—Vous craignez donc le diable ? répliqua le géant ; alors c'est qu'il est plus puissant que vous, et je veux le servir."

Il partit donc à la recherche du diable. Il ne tarda pas à le rencontrer, tout vêtu de noir, et entouré de ses compagnons montés comme lui sur des chevaux noirs. *Offerus* se mit à son service et le suivit.

Un jour, au détour d'une route, on aperçut une croix. Le diable manifesta une grande frayeur, et, sur un signe de Satan, toute la troupe s'enfuit. *Offerus*, resté seul, se dirigea tout pensif vers un

torrent. Là, il rencontra un ermite, et lui demanda s'il connaissait le plus grand roi du monde.

—C'est Dieu, lui répondit l'ermite, le créateur du ciel et de la terre ; on le sert par les prières, les jeûnes, les veilles.

—Je ne puis prier, ni jeuner, ni veiller reprit *Offerus* ; enseignez-moi un autre moyen de le servir.

—Eh bien, restez au bord de ce torrent, et passez sur vos épaules tous ceux qui vous le demanderont ; jusqu'ici personne ne s'est hasardé à le traverser sans être entraîné par le courant et sans s'y être noyé."

Offerus accepta la tâche ; il se construisit une petite cabane et passa tous les voyageurs sur ses vigoureuses épaules.

Un soir qu'il s'était couché plus fatigué que de coutume, il entendit la voix d'un enfant qui l'appelait et le pria de le porter sur l'autre rive. *Offerus* le prit et entra dans le lit du torrent ; mais à mesure qu'il avançait, il marchait avec plus de peine ; il lui semblait que le poids de l'enfant augmentait d'une manière considérable.

—Pourquoi te fais-tu si lourd ? lui demanda-t-il : il me semble que je porte le monde.

—Non-seulement tu portes le monde, répondit l'enfant, mais celui qui a créé le monde ; je suis le Dieu que tu sers depuis peu de temps, le Christ dont l'ermite t'a parlé. Je te baptise au nom de mon père, en mon propre nom, et au nom du Saint-Esprit ; appelle-toi désormais *Christophe*, c'est-à-dire Porte-Christ.

Et l'enfant disparut. *Christophe*, parcourut alors le monde, prêchant la doctrine de N. S. J. C. Il fut martyrisé en Lycie.

Petits coups de Crayon.

On demandait à un critique ce qu'il pensait des strophes et des anti-strophes d'une ode :

—Je pense, répondit le critique, que la pièce entière est une catastrophe.

Je n'ai pas la foi, disait à un chrétien, un médecin matérialiste.

—Ce n'est pas faute d'être crédule, répondit le chrétien. Quelle foi robuste il faut avoir pour croire que la matière pense !

Education Domestique.

DE L'ÉDUCATION

DES

Jeunes Enfants.



D'EST pour les parents un devoir impérieux d'élever eux-mêmes leurs enfants, surtout les filles, autant que leur position le leur permet. Personne ne peut suppléer entièrement à l'autorité du père, à la tendresse, à la prévoyance, à la délicatesse du cœur maternel. Dès ses plus jeunes ans, le cœur de l'enfant s'ouvre sous les baisers de sa mère; un sourire le récompense de ses premiers efforts; on ne saurait trop faire pour entretenir et conserver les saintes traditions du foyer domestique; ces souvenirs doux et précieux survivront aux distractions de l'âge s'ils ont servi de base solide et chrétienne à la première éducation, et lors même qu'il ont été perdus pendant un temps, ils ne pourront manquer de revivre et de reprendre leur empire. La maison paternelle se présentera toujours comme une image du vrai bonheur; c'est qu'elle est, en effet, le foyer et le lien de toutes les affections légitimes; c'est là qu'elles s'épurent, c'est là qu'elles se fortifient.

L'éducation chrétienne ne saurait trop tôt commencer. Bossuet veut qu'on parle de Dieu aux petit enfants, sans se mettre en peine s'ils comprennent ce qu'on leur dit. Il ajoute cette admirable raison: "Parce que, dit-il, Dieu leur en donnera l'intelligence." On doit donc de très-bonne heure les habituer à joindre leurs petites mains, à prononcer les noms de Jésus et de Marie. Une mère n'oubliera pas qu'elle est vis-à-vis de ses enfants l'image de Dieu, en leur montrant dans ses caresses la tendresse de la Providence envers eux, en leur disant que Dieu les aime infiniment plus qu'elle ne les aime elle-même; Jésus enfant doit leur être toujours proposé comme modèle. Est-il une leçon plus touchante que celle-ci? L'enfant Jésus n'eût pas dit ceci, n'eût pas fait cela: ou bien, Faites ceci pour plaire à l'enfant Jésus.

Voici quelques conseils bien simples, que l'expérience nous dicte pour les parents.

Prévenez, autant que possible, les fautes de vos enfants, afin de n'être pas obligés de les réprimer et de les punir: souvent on y parvient, sans faiblesse, avec un peu de prudence et d'adresse, en combattant une disposition à la désobéissance par quelque distraction qu'acceptent facilement leurs esprits légers et mobiles.

Obtenez d'eux la soumission et la bonne conduite par le désir de plaire, en vue même d'une juste récompense, plutôt que par la menace, la crainte de la punition et le châtement: ne leur causez jamais une frayeur dont ils ne tarderont pas à reconnaître la fausseté. Ne repoussez pas l'enfant que l'embarras d'une faute commise jette dans vos bras, vous êtes son refuge naturel; l'empêcher d'y recourir, c'est lui causer une fâcheuse déception et porter le découragement ou la dissimulation dans son cœur. Écoutez avec tendresse ses récits, et qu'il s'habitue à vous trouver prêts à recevoir la confiance de ses petits chagrins; il n'aura plus de peine à vous avouer ses fautes. Un enfant ne peut garder un secret, et s'il est habitué à vous confier tous les siens, vous avez tout espoir qu'il sera sincère avec vous, et ne vous dissimulera rien, surtout s'il sait qu'un aveu franc est reçu avec indulgence.

Ne lui dites jamais: Je ne t'aime plus; il ne peut le croire; s'il le croyait, ce serait un grand malheur. Dites-lui qu'il vous afflige quand il fait mal; votre tristesse doit suffire pour lui faire une utile impression. Surtout ne vous laissez pas emporter à la colère, ce serait vous donner un tort qui diminuerait votre autorité; un air de sévérité, une observation calme, si cela est nécessaire, une punition donnée avec modération, devra produire plus d'effets que la violence.

Quels que soient les défauts dont vous voyez le germe se révéler dans votre enfant, il y a, n'en doutez pas, un côté bon dans cette nature. Il faut le chercher pour le développer, afin de combattre le mal par le bien.

Apprenez de bonne heure à votre enfant qu'il n'est pas au monde pour s'amuser, mais qu'il y est pour atteindre un but digne de son âme faite à l'image de Dieu; que la carrière sociale ne doit être cherchée qu'en vue de ce but final et comme moyen d'y parvenir; que souvent

il devra souffrir et toujours travailler à se vaincre, supporter courageusement les souffrances et surmonter les mauvais penchans.

Enfin, ayez toujours présente cette pensée que l'exemple est la plus puissante des leçons; que vous êtes tenus de servir de modèle à votre enfant, et que sa bonne conduite dépendra principalement de la vôtre, de même que les vices dont il sera témoin le conduiront à une fatale imitation à laquelle il pourra difficilement échapper.

L'Éducation des Filles.

Instruisons nos filles, dit le *Travailleur*, de Worcester, car c'est la femme qui forme la famille, c'est elle qui fait ses mœurs, qui fait son cœur, qui fait sa foi, ses principes, son honneur. Instruisons nos filles, donnons leur une éducation chrétienne, solide, plus utile que brillante. Quand les jeunes canadiennes, sur lesquelles reposent l'avenir de notre nationalité, comprendront bien leurs devoirs religieux, quand on leur aura enseigné le beau rôle qu'elles ont à remplir, quand leur cœur sera rempli de sentiments chrétiens, quand la charité et la foi règneront dans leurs âmes, nous pourrons envisager l'avenir d'un œil plus serein.

Mais il leur faut une éducation solide. Filles d'artisans, filles du travail, n'allons pas leur donner une éducation qui puisse les porter à dédaigner un jour le travail et l'artisan.

Les hommes instruits sont rares parmi les canadiens émigrés, et les unions de nos jeunes filles doivent se former avec des artisans. Qu'on forme des femmes de travailleurs, qui ne rougiront pas de tenir la maison d'un homme de cœur, qu'il soit manœuvre ou ouvrier. Qu'on forme des femmes qui ne rougissent point de l'état de leur père, mais qui, aimant leurs parents, leur étant reconnaissantes des bienfaits de leur éducation, chercheront à leur donner du bonheur par leur attachement filial et leurs vertus chrétiennes.

Pour ne parler que des États-Unis, nous voyons avec plaisir que nos missionnaires, comprenant l'importance de l'éducation des jeunes filles, font les plus louables efforts pour fonder des écoles dirigées par des communautés de femmes. A Putnam, Baltic, Glens Falls, Fall River, St. Albans, Burlington, etc., il y a des couvents magnifiques dirigés avec

beaucoup de zèle. A Southbridge, on est à bâtir une semblable maison.

Certes, les Rvds. missionnaires fondateurs de ces œuvres ont droit à la reconnaissance de leurs congrégation.

Le couvent de Putnam, un des plus beaux de la Nouvelle-Angleterre, ainsi que celui de Baltic, reçoivent des pensionnaires canadiennes-françaises, seulement. Le couvent de Putnam est un spacieux édifice en briques, entouré de jardins magnifiques. Les pensionnaires y trouvent tout le confort désirable. Des religieuses Belges, Canadiennes et Irlandaises y donnent une éducation dans les deux langues, forment le cœur des jeunes filles à la vie domestique, à la piété et aux œuvres chrétiennes.

Science pour Tous.

[Pour le Foyer Domestique.]

LA CULTURE

ET

L'ÉDUCATION.

II.

(Suite et Fin).



DANS les beaux jours de la France, le ministre bien-aimé d'Henri IV, le célèbre duc de Sully, s'occupait avec ardeur, nous dit l'histoire de ce temps, de la réforme des abus. Les financiers surveillés de près, ne purent plus continuer leurs déprédations, l'argent arriva dans le trésor du roi, et la taille put être diminuée sans que le produit cessât de s'en augmenter, les dettes furent payées et les peuples furent soulagés.

En même temps Sully s'attachait à accroître les ressources naturelles du pays : "Labourage et pâturage, disait-il, voilà les deux mamelles qui nourrissent la France, les vraies mines et trésors du Pérqu."

Et l'agriculteur reçut des encouragements qui mirent bientôt la France en état de fournir des blés à l'Espagne, à

l'Angleterre et à la Suisse, quand les récoltes de ces pays étaient insuffisantes.

Le commerce et l'industrie se ressentent toujours favorablement de la prospérité de l'agriculture ; ce fut une nouvelle source de richesses pour la France, et c'en serait certainement une aussi pour le Canada. C'est dans ce temps qu'une compagnie des Indes fut créée ; que des colonies furent fondées, entre autres celle de Québec, au Canada, par Champlain.

Dernièrement un écrivain distingué, M. Beauchamp, disait à ce sujet :

“ Dans ce siècle, tout occupé de progrès matériels, on ne considère pas assez la position de chaque état dans l'ordre moral de la société.

“ Le bien-être physique, voilà tout ce qu'on désire ; et pour y parvenir, on emploie des moyens qui ne sont pas toujours ceux qui mènent au bonheur ; le séjour des villes est un de ces appâts trompeurs, le commerce en est un autre, tous deux ont causé bien des déceptions et ont fait plus d'une victime. L'habitant de la campagne croit se trouver plus heureux en changeant d'état, et, emporté par la fièvre commerciale qui se répand partout, il quitte sa charrue pour venir au milieu d'une population inconnue, dépenser en vain son activité.

“ C'est une faute qui entraîne des suites funestes. D'abord pour lui-même ; il sacrifie un bonheur réel pour des espérances spécieuses, et il compromet l'avenir de ses enfants ; puis, pour la société, car l'agriculture languit et la gêne se fait sentir dans toutes les industries du pays. Cet abandon d'un des plus beaux états tient à un vice d'éducation. De nos jours, le peuple ignore l'importance du rôle que joue le cultivateur dans la société.

“ Et sur ce point, il y a bien des préjugés à combattre. On croit généralement que la supériorité d'un homme tient à son état, et à tout prix on veut monter plus haut. Mais c'est une erreur ; c'est l'éducation, le génie, l'amour du bien qui fait l'homme supérieur ; or toutes ces qualités peuvent se rencontrer au plus haut degré, tout aussi bien chez l'habitant de la campagne que chez celui de la ville.

“ Il y a une autre supériorité qui, pour n'être pas généralement considérée, n'en est pas moins des plus importantes. C'est celle d'un homme qui apporte dans la société la plus grande somme de bien

physique et moral. Et je trouve cette qualité chez le cultivateur.”

En effet, tout vient de lui, depuis l'aliment qui nous soutient jusqu'à la laine qui sert à nos habits. Sans les ressources qu'il nous fournit, l'industrie ne serait qu'un vain mot, le commerce ne pourrait exister, les arts, les métiers deviendraient inutiles ; enfin l'homme serait condamné à périr misérablement. Aussi, le premier homme fut-il le premier cultivateur, et ce ne fut que plus tard, lorsque l'abondance régna que les hommes songèrent à choisir d'autres états. Depuis ce temps le peuple le plus agricole fut toujours le plus florissant et le plus puissant. D'un autre côté l'habitant de la campagne, quand il n'est pas dupe de certains hommes sans scrupules est le plus fort soutien des lois, de l'ordre, qui ne sont autres que les règles de la justice.

Il est toujours fidèle aux nobles inspirations de la nature et le premier à donner l'exemple du dévouement. Jamais on a vu sortir de son sein ces doctrines perverses qui, dans les siècles derniers ont ensanglanté la plus belle partie de la terre. Au contraire, il a donné au monde l'exemple de la loyauté et de la fidélité portées jusqu'à l'héroïsme en plusieurs occasions.

Maître absolu, quand partout on obéit le cultivateur représente l'homme tel qu'il fut dans son origine. Libre et indépendant, il peut donner à ses facultés tout l'essor dont elles sont susceptibles. C'est l'homme dans toute sa dignité, pouvant sans obstacles tendre vers ses destinées. Mais à ces raisons qui sont d'un si grand poids, viennent se joindre d'autres plus personnelles, et non moins persuasives.

L'homme est né pour le bonheur, il le poursuit sans cesse, s'attache à ses pas, et ce désir d'être heureux il ne saurait le faire disparaître.

Précieux don du Créateur, la vie de l'homme misérable est souvent par lui seul semée de quelques fleurs. Les déceptions les plus amères, les espérances déçues, loin d'éteindre cette soif, semblent l'augmenter.

Eh bien ! le paysan a, dans ce qui l'entoure les éléments qui peuvent le rendre heureux. Il habite les lieux qui l'ont vu naître et qui ont été témoins des premiers jeux de son enfance. Chaque rocher, chaque ruisseau lui rappelle un souvenir où il peut lire l'histoire de sa jeunesse. Loin des mille bruits de la

ville, sa vie s'écoule près d'une épouse chérie, soit au foyer de la famille, aux travaux des champs ou à parcourir avec orgueil les terres qu'il a reçues de ses ancêtres.

Que peut-il envier au citadin ? Les plaisirs bruyants ? Souvent ils sont une source de misères et mènent au tombeau leur aveugle victime ; les beaux habits ? Déjà le luxe a décimé notre population, il n'est propre qu'à rendre l'homme ridicule et à ruiner sa fortune. Sera-ce les superbes demeures ? Mais le firmament qui est le toit quotidien du paysan vaut bien les palais des riches, et ses champs couverts de moissons, les tapis moelleux de leurs salons.

Devenu vieux, d'autres joies embellissent ses derniers jours. Il aime à venir s'asseoir sous l'érable qu'il a planté de ses mains. Rien ne l'inquiète ; ses fils l'ont remplacé au travail et maintenant il peut mourir tranquille, car il quitte l'aisance au sein de sa famille.

Ah ! si nos paysans faisaient ces quelques réflexions, peut-être désabusés, ils n'abandonneraient pas avec tant d'insouciance les héritages qu'ils ont reçus de leurs pères.

Il faut qu'une réaction s'opère en faveur des nobles travaux des champs. On crie sans cesse au progrès ; sans doute, nous le désirons aussi ; mais il faut l'asseoir sur sa véritable base. Que les préjugés qui tendent à centraliser tout le progrès dans le commerce disparaissent, et avec l'agriculteur refleuriront toutes les industries.

Il faut donc que le cultivateur sache combien son rôle est grand et important et jusqu'à quel point il importe à son bonheur domestique autant qu'à l'intérêt général, qu'il n'abandonne jamais le dépôt qu'il a reçu de ses ancêtres et qui doit être transmis à ses enfants.

Les sueurs dont il arrose ses terres lui rapportent des richesses, mais les larmes qu'il versera à la suite des cruelles déceptions du commerce, où il aura perdu ses biens, resteront stériles.

Concluons maintenant que ce n'est pas sans raison que Virgile a écrit les deux vers que j'ai cités en tête de chacune des parties de cette lecture ; ils expriment nettement ma pensée : ils font voir la beauté, les charmes et les avantages de la " Culture," tant sous le rapport matériel que sous le rapport intellectuel ; ils nous prônent aussi bien la culture des champs que celle de l'intelligence :

*Felix qui potuit rerum cognoscere causas :
Fortunatus et ille Deos qui novit agrestes.*

Heureux celui qui a pu apprendre les éléments et les principes des choses nécessaires à la vie, et heureux qui connaît bien le rôle que lui offrent les destins champêtres.

Fortunatus et ille Deos qui novit agrestes.

Dans ce temps de dépression des affaires commerciales ; dans ce temps de pénurie dont le cri se fait entendre de tous côtés ; dans ce temps où presque toutes les industries languissent et même se meurent, il est opportun et je dirai même très-important de tourner nos regards vers la campagne, de stimuler, autant qu'il est en notre pouvoir, la culture du sol, d'encourager, de fonder même des institutions qui tendraient nécessairement à développer nos ressources agricoles qui sont les mamelles toujours exhubérantes du Canada, qui jamais ne deviendront stériles, mais qui sans cesse rempliront efficacement le vide causé, parmi notre population, par la malaise dans les affaires en général et par les lourds incendies qui trop souvent détruisent en quelques instants la meilleure et la plus riche portion de nos villes, et laissent sur le pavé des malheureux que l'humanité ne peut se refuser à soulager.

Si la culture était plus encouragée, si l'on comprenait bien son importance, si l'on se faisait une idée vraie des jouissances et du bonheur qu'elle procure à ceux qui s'y livrent avec âme et intelligence, l'on n'aurait pas, dans nos villes, le triste apanage d'une foule de désœuvré qui souvent ne les encombrant que pour y mendier le pain de la charité publique et quelques fois même dans le but de se procurer une subsistance par des moyens réprochés par les lois et les mœurs.

La culture est le principe de tout, elle remonte au paradis terrestre ; elle est d'institution divine ; le premier homme reçut de Dieu même l'ordre de cultiver la terre, lors qu'après son péché, l'Eternel lui dit. Cette terre que je t'avais donnée en partage ne produira plus pour toi que des ronces et des épines et *tu gagneras ton pain à la sueur de ton front.*

Dès lors la terre fut maudite, elle ne fut plus génératrice par elle-même, il a fallu le travail de l'homme pour la féconder, la fertiliser et la rendre productrice des choses nécessaires à la vie. Qu'avons nous à nous plaindre ! C'est

la tache originelle qui nous fut imposée par la tache de notre premier père.

Mais, si loin delà, nous la considérons sous le rapport du bonheur temporel, nous serons encore forcés de nous écrier. *Fortunatus et ille Deos qui novit agrestes.*

Donc l'étude de cette noble science, ainsi que de tous ce qui se rattache à la vie domestique, doit être le but principal vers lequel nous devons tendre sans cesse, si nous voulons non seulement nous assurer les jouissances des biens temporels, mais même si nous désirons nous conformer aux injonctions de la volonté immuable du Créateur du genre humain, qui nous ont été imposées dans la personne d'Adam.

Concentrons donc nos efforts vers ce but, encourageons les écoles de culture, tâchons qu'elle remplacent ou que du moins elles tiennent tête aux couvents de nos campagnes et qu'enfin l'éducation que l'on fournit dans ces institutions soit modifiée de manière que les jeunes filles qui les auront fréquentées puissent être des *femmes fortes*, de vraies mères de famille.

N'oublions jamais que les campagnes sont les bras droits des villes et que la culture est leur nourrice.

La culture de son champ, la culture de son intelligence, voilà pour chacun le principe de la bonne éducation, de la vraie richesse et du bonheur constant.

Mais, en ce monde, la justice de Dieu ne s'appesantit pas que sur les coupables, on sait que souvent même le Seigneur châtit ceux qu'il aime.

Faudra-t-il que l'homme perde courage parce qu'il rencontrera quelques fois sur la route de la vie des ronces et des épines? Non, s'il éprouve souvent de la fatigue, de la lassitude, des revers et des malheurs; s'il ressent des ennuis, des peines, des chagrins et des découragements, qu'il se ressouvienne que ce n'est que par un travail rude et constant qu'on remporte la victoire et surtout qu'il n'oublie jamais qu'il faut passer par le Calvaire pour arriver au Thabor.

A. L. DESAULNIERS.

Trois-Rivières, 1877.

Bibliographie.

Almanach Agricole, commercial et historique, de J. B. ROLLAND & FILS, pour 1878.



NOUS accusons réception de cette intéressante publication qui est à sa douzième année. Comme dans les précédentes éditions, on y trouve un choix très varié de matières des mieux appréciées, et c'est, sans contredit l'almanach français le plus complet qu'il y ait dans la Puissance et dont le contenu est le plus utile aux personnes de toutes les conditions. Le commerçant y trouvera tous les renseignements dont il peut avoir besoin; la mère de famille y verra avec plaisir un grand nombre de recettes utiles dans un ménage, et les jeunes personnes y liront avec intérêt les historiettes et les bons mots qui s'y trouvent en grand nombre.

Cinquième Livre de lecture, illustré, A. N. Montpetit. Montréal. J. B. Rolland et Fils, Libraires-éditeurs.

La grande entreprise de la maison Rolland & Fils est terminée avec la publication du cinquième Livre de lecture de la série Montpetit. Le succès est complet, et nous pouvons constater en parcourant ce cinquième livre que l'entreprise a tenu ce que promettait ses débuts. En jetant un coup-d'œil sur la série complète depuis le premier livre, jusqu'au dernier, nous voyons une gradation mesurée dans le choix des matières mises entre les mains de l'élève. L'auteur s'est appliqué d'abord à offrir aux jeunes intelligences que des sujets qui devaient les frapper et les intéresser. De ces éléments des connaissances humaines, il passe à des matières un peu plus élevées en rapport avec le développement qu'ont dû prendre les facultés intellectuelles de l'élève. Enfin le sujet s'élevant peu à peu dans le cinquième livre, l'élève est mis en présence des plus belles pages de l'histoire et de la littérature. L'auteur s'est efforcé de ne mettre sous ses yeux que des sujets de la plus haute moralité, lorsqu'ils n'étaient pas empruntés entièrement à des ouvrages religieux. Un souffle catholique passe à travers toutes ces pages.

En publiant la série des livres de M. Montpetit, la maison Rolland est sortie des sentiers battus. Depuis un temps im-

mémorial, les élèves passaient d'un petit livre excessivement élémentaire à un livre excessivement difficile à comprendre pour des jeunes intelligences. Il n'y avait pas de transition.

L'ensemble de l'œuvre, malgré quelques légères imperfections, est une révolution dans notre librairie. Si quelqu'un avait parlé d'un pareil projet il y a dix ans, il aurait passé pour visionnaire, car les difficultés d'exécution matérielle étaient immenses. Personne n'aurait osé risquer une entreprise qui exigerait une mise de fonds d'au moins \$60,000.

Nous avons assez parlé à l'apparition de chaque volume du mérite intrinsèque de l'œuvre, pour nous dispenser aujourd'hui d'y revenir. Mais nous tenons à féliciter qui de droit d'avoir mené l'entreprise à bonne fin. Tout le public est appelé à profiter de cette œuvre et nous espérons qu'il saura le comprendre. Nous sommes certains qu'il ne faillira pas à son devoir. Nous voyons déjà que les maisons d'éducation les plus renommées, d'après l'avis du Conseil de l'instruction Publique qui leurs a donné sa haute approbation, se sont hâtées de mettre ces livres de lecture entre les mains de leurs élèves. Les autres écoles n'ont qu'à y gagner à suivre leur exemple. Ce n'est qu'en encourageant ceux qui font des sacrifices pour le public qu'on peut engager les hommes entreprenants à continuer à marcher dans la voie du progrès. L'indifférence nous ramènerait à la routine et autres méthodes arriérées.

Jean Canada, — Suite et fin de *Patira* et *Trésor de l'Abbaye*, par Raoul de Navery. 1 vol. in-12 : 75 cts. Paris, Blériot, éditeur ; Montréal, J. B. Rolland & Fils, libraires dépositaires, 12 et 14, rue St. Vincent.

Le nouveau volume de Raoul de Navery, qui nous arrive directement des éditeurs de Paris, est avant tout une œuvre émouvante, mais elle est aussi une œuvre patriotique, car l'action se passe en Canada, à Montréal même et dans ses environs. Nous nous rappelons de "Patira" et de son sublime dévouement, de Tanguy et de Coëtquen et des moines de l'Abbaye de Tehon ; nous retrouvons ces personnages dans "Jean Canada", où ils se trouvent mêlés à une nouvelle révolution, non une révolution comme celle à laquelle ils se sont échappés avec tant de peine et qui ne reposait que sur le crime et l'assassinat, mais un soulèvement patriotique contre un étranger,

oppresseur des vaincus d'hier et qui met tout en œuvre pour faire oublier à des Français jusqu'au nom même de Français.

"Jean Canada", le héros principal de cet ouvrage, est le type parfait du bon patriote, du bon citoyen et du bon chrétien, dans le cœur duquel repose cet amour ardent de la patrie et de la religion, qui peut tout sacrifier pour parvenir à son but. Comme dans les deux premières parties de cet ouvrage, "Patira" continue son rôle de dévouement et fait tout ce qui est humainement possible pour arracher le capitaine Halgan et Tanguy de Coëtquen des mains des sauvages qui les ont fait prisonniers, après avoir saccagé leur demeure. Ensuite, apparaissent au deuxième plan, Nadix Jeffs, fille d'un Seide de la police secrète anglaise, qui répare autant qu'il est en elle le mal fait par son père à Georges Malo, jeune Canadien qui lui a sauvé la vie, et Nonpareille, la fille aux cheveux d'argent, jeune sauvage qui par son courage et son sang-froid, sauve Halgan, Tanguy de Coëtquen et Patira d'une mort horrible au poteau de torture indien.

Nous ne disons rien de la forme même de l'ouvrage, les lecteurs de "Patira" et du "Trésor de l'Abbaye" connaissent le style chaud et coloré de l'écrivain, son imagination puissante, la grâce des détails formant toujours une opposition heureuse avec les tableaux sombres. Mais, donnant à la fois l'intérêt dramatique, l'attrait des scènes touchantes ; un sentiment de foi ardente est répandu sur les plus belles pages de Jean Canada.

C'est ce sentiment puissant, qui, allié à la rapidité du récit, à la magie du style, font à l'auteur de Jean Canada, de Patira et du Trésor de l'Abbaye une place à part dans la littérature contemporaine.

Almanach des Familles, de J. B. Rolland et Fils, pour l'année 1878, 1 joli volume in-12, br. 5 centims.

Nous accusons réception de l'*Almanach des Familles*, publié par la maison J. B. Rolland et Fils. C'est un almanach qui porte bien son titre, car les matières qu'il renferme conviennent d'une manière spéciale à tous les membres d'une famille. Tout le monde y lira avec plaisir, pendant les veillées d'hiver, les charmantes histoires, les légendes, les bons mots qui s'y trouvent intercalés.

Le Droit Social Chrétien.—Par le R. P. PAQUIN, O. M. I. En vente chez tous les libraires.—Dépôt général aux bureaux du *Foyer Domestique*, à Ottawa.—Prix.—broché: 50 cents. Une remise est accordée aux Maisons d'Education.

L'ouvrage qui vient d'être publié, sous le titre ci-dessus, offre, d'après un plan tout-à-fait nouveau, un exposé clair et précis des principes fondamentaux du Droit Social Chrétien, et forme un volume de 400 pages in-12.

Nous reproduisons du *Nouveau-Monde* du 19 Octobre dernier, l'appréciation suivante sur cet ouvrage.

"L'histoire nous offre ce spectacle étonnant, que chaque erreur suscitée parmi les peuples catholiques s'est toujours vu barrer le passage par une affirmation et une démonstration de plus en plus forte de la vérité qu'elle attaque. C'est ce que l'on voit encore de nos jours, et c'est un signe de plus de la vitalité de notre Eglise. Dans ce duel engagé entre ce qu'on a appelé la civilisation moderne, ou mieux l'esprit païen de notre siècle, et la civilisation chrétienne, chaque pays menacé a eu ses combattants; et l'on sait comme ils ont frappé d'estoc et de taille l'hydre infernal de la révolution. Le Canada, menacé lui aussi, a su prendre sa place dans ce concert catholique.

"Les presses du *Foyer Domestique* viennent de nous donner, en un volume de 400 pages, les articles publiés dans cette revue sous le titre ci-dessus par le R. P. Paquin, O. M. I.

"L'auteur y traite, de plus, les difficiles questions relatives aux rapports existant entre les deux puissances: ecclésiastique et civile, C'est la partie principale de son ouvrage; et nous croyons pouvoir affirmer qu'elle est traitée avec autant de solidité que de clarté et d'intérêt.

"Nous ne saurions donc trop recommander la lecture de cet ouvrage à ceux qui veulent parler en pleine connaissance de cause de ces graves questions qui s'agitent chaque jour.

"Inspiré sans doute par ces paroles si remarquables du Prophète Isaïe: Ils ont transgressé les lois, ils ont bouleversé le droit, ils ont déchiré l'alliance éternelle (xxiv), l'auteur a voulu nous donner un résumé complet des doctrines catholiques sur ces matières difficiles. Laisant à la presse quotidienne le soin de poursuivre une à une les erreurs particulières à mesure qu'elles se présentent, et évitant tout ce qui, de près ou de loin, pourrait toucher à des questions de parti ou de personnalité, il nous transporte immé-

diatement dans la pure région des principes.

"C'est là d'ailleurs, il faut le reconnaître, le moyen le plus sûr de donner la vérité entière; et, à elle seule, ne suffit-elle pas à chasser les ténèbres? Aussi, quand sous la conduite de l'Auteur du Droit Social Chrétien, le lecteur parti d'une juste notion de la société, et de la distinction essentielle entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel, arrive sur le terrain brûlant de l'union et de la distinction des deux puissances et de leurs relations mutuelles il voit clairement apparaître la parfaite harmonie voulue par Dieu entre ces deux autorités et il se repose à l'aise.

"Nous ne saurions douter que ce livre, qui est une bonne œuvre, ne reçoive de tous l'accueil auquel lui donnent droit sa modération et sa parfaite orthodoxie; et nous sommes assurés que lus et médités, ces principes philosophiques dissiperont bien des préjugés et concourront à la paix si désirée sur ce point tout aussi rationnel que théologique."

Ce volume est en vente chez les principaux libraires, aux prix modique de 50 cents.

Toute demande adressée par lettre, soit à Mr. l'Administrateur du *Foyer Domestique*, chargé du dépôt général, soit à l'Auteur, au collège d'Ottawa, aura satisfaction par le retour de la malle. Lorsqu'un seul exemplaire est demandé, le prix peut être envoyé en timbres de poste.

La Semaine Sainte ou la **Grande Semaine**, en vente chez J. B. ROLLAND & Fils, rue St. Vincent, Montréal, au prix modique de 5 cents, franco par la poste.

C'est un petit ouvrage qui convient admirablement à toutes les personnes qui désirent suivre les cérémonies de la Semaine Sainte, car il contient une explication de toutes ces cérémonies ainsi que des Stations de la Passion de Jésus-Christ. Il serait donc à souhaiter que tout le monde se le procure, car il est en même temps utile à tout le monde et à la portée de toutes les bourses.

Histoire.

[Pour le Foyer Domestique.]

Mémoire sur le Canada,

depuis son établissement jusqu'à nos jours.

Par Stanislas Drapeau.

Ire. PARTIE.

LE CANADA

SOUS LA DOMINATION FRANÇAISE.

CHAPITRE IX.

1755—1760.

(Suite.)

V.



A campagne de 1759 se prépare et l'horizon est plus sombre que jamais. La France, que ses échecs successifs dans sa guerre avec l'Allemagne avaient rendu presque impuissante, abandonne avec un stoïcisme incroyable le Canada à son triste sort.

Dans les péripéties du grand drame qui va s'ouvrir, on n'a donc plus à compter que sur la bravoure du peuple canadien et l'héroïsme de quelques milliers de soldats qui restent de l'armée française. Des enfants de douze ans et des vieillards de quatre-vingts ans vinrent pleins d'ardeur grossir les rangs de la milice.

Le général de MONTCALM, toujours impassible et plein de feu, voyait venir l'orage. Entouré des héros de Carillon : de LÉVIS, BOURLAMARQUE, de BOUGAINVILLE, de LÉRY, du fils du marquis de VAUDREUIL, de la ROCHE-BEAUCOUR, son aide-de-camp, et autres, il se préparait à une lutte décisive avec un ennemi supérieur en nombre, et qui comptait des officiers d'une grande réputation, tels que le général WOLFE, AMHERST, qui avait remplacé Abercrombie, MONCKTON,

MURRAY, HAVILAND, TOWNSHEND, PRI-DEAUX, JOHNSON, etc.

Dans le pressentiment des dangers qu'il allait courir, M. de MONTCALM écrivait à la Cour, à la date de 14 avril 1759 :

Le nouveau général anglais Amherst, avec de grandes forces et de grands moyens : 22 bataillons de troupes réglées, et plus de 30,000 hommes de milice..... Nous avons sauvé cette Colonie l'année dernière par un succès qui tient quasi du prodige. Faut-il en espérer un pareil ? Il faudra au moins le tenter. Quel dommage que nous n'ayons pas un plus grand nombre d'aussi valeureux soldats !.....

En effet, les envahisseurs comptaient une armée de 60,000 hommes, tandis que le Canada n'avait à leur opposer qu'environ 20,000 soldats (1).

Comme les années précédentes, les Anglais se disposaient à attaquer le Canada sur trois points à la fois.

Le général JAMES WOLFE, de l'armée britannique, à la tête d'une armée de 11,000 hommes, laissa Louisbourg, avec une flotte de vingt vaisseaux, dix frégates et dix-huit bâtiments inférieurs, montés par 18,000 marins, pour aller attaquer Québec (2).

Pendant que l'escadre du général WOLFE remontait le fleuve Saint-Laurent, un petit détachement de cette armée fut mis à terre à la Rivière Ouelle, pour continuer par terre la route qui restait à faire pour parvenir jusqu'à Québec, avec mission de répandre l'incendie sur son chemin. Il est à croire, quoique l'histoire n'en fasse pas mention, que le notoire capitaine Alexander

(1) D'après les registres du Bureau de la Guerre, à Londres, et autant qu'on peut aujourd'hui le constater, les régiments suivants furent envoyés par l'Angleterre en Amérique, et se trouvaient à servir dans la campagne de 1759, savoir : 2 bat. du 1er régiment d'infanterie. Les 15e, 17e, 22e, 28e, 35e, 40e, 42e, 43e, 45e, 46e, 47e, 48e, 55e, 58e, 60e (appelé à cette époque le Royal American), 77e, 78e et le 80e régiment, tous d'infanterie, aussi bien que des corps d'artilleurs et du génie. (Voir la Lettre de Sir Edward Lyano, secrétaire de la Guerre, Angleterre, adressée à Geo. COVENTRY, de Cobourg, Ont., insérée dans l'Album du Touriste, par M. J. M. LEVINE, de Québec.)

(2) Ce jeune officier, fils d'un brave officier de l'armée anglaise, n'était âgé que de 33 ans, et il possédait une éducation très brillante. Il brûlait du désir de se distinguer par quelques actions d'éclat, et comme il s'était particulièrement distingué à la prise de Louisbourg par son intrépidité et son intelligence de l'art de la guerre, selon que le général AMHERST en avait rendu compte à la Cour, il fut choisi pour diriger le siège de Québec. Comme le remarquait si judicieusement l'historien DRESSIER, PITT, en nommant ce jeune Grenadier à la charge de major-général de l'armée britannique, on ne pouvait certainement opposer un plus digne adversaire à MONTCALM.

MONTGOMERY, du 48^e régiment, commandait cette brillante cohorte ; il était digne de cette mission lui qui, au mois d'août suivant, allait sur l'ordre du général MURRAY, avec une division de son régiment, saccager les paroisses de *St. Anne* et de *St. Joachim*, au nord de Québec. Quoiqu'il en soit, un grand nombre d'habitations furent incendiées sur la rive gauche du fleuve, en aval de Québec, afin sans doute d'inspirer plus de terreur aux paisibles populations de ces campagnes, dont les hommes étaient presque tous sous les armes pour la défense de Québec.

La flotte anglaise, commandée par l'amiral SAUNDERS, parut devant Québec le 25 juin, et le général WOLFE somma de suite le COMMANDANT de Québec d'avoir à se rendre.

Le ton arrogant de cette sommation souleva l'indignation dans les rangs de l'armée française, et on ne s'en prépara que plus ardemment à la lutte.

Afin de mettre à l'abri la Ville, dont les remparts étaient inachevés, on avait construit un *Camp* retranché à *Beauport*, dans une forte position.

Le front de ces retranchements était défendu par le fleuve ; la gauche s'appuyait sur la rivière *Montmorency* ; et la droite se reliait à Québec par un pont jeté sur la petite rivière *Saint-Charles*.

WOLFE attendait le général AMHERST, auquel il avait donné rendez-vous sous les murs de Québec ; mais ce dernier n'arrivait pas. Après avoir essayé par diverses manœuvres à faire sortir MONTCALM de ses retranchements, le général WOLFE fit débarquer des troupes sur l'*Isle d'Orléans* et à la *Pointe-Lévis*, le 27 juin. Sur ce dernier point il fit établir de puissantes batteries. Un *Camp* fortement retranché fut également formé par WOLFE, à la gauche du *Ravin* profond de la chute de *Montmorency*, à côté du village de l'*Ange-Gardien* afin de servir de base d'opération lorsqu'il attaquerait le *Camp* de MONTCALM, à *Beauport*.

Le *Camp* du général HARDY, qui couvrait la pointe de l'*Isle d'Orléans*, était protégé par la flotte anglaise, qui stationnait vis-à-vis le village *St. Joseph* de Lévis. A peu de distance de ce village se trouvait le *Camp* du général MONCKTON, et un peu plus haut, sur la côte, les formidables batteries anglaises, prêtes à bombarder Québec au premier signal.

Enfin, las d'attendre la petite armée d'AMHERST, WOLFE fit commencer le Sièg le 12 juillet, et des hauteurs de

Lauzon les batteries anglaises ouvrirent un feu meurtrier et lancèrent de nombreuses bombes qui eurent bientôt incendié une partie de la basse ville de Québec.

VI.

Il y avait déjà plus de deux semaines que l'on bombardait la ville lorsque le général anglais tenta de forcer les lignes françaises, à *Beauport*, en attaquant l'aile gauche de l'armée de MONTCALM, le 31 juillet, en même temps que l'artillerie vomissait le feu sur la ville des hauteurs de *Lévis*.

La Cathédrale, ainsi qu'un grand nombre de maisons de la haute-ville avaient été détruites dans la soirée du 22 juillet, et tout le reste de la basse-ville devint également la proie des flammes dans la journée du 8 août suivant, où pas moins de 170 maisons furent consumées ainsi que les voûtes de MM. PERRAULT, jeune, TACHET, TURPIN, NORDIC, JEHAUNE et MARANDA (1).

Les établissements que le feu épargna, à la haute-ville, furent plus ou moins endommagés par les bombes et les boulets de l'artillerie anglaise, notamment : l'église des *Jésuites*, celle des *Récollets*, le *Séminaire de Québec*, les *Ursulines* et les *Hospitalières*. A la fin du Sièg il ne restait plus qu'une seule maison à la basse-ville.

Le combat de *Beauport* fut vigoureusement soutenu par les Français quoiqu'ils n'eussent que dix pièces à opposer aux cent dix-huit de l'ennemi, et que les forces fussent considérablement disproportionnées. Après une terrible lutte à coups de carabines et de baïonnettes, le général WOLFE se retira vaincu dans son *Camp* de l'*Ange-Gardien*, avec une perte de huit cents grenadiers, qui restèrent sur la place.

C'est sans doute cette victoire nouvelle qui a inspiré au poète cette affirmation :

.....chaque brin de gazon,
Chaque guirlande du huisson,
Redit l'éclat de nos combats,
Redit l'honneur de nos soldats! (2)

Le général WOLFE apprit en même temps qu'AMHERST était arrêté dans sa

(1) *Journal du Sièg de Québec*, par M. Jean-Claude PANET. Voir aussi la *Lettre de Mgr. de Pontbriand*, datée de Montréal, 30 octobre 1759, insérée dans la *Revue Canadienne*, tome 8, page 438.

(2) M. Pamphile LEMAY.

marche par l'armée de BOURLAMARQUE, et qu'il ne pouvait se rendre jusqu'à lui. Etant maître du fleuve, par sa flotte, WOLFE tenta une entreprise des plus audacieuses, et qu'il conduisit avec beaucoup d'habileté. Il fit remonter plusieurs de ses vaisseaux, chargés de troupes jusque vers le *Cap-Rouge*, afin d'examiner s'il ne découvrirait point, au milieu des rochers et des précipices qui formaient le haut promontoire de Québec, sur la rive gauche du fleuve, un lieu propre à un débarquement. En effet, WOLFE le trouva à un quart de lieue au-dessus de la ville, à l'*Anse des Mères*.

Malgré le soin qu'apportait M. de BOUGAINVILLE à surveiller tous les mouvements de la flotte, WOLFE cacha si habilement le but de ses manœuvres, en montant, descendant et remontant le fleuve, que dans la nuit du 12 au 13 septembre il fit débarquer à l'improviste ses troupes à l'endroit sus-nommé, et à l'aurore l'armée anglaise se rangeait en bataille, sur les hauteurs des *Plaines d'Abraham*.

Jusque là, on avait cru Québec inattaquable de ce côté, grâce à la hauteur de la falaise que l'on pensait infranchissable. Et pour prévenir toute surprise, on y avait élevé trois redoutes défendues par une centaine d'hommes chacune. Elles étaient confiées au capitaine DOUGLAS, du régiment de Languedoc, au capitaine REMINI, du régiment de la Sarre, et au capitaine VERGOR, de la milice.

À une heure du matin, le 13 Septembre, WOLFE accompagné de MONCKTON et de MURRAY, et de la première division de son armée, s'étaient laissé aller au courant le long du rivage, puis avaient abordés à l'endroit où commandait l'inepte VERGOR. Aucune sentinelle n'était à son poste, et les Anglais avaient gravi sans coup férir le côté.

MONTCALM, informé de l'affaire, se mit de suite en mouvement pour empêcher les Anglais de se retrancher et de se fortifier, quoique son armée ne fut alors que de 4,500 hommes, en partie composée de miliciens et de sauvages.

Après la victoire de *Montmorency*, qui devait être la dernière pour M. de MONTCALM, une partie des Canadiens avaient laissé le *Camp* pour aller faire la moisson ; M. de LÉVIS avait été envoyé pour faire la visite des *Forts d'en Haut* et ordonner les choses nécessaires ; M. de BOURLAMARQUE tenait en échec AMHERST et son armée ; puis trois mille hommes

avaient été détachés du *Camp*, avec M. de BOUGAINVILLE, pour observer les mouvements de la flotte anglaise, à travers les hauts bois qui couvraient alors ce plateau qui s'étend de Québec au *Cap Rouge*.

Quoiqu'il en soit, M. de MONTCALM se mit à la tête de sa petite armée, assisté de MM. de ST. OURS, de SÉNESERGUES, chefs de brigades, et du chevalier de MONTREUIL, major, et marcha vers les *Plaines d'Abraham*, où il arriva vers les neuf heures du matin. La surprise de MONTCALM fut grande lorsqu'il vit toute l'armée anglaise rangée en bataille, prête à le recevoir, et paraissant forte d'au moins 5,000 hommes, tous soldats aguerris et bien disciplinés.

À dix heures, les lignes françaises, formées de six hommes de profondeur, commencèrent l'attaque. Les flancs de cette armée étaient appuyés sur une épaisse forêt.

L'action commença par les tirailleurs canadiens, et quelques sauvages, qui ouvrirent un feu très vif sur la ligne anglaise. Les Anglais essayèrent cette pluie de fer et de plomb sans reculer, mais avec grandes pertes. La mêlée devint bientôt générale.

Dès le commencement de la bataille, MONTCALM était tombé mortellement blessé ; WOLFE tomba aussi, mais avant de rendre le dernier soupir, il eut la consolation d'apprendre que les Français battaient en retraite (3)

(3) Deux *Tableaux historiques*, qui forment une composition aussi touchante que poétique, ont été faits à l'occasion de cette sanglante journée.

Dans le premier *Tableau*.—peint par le jeune WALTER, d'après le désir des officiers français,—on voit le général de MONTCALM, blessé à mort, étendu sur un lit de camp, entouré de ses principaux officiers. Il est soutenu d'un côté par M. de MONTREUIL, maréchal de camp et son ami ; de l'autre par M. de BOUGAINVILLE, son élève et son aide-de-camp. Tous deux le regardent avec attendrissement. Un groupe d'officiers, parmi lesquels figure BOURLAMARQUE, et des soldats, placés auprès de lui dans l'attitude la plus noble, rappelant bien l'affection de tous ces braves guerriers pour le héros mourant.

Philippe-Louis-François Badelard, chirurgien-major au service du roi, s'occupe à panser les blessures du marquis de Montcalm.

Dans cette scène apparaît un palmier maladroitement placé au-dessus de la tête du héros, au lieu d'un sapin ou autre arbuste que le peintre aurait dû placer, s'il eût mieux connu le Canada.

Dans le second *Tableau*.—peint par WEST et gravé par WOOLET,—se trouve représenté l'intrépide WOLFE, expirant lui aussi, mais couvert de lauriers et au sein de la victoire. Tout auprès du général blessé, est son fidèle domestique et les médecins accourus pour l'assister. Un sauvage, assis à ses pieds, le regard avec admiration. En face du héros est un groupe d'officiers parmi lesquels il est facile de reconnaître le brigadier-général, depuis marquis de TOWNSEND, ainsi que le

Blessé à mort, le marquis de Montcalm fut bientôt après conduit au *Château St. Louis*. S'adressant à M. de Ramezay et au Commandant du Royal-Roussillon, il leur dit : " Je vous recom-
" mande de ménager l'honneur de la
" France, et de tâcher que ma petite ar-
" mée puisse se retirer cette nuit au-delà
" du Cap Rouge, pour rejoindre le corps
" de M. de Bougainville ; pour moi je
" vais la passer avec Dieu et me prépa-
" rer à la mort."

Puis, de sa main tremblante il écrivit au général anglais Townshend, ces paroles dignes de son grand cœur :

" Général, l'humanité des Anglais me
" tranquillise sur le sort des prisonniers
" français, et sur celui des Canadiens.
" Ayez pour ceux-ci les sentiments qu'ils
" m'avaient inspirés : qu'ils ne s'aper-
" çoivent pas d'avoir changé de maître.
" Je fus leur père, soyez leur protec-
" teur."

Comme M. de Ramezay le pressait de donner des ordres pour la défense de la place, il répondit en soupirant : " Je
" n'ai plus d'ordre à donner ni à me mé-
" ler de rien. J'ai trop à faire en ce grand
" moment, mes heures sont très courtes,
" mais je souhaite beaucoup qu'on vous
" secoure, et que vous puissiez sortir
" heureusement de la difficulté pré-
" sente."

Puis, comme dernier article de son testament, il voulut rendre à l'armée victorieuse cet éloquent témoignage d'estime : " Quoique j'aie eu le malheur
" d'avoir été défait et mortellement bles-
" sé, c'est pour moi une consolation de
" l'avoir été par un ennemi aussi brave."

Le marquis de Montcalm ne s'occupa plus alors que de ses intérêts éternels. Aussi, Mgr. de Pontbriand ne négligea rien de ce qui pouvait adoucir les angoisses du héros mourant, nourrissant sans cesse son cœur de ces sentiments chrétiens qui élèvent l'âme au-dessus

licutenant-général MONCKTON, tous deux aussi couverts de blessures.

WOLFE n'avait plus qu'un souffle de vie ; déjà ses yeux obscurcis se fermaient aux choses de ce monde, quand tout-à-coup il entendit quelqu'un crier : *Ils fuient !... Ils fuient !...*

— Qui ? demanda le général mourant.

— Les Français ! lui répondit-on.

— Oh ! alors... je meurs content !... dit le héros, en expirant enseveli dans son triomphe.

Quant à MONTCALM, également couvert de blessures, il exhala de son cœur patriotique cette sublime pensée de satisfaction : *Au moins, je ne verrai pas les Anglais dans Québec !*

des disgrâces et des infortunes de ce monde (1).

Le courage et la résignation chrétienne de MONTCALM sauront traverser les siècles, et les Canadiens rediront long-temps :

Héros de *Carillon*, ton illustre victoire

Avait couvert ton front d'une immortelle gloire.

Mais n'avait pas sauvé le pays de ses maux.

Et bientôt sous les murs de ta belle patrie.

Frappé d'une balle ennemie,

Tu succombes, MONTCALM, mais tu meurs en héros !

La perte des Français, dans cette fatale et mémorable journée du 13 Septembre, se monta à environ mille hommes, y compris 250 prisonniers qui tombèrent entre les mains des vainqueurs avec la plupart des blessés, parmi lesquels se trouvaient les brigadiers SÉNESERGUES, de FONTBRUNE et de ST. OURS, mortellement blessés, et qui moururent de leurs blessures.

Du côté des Anglais, la perte fut un peu moindre, environ sept cents hommes, parmi lesquels se trouvaient le général

(1) Le *Vieux Récit* des Ursulines de Québec mentionne que pendant cette dernière nuit, on entendait l'illustre blessé prier à haute voix, remerciant Dieu de lui ménager dans sa défaite les ineffables consolations de la Foi. Toutes ses pensées ne se dirigèrent donc que vers CELUI qui allait être bientôt son Juge !

Il avait fait sa confession avec une piété admirable et avait reçu dans les mêmes dispositions, des mains de l'Evêque, le consolant Viatique et les Onctions saintes, quand il rendit avec calme son âme à son Créateur, le 14 septembre, vers les cinq heures du matin.

" Telle était la confusion qui régnait alors à Québec,—dit l'*Histoire du Monastère des Ursulines*,—qu'il fut impossible de trouver un ouvrier pour faire la bière de l'illustre Général. Voyant cet embarras, notre contre-maître, vieux Français du Dauphiné, connu dans nos traditions sous le nom de *Bonhomme Michel*, ramassa à la hâte quelques planches, et parvint à confectionner, en " versant larmes abondantes," une boîte informe, peu en rapport avec la précieuse dépouille qu'elle devait renfermer."

Le corps de MONTCALM fut enterré le soir même de son décès, à la clarté des flambeaux, dans l'*Eglise des Ursulines*, et en présence de quelques officiers suivant que le constate le *Registre des Sépultures* de la Cathédrale de Québec, pour l'année 1759 :

" L'an mil sept cent cinquante-neuf, le quatorzième jour du mois de Septembre, a été inhumé dans l'église des Religieuses Ursulines de Québec, haut et puissant seigneur LOUIS-JOSEPH marquis de MONTCALM, Lieutenant-général des armées du Roi, Commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de St. Louis, Commandant en chef des troupes de terre en l'Amérique Septentrionale, décédé le même jour de ses blessures du combat de la veille, muni des sacrements qu'il a reçus avec beaucoup de piété et de religion.

" Etaient présents à son inhumation, MM. RESCHE, CUGNET et COLLET, chanoines à la Cathédrale, M. de RAMZAY, commandant de la place et tout le corps des officiers."

(Signé :) RESCHE, } Prêtres-Chanoines.
COLLET, }

en chef de l'armée, WOLFE, et les principaux officiers de l'armée. (1) Parmi les blessés se trouvaient le colonel CARLETON et le brigadier MONCKTON, le major BARRY, adjudant-général et le major SPITTLE. Ce fut le général TOWNSHEND qui prit le commandement de l'armée, après que ces divers officiers eurent été mis hors de combat.

(1) Etat des pertes de l'Armée Anglaise, dans ce Combat :

Officiers tués.....	64
Officiers, Sous-Officiers, Tambours, Canonniers et Soldats blessés.....	598
Soldats manquants.....	5
Total.....	667

(Voir Relation du Siège de Québec, par une Religieuse de l'Hôpital-Général de Québec.)

Afin de faire voir avec quelle exactitude on recueillait alors les informations, nous allons reproduire l'état qui suit, que nous empruntons au *Journal de l'Expédition de l'Armée anglaise*, tel que publié dans le *New-York Mercury* du 31 décembre 1759 :

Retour du nombre des Morts et des Blessés dans l'armée sous le commandement du Général Wolfe, à la bataille de Québec, le 13 Septembre 1759 :

1759.	Officiers et-dessus mentionnés.....		Blessés		Total.
	Morts	Blessés	Morts	Blessés	
Major-Général WOLFE, Lieut.	1	0	0	0	1
Brigadier MONCKTON,	1	0	0	0	1
Col. CARLTON, Q. M. Gnl.	1	0	0	0	1
Major BARRY, Adj. Gnl.	1	0	0	0	1
Major SPITTLE,	1	0	0	0	1
Régiments.					
Amburst.....	1	0	0	0	1
Briggs.....	1	0	0	0	1
Chambré.....	1	0	0	0	1
Kennedy.....	1	0	0	0	1
Webb.....	1	0	0	0	1
Ausubler.....	1	0	0	0	1
Monckton.....	1	0	0	0	1
Laurance.....	1	0	0	0	1
Trançais de Louisbourg.....	1	0	0	0	1
Total.....	11	0	0	0	11
Autres.					
Capitaines.....	1	0	0	0	1
Lt. Capitaines.....	1	0	0	0	1
Enseignes.....	1	0	0	0	1
Sergents.....	1	0	0	0	1
Soldats.....	1	0	0	0	1
Canonniers.....	1	0	0	0	1
Total.....	6	0	0	0	6
Blessés.					
Capitaines.....	1	0	0	0	1
Lt. Capitaines.....	1	0	0	0	1
Enseignes.....	1	0	0	0	1
Sergents.....	1	0	0	0	1
Tambours.....	1	0	0	0	1
Soldats.....	1	0	0	0	1
Canonniers.....	1	0	0	0	1
Artilleurs.....	1	0	0	0	1
Bombardiers.....	1	0	0	0	1
Total.....	11	0	0	0	11
Grand Total des Tués et Blessés.....	22	0	0	0	22

Les blessés des deux armées furent transportés à l'Hôpital Général de Notre-Dame des Anges (2).

Quant à M. de BOUGAINVILLE, qui se trouvait alors au *Cap-Rouge* ou vers *Saint Augustin*, il ne reçut qu'à onze heures la nouvelle de l'engagement, et quoique la moitié de son armée fût dispersée jusqu'à la *Pointe aux Trembles*, il se mit aussitôt en marche vers le théâtre de la lutte. N'ayant pu arriver assez tôt pour prendre part à la bataille, et voyant tout perdu, il retraits.

Les *Récollets*, durant cette longue guerre, avaient suivi l'armée française en qualité d'aumôniers, et ils furent ainsi les témoins constants de ses misères, de ses prodiges de valeur et de ses revers !

VII.

Quelques écrivains ont reproché au général de Montcalm de s'être trop pressé d'attaquer Wolfe ; à leur avis, il aurait dû, auparavant, réunir les forces dont il pouvait disposer. Ils auraient voulu qu'il eût attendu de Bougainville; qu'il eût fait venir du camp de Beaufort et de la ville tout ce qui se trouvait de troupes avec de l'artillerie. On lui a reproché, aussi, d'avoir trop d'ambition et de s'être arrangé de manière que son nom seul parut partout. Ces reproches sont-ils fondés ? Nous ne le croyons pas, et rien n'atteste dans ses actes cette disposition. Ses différends avec M. de Vaudreuil, cependant, eurent certainement des suites fort déplorables ; mais convient-il de ne les attribuer qu'à ce Général ?

Quoiqu'il en soit, cet héroïque général ayant versé son sang pour l'honneur de son Roi et du pays qu'il avait à défendre, il ne restait plus à l'armée, devant ses cendres encore chaudes, qu'à se rappeler ses triomphes antérieurs et sa bravoure constante jusqu'à la fin de sa glorieuse carrière.

Une faute des successeurs de MONTCALM fut la décision prise le soir même de la bataille du 13 septembre, dans le

(2) Les Hospitalières et les Ursulines de la haute-ville de Québec avaient été obligées de laisser leurs Monastères, pour échapper aux dangers du siège, et s'étaient retirées chez les Hospitalières de Notre-Dame des Anges, où se trouvaient déjà plus de six cents personnes que les Religieuses de cette digne maison avaient reçues chez elles avec une tendre et parfaite charité. Durant toute la durée du Siège, les Religieuses des trois Communautés réunies s'occupèrent du soin des mourants et des blessés, dont l'établissement était littéralement rempli.

Conseil de Guerre tenu chez le gouverneur, d'abandonner le *Camp de Beauport*, et de conduire l'armée à la rivière *Jacques Cartier*, à 12 lieues de Québec, afin d'assurer sa retraite vers *Montréal*, s'il devenait nécessaire. Le GOUVERNEUR, l'INTENDANT et M. de BOUGAINVILLE combattirent cette idée, mais la majorité l'emporta.

Par cette détermination, on laissait la garnison de Québec sans protection. Il arriva même qu'avant que les troupes qui descendaient de Montréal et celles qui montaient de Beauport pour se rendre au lieu désigné se fussent réunies, le commandant de la ville, M. de RAMEZAY, capitula ! (1)

Quand la nouvelle de la Capitulation parvint à St. Augustin au général de LÉVIS, qui marchait en ce moment avec son armée vers Québec, pour attaquer de nouveau les Anglais, il ne put contenir son indignation contre M. de RAMEZAY, commandant de la ville en l'absence du marquis de VAUDREUIL.

En effet, M. de RAMEZAY avait livré Québec sans être attaqué, et on voit dans le *Mémoire justificatif* qu'il adressa à la Cour les raisons qui le portèrent à agir ainsi : se voyant abandonné par le *Camp de Beauport* et pressé par la population qui éclatait en murmures contre lui, entraîné par le découragement général, pressé par les négociants assemblés chez M. DAINE, maire de Québec et lieutenant-général de la police ; n'ayant pas foi dans le succès d'une attaque nouvelle contre les Anglais, il crut devoir obéir à cette pression, et arbora le *Drapeau blanc* le 19 Septembre, au grand étonnement des Anglais qui étaient bivouaqués en dehors des murs, en face des portes de la ville, tandis que leurs vaisseaux fermaient l'entrée du port.

Cette reddition, quoiqu'il en soit, décida des destinées du pays, car elle allait rendre bientôt l'Angleterre maîtresse du Canada.

Le général de LÉVIS, qui avait pris le commandement de l'armée après la mort de MONTCALM, avait fait replier pour la seconde fois son armée vers la rivière

(1) L'Acte de Capitulation fut signé le 18 Septembre, auquel jour les portes de la Capitale s'ouvrirent à l'armée victorieuse.

A la reddition de la ville de Québec, il se trouvait dans Québec plus de 6,000 personnes, dont :

2,200 combattants.

2,600 femmes et enfants.

1,000 à 1,200 aux hôpitaux ; et les Communautés d'hommes et de femmes.

(*Mémoire* du Sr. de Ramezay. p. 28).

Jacques Cartier, pour se préparer durant l'hiver à une nouvelle *Campagne*.

Quant à l'armée de la flotte anglaise, elle s'en retourna à *Louisbourg*, après avoir laissé dans Québec 8,000 hommes de garnison, avec le général MURRAY, comme gouverneur de la ville (2).

Pendant que les événements qui viennent d'être relatés s'accomplissaient autour de Québec, le centre et la gauche de l'armée anglaise agissaient sur le lac *Champlain* et sur le lac *Ontario*.

Le général AMHERST, qui commandait au centre, avait mission de s'avancer avec 12,000 hommes sur *Montréal*, par le *Lac Champlain*, mais l'intrépide BOURLAMARQUE, avec 2,300 hommes tenta de lui barrer le passage autant que possible, malgré la disproportion des forces. Obligé de retraiter devant l'ennemi, d'étape en étape, il arriva au *Fort de l'Isle aux Noix*, sur la rivière *Richelieu* ; il s'y retrancha si fortement que le général anglais n'osa pas l'attaquer, pour se faire un passage, et dut laisser WOLFE agir seul sur Québec, comme nous l'avons vu.

En même temps que le centre, la gauche de l'armée anglaise s'était mis en mouvement, sous les ordres du général PRIDEAUX, il avait ouvert le siège devant le *Fort Niagara* dès le 6 juillet. La garnison du *Fort* ne s'élevait qu'à environ cinq cents hommes, commandés par le brave capitaine POUCHOT.

(2) Nous devons accorder un souvenir aux officiers anglais qui ont combattu sous Wolfe, en empruntant nos données de la riche et précieuse *Histoire des Ursulines* de Québec.

Le général AMHERST, qui avait combattu dans la direction du *Lac Champlain*, en reboulant l'armée française jusqu'à l'*Isle aux Noix*, sur la rivière *Richelieu*, devint Gouverneur-Général du Canada, après la Cession. Après avoir organisé le gouvernement des villes de la colonie, il passa en Angleterre, en 1763, laissant le général MURRAY, comme Gouverneur-Général.

Le général JAMES MURRAY était fils de mylord ELTBANK, pair d'Europe, et était entré au service dès ses plus tendres années. Il avait fait ses premières armes en Europe, à *Fontenay Landisfelt*, etc.

Le brigadier TOWNSHEND, premier lieutenant de WOLFE, fils aîné du vicomte TOWNSHEND, avait eu pour parrain le roi George Ier, alors régnant. Il avait épousé avant son départ pour l'Amérique lady Charlotte Compton, fille du comte de NORTHUMBERLAND. Devenu veuf après son retour en Angleterre, où il passa aussitôt après la Capitulation de Québec, il se remaria. Il vécut jusqu'à l'âge avancé de 83 ans, laissant après lui deux familles très nombreuses.

Le brigadier MONCKTON, second lieutenant de WOLFE, était fils du vicomte de GALWAY, et petit-fils, par sa mère, du duc de RUTLAND. Le commandement des troupes lui était dévolu par le départ du général TOWNSHEND ; mais sa blessure ayant été jugée très-grave, il se retira à *New-York*, où il fut élevé au grade de commandant-en-chef des troupes et gouverneur de la ville, alors fille soumise et amie intime de la vieille Albion. Le général MONCKTON obtint encore d'autres grades en Angleterre, où il mourut en 1782.

Le siège fut poussé avec une extrême vigueur. Le général anglais fut tué, mais il fut aussitôt remplacé par le colonel JOHNSON qui continua le siège avec une grande bravoure. Dix-sept jours durant le feu se continua de part et d'autre sans interruption. POUCHOT, cependant, tenait ferme, attendant avec la plus vive impatience les troupes du *Détroit* et autres lieux environnants qui marchaient à son secours, selon l'ordre donné aux divers commandants des *Forts de l'Ouest*.

MM de LIGNERY et AUBRY, en effet, étaient en marche avec seize cents hommes, dont mille sauvages. Par la trahison des sauvages, ils tombèrent dans une embuscade que JOHNSON leur avait tendue entre la *Cataracte* et le *Fort Niagara*, et les six cents français furent écrasés et les chefs fait prisonniers. POUCHOT, incapable de prolonger plus longtemps la résistance, capitula le 25 juillet. Tel fut le résultat de la campagne de 1759.

Pour éterniser tant d'exploits et de bravoure, nous verrons, soixante ans plus tard, s'élever à Québec un *Monument* à la mémoire des deux vaillants généraux des deux armées.

L'Angleterre, dans son désir ardent de manifester de suite sa reconnaissance au jeune héros, WOLFE, lui fit élever un superbe mausolée, à *Wesminster*, lieu de la sépulture des Rois, et le 17 novembre 1759 arrivaient à *Portsmouth* les restes du général WOLFE, transportés de Québec sur un vaisseau de guerre de 84 canons, le *Royal William*. Les dépouilles mortelles de l'illustre Général furent déposées en grandes pompes dans les caveaux des Rois d'Angleterre, en présence du roi Georges III, si justement fier des lauriers conquis par le général Anglais (1).

(1) Le magnifique mausolée dont il est ici question fut élevé aux frais de l'Etat et sur un vote de la *Chambre des Communes*, dans sa séance du 21 novembre 1759. Le général WOLFE est représenté debout, au moment où il vient de recevoir sa première blessure au poignet ; il est soutenu par un grenadier. Au-dessus de la statue est sculptée la figure allégorique de la *Victoire* tenant dans sa main une couronne. L'inscription se lit comme suit :

To the memory of
James Wolfe,
 Major-general and Commander-in-Chief
 of the British Land Forces,
 On an expedition against Quebec ;
 Who having surmounted,
 By ability and valour
 All obstacles of art and nature,
 Was slain in the moment of victory,
 On the 13th of September 1759.
 The King and Parliament of Great-Britain
 Dedicated this Monument.

Traduction : — " A la mémoire de JAMES WOLFE.

Outre la similitude du sort, dit un auteur moderne, dans son livre intitulé : *De Montcalm en Canada*, il y a, entre les deux héros qui tombèrent victimes du combat des Plaines, des points de rapprochements curieux. Tous les deux étaient doués d'une imagination ardente, ils semblaient par leurs antécédents, avoir également droit à la victoire et à la renommée. Ils possédaient à un degré éminent les qualités qui font les grands Capitaines ; braves, ardents, dévoués aux intérêts de leur patrie, ils aspiraient à la gloire. Ils avaient cultivé avec succès les langues anciennes, avant de prendre le glaive des combats.

Wolfe venait de quitter une mère chérie, veuve depuis un an, et il avait tout préparé pour s'établir à son retour en Europe. La mort l'a frappé avant qu'il eût atteint sa 33e année.

De Montcalm avait laissé en France sa mère, sa femme et cinq enfants : deux garçons et trois filles. Le Roi conserva à la marquise de Montcalm une partie de la pension de 4,000 livres dont jouissait le général ; chacun des enfants eut une part. L'aîné obtint le régiment de son père, et le cadet une compagnie dans le même régiment (1).

(A continuer.)

Major-general et Commandant en chef des troupes de terre dans l'expédition contre Québec. Après avoir triomphé par son habileté et sa valeur de tous les obstacles de l'art et de la nature, il fut tué au moment de la victoire, le 13 Septembre 1759. Le Roi et le Parlement de la Grande-Bretagne ont élevé ce Monument."

L'année suivante, un autre *Monument* fut élevé à *Westerham*, dans le comté de *Kent*, Angleterre, lieu de naissance du général WOLFE, par les citoyens de l'endroit. Sur ce Monument est gravée l'inscription suivante :

James

Son of Col. Edward Wolfe and Henrietta his wife,
 Was born in this Parish, January 2nd
 MDCCXXVII.
 And Died in America, September 13th,
 MDCCLIX.

Whilst George in sorrow bows his laurelled head,
 And bids the artist grace the soldier dead ;
 We raise no sculptur'd trophy to thy name,
 Brave youth ! the fairest in the list of fame.
 Proud of thy birth, we boast the' auspicious year,
 Struck with thy fall, we shed a general tear :
 With humble grief inscribe one artless stone,
 And from thy watchless honors date our own !
 I Decus I NOSTRUM.

(1) *De Montcalm en Canada*, p. 208 et suivantes.



LE FOYER DOMESTIQUE.

Ottawa, 1er Décembre 1877.

Le Foyer Domestique.

Avec la présente livraison se termine notre deuxième année de publication. Les nombreuses adhésions que nous avons reçues, de toute part, ont été pour nous un puissant levier qui nous a procuré jusqu'ici les forces nécessaires pour conduire à bien cette œuvre religieuse et littéraire tout à la fois. Comme le succès de notre entreprise repose essentiellement sur la rentrée des abonnements, nous faisons donc appel à chaque abonné en particulier, pour qu'il veuille bien payer à nos Agents, ou nous transmettre directement le prix de l'abonnement pour l'année prochaine, qui est de \$2, outre les arrérages de la part de ceux qui nous doivent.

Nous espérons que la sympathie qui entoure notre œuvre, depuis deux ans, saura correspondre à notre désir, dans le pressant besoin où nous sommes actuellement, et nous voulons qu'elle remplace l'idée de la *Souscription Nationale* que nous avons provoquée, mais qui n'a pu se produire d'une manière suffisamment effective, pour que nous en puissions bénéficier. Tout en remerciant bien cordialement ces généreux amis, pour cette double sympathie, nous avons cru devoir leur transmettre leurs loyales offrandes, afin qu'elles soient dirigées en faveur d'autres œuvres plus pressantes.

Notre prochaine Livraison.

A commencer du 3 Janvier prochain, le *Foyer Domestique* paraîtra chaque semaine, le JEUDI, afin que cette Revue soit entre les mains des familles, le Dimanche, pour la lecture du soir. En invitant nos nombreux amis à nous payer d'avance la troisième année d'abonnement à cette Publication, nous prions également ceux qui nous auraient déjà transmis \$1.00, pour les premiers six mois de l'année prochaine, de vouloir bien compléter l'abonnement de l'année,

en nous adressant une autre Piastre, qui est la balance, afin de régulariser les entrées dans nos livres.

Comme par le passé, un morceau de MUSIQUE paraîtra chaque mois.

Notre Ecrin.

Avec la bienveillante permission de l'auteur, et pour nous rendre au désir de plusieurs amis de notre littérature nationale, nous commencerons le mois prochain la publication de l'intéressante monographie intitulée: *Forestiers et Voyageurs*, par Mr. J. C. TACHÉ. Inutile d'ajouter que nos lecteurs et nos lectrices y trouveront un grand attrait à lire ces belles pages de littérature canadienne.

L'honorable Mr. CHAUVEAU viendra à son tour orner les pages du *Foyer Domestique*, le mois prochain, par le commencement d'une Étude littéraire et historique sur M. de LATOUR, ses œuvres et son époque, intitulée: *Un Chanoine de l'ancien Chapitre de Québec*. Cette Étude jettera du jour sur une époque très intéressante de l'histoire ecclésiastique du Canada et sur les travaux d'un homme fort distingué.

Durant le mois de Janvier, nous reprendrons le récit émouvant et plein de charme historique du *Fils du Martyr*, interrompu par suite de la perte d'une partie de l'œuvre, mais que depuis nous avons reçu de Paris

D'autres travaux fort intéressants seront également publiés, durant l'hiver, tous destinés à répandre le goût de la bonne lecture, et par ce moyen à affermir, en la conservant dans les âmes, la foi qu'à fait et qui maintient, fortes et vaillantes, les sociétés et les nations.

Pour toutes ces considérations, nous invitons nos Agents à redoubler d'efforts pour répandre davantage le *Foyer Domestique* dans leurs endroits respectifs, et de nous en informer au plutôt, afin que notre tirage pour la nouvelle année corresponde aux besoins anticipés.

Nous apprenons avec bonheur que Sa Grâce, Mgr. l'Archevêque de Québec, a bien voulu recommander notre Publication à l'attention toute spéciale du Clergé de l'archi-diocèse, pour que le *Foyer Domestique* se répande de plus en plus au sein de la population rurale. Comme Pie IX, à qui rien n'échappe, l'Archevêque de Québec trouve à propos de signaler au monde catholique les dangers de la mauvaise lecture, et s'efforce ainsi à encourager la presse et les écrivains qui travaillent pour la bonne cause.

La Gazette des Familles.

L'Administration du *Foyer Domestique* ayant acheté la propriété littéraire de la *Gazette des Familles*, publiée depuis huit années, ainsi que la liste des Abonnés pour l'année courante (1877), nous prions les amis et protecteurs de cette œuvre de vouloir bien continuer d'accorder à cette publication leur puissant patronage, et nous invitons tous ceux qui désirent souscrire à cette intéressante Revue, de le faire au plus tôt.

A commencer du 1er janvier prochain, la *Gazette des Familles* sera publiée les 1er et 15 de chaque mois, par cahier de 16 pages, double colonne, à raison de \$1 par année, payable d'avance.

M. l'abbé Ed. GUILMET, ci-devant rédacteur-proprétaire de la *Gazette des Familles*, continuera d'en être le Rédacteur-en-chef.

Nos Remerciements.

Nous offrons cordialement au *Canadien* et au *Constitutionnel*, comme à la plupart des journaux catholiques du pays, nos très vifs remerciements pour l'encouragement qu'ils nous accordent si libéralement, en recommandant le *Foyer Domestique* à l'attention des familles, et sollicitant en notre faveur une part de leur patronage.

Histoire des Institutions charitables du Canada.

1er VOLUME.

Nous sommes en mesure d'informer le Clergé et le public lettré que la 1ère Livraison du 1er Volume de l'*Histoire illustrée des Instituts de Charité, de Bienfaisance et d'Education du Canada*, sera mise en vente vers le 10 Décembre courant, à raison de \$1 par livraison.

Quatre livraisons, de 150 pages chacune, formeront un volume, lesquelles livraisons paraîtront de quatre mois en quatre mois.

L'Ouvrage a reçu l'approbation de l'Épiscopat du Canada.

Les personnes désireuses de se procurer cet Ouvrage sont donc priées de s'adresser à l'Auteur, aux bureaux du *Foyer Domestique*, à Ottawa, où se trouve la Liste des Souscripteurs, et d'y joindre le prix de la Livraison (\$1). Il n'y aura que ce seul dépôt en Canada.

S'adresser, par lettre enregistrée, à STANISLAS DRAPEAU, Bureaux du *Foyer Domestique*, Ottawa.

Double fête à l'Institut.

Nos lecteurs ont déjà pu voir par les journaux, tant anglais que français, quel retentissement l'inauguration de notre Institut a eu par tout le pays. La raison de ce succès c'est que non-seulement l'édifice que nous venons d'ouvrir au public est remarquable par ses proportions et son objet, mais parce que la Convention Littéraire qui a accompagné cette fête est une belle et grande nouveauté dans tout le Canada.

On se souvient, peut-être, que dans le cours de l'été dernier il a paru un livre écrit par un auteur américain de renom, et que dans ce livre se trouvait la phrase suivante :

"Les Canadiens-Français sont ignorants. Ils ne lisent pas. Il n'existe parmi eux aucune littérature, ni nationale, ni autre. Ils parlent une sorte de patois."

Cet indigne mensonge a soulevé... qui ? la presse anglaise ! Oui, la presse anglaise, celle qui, il y a quarante ans, nous accablait d'invectives et nous qualifiait de pauvres d'esprit. La presse anglaise, éclairée par l'expérience, aidée dans ses observations sur ce qui nous concerne par le calme de la politique depuis plusieurs années, s'est constituée notre protectrice, notre "défenderesse." Bravo ! Cela montre que le temps marche et que les préjugés tombent. Elle a fait voir aux Yankee ahuri qui parlait de nous combien il se trompait, puisque ce sont les Canadiens-Français qui tiennent la tête dans la littérature et dans les beaux-arts, au Canada.

La Convention littéraire de l'Institut d'Ottawa, arrivant sur ces entrefaites, a achevé de dissiper les yeux des étrangers. On sait maintenant qu'il existe une classe d'hommes de lettres parmi nous, que leurs œuvres sont au nombre de plus de cinq cents volumes exclusivement canadiens, et que nous ne parlons pas un patois, mais le pur, l'aimable français du XVIIe siècle. Le Canada vient encore d'être découvert.

Il nous serait impossible de reproduire tout ce qui s'est imprimé à propos de cette fête. Cela ferait un volume. Nous espérons, cependant, insérer dans le *Foyer* les principaux discours qu'on y a prononcés et quelques détails sur les travaux de la Convention.

Le haut patronage du Gouverneur-Général, de Lady Dufferin, de Mgr. d'Ottawa, était d'un bon augure pour la soirée par laquelle s'ouvrait la célébra-

tion ; tout est venu à point et rien n'a manqué à l'éclat, à l'entrain, au succès de cette première réunion. M. Alphonse Benoît, président de l'Institut, a prononcé un discours mesuré, bien aimé, tout de circonstance et que l'auditoire a applaudi avec ardeur. Les opérettes ont été enlevées, c'est le mot. Mlles. A. Lapiere et A. Peachy, MM. R. E. Kimber, F. R. E. Campeau et R. Peachy, tenaient les bons rôles et s'en sont acquittés à merveille. On est sorti en chantant : " C'est la vérité, papa."

L'Honorable Pierre J. O. Chauveau, toujours éloquent, gracieux, souple et adonné à la poésie, nous a entretenu, dans un discours des plus remarquables, de la langue française, de son maintien parmi nous et du sort que nous devons lui préparer. Sa parole a été couverte d'applaudissements à plusieurs reprises.

Le second jour, la Convention littéraire a siégé depuis le matin jusqu'au soir. Il s'y est fait un travail énorme, qui sera soumis au public avant longtemps, sous forme de brochure. Les principaux points discutés se rapportent à l'encouragement de la littérature nationale, à la conservation des archives historiques, aux droits d'auteur. Des travaux sérieux ont été déposés sur ces trois points.

Les délégués de la Province de Québec étaient une vingtaine. Ils ont paru goûter l'idée de ces réunions, car plusieurs d'entre eux ont exprimé le désir de les voir se continuer à Québec et à Montréal.

Nous croyons que, en effet, ceci n'est qu'un commencement et que d'heureux fruits sortiront de ces assemblées où nos écrivains, dispersés jusqu'ici, auront l'occasion de se voir et de conférer des choses qui intéressent et la littérature et la nationalité.

Le tout s'est terminé par un banquet, l'un des plus agréables que nous ayons vus. Sur soixante-cinq personnes à table, il y avait quarante orateurs de bonne force, et le reste pouvait encore compter au-dessus du niveau ordinaire. C'est la première fois que ce spectacle est donné au Canada.

Nos lecteurs voient, par ce simple aperçu, qu'il y aurait mille choses à écrire sur cette double fête, mais l'espace nous manque.

➤ Afin de faire place à des matières pressantes, nous ajoutons quelques pages à cette présente livraison.

Noces d'Argent.

Les Noces d'Argent du R. P. LAJOIE, Supérieur des Clercs St. Viateur, au Canada, et curé de Joliette, viennent d'être célébrées avec une pompe éclatante. Il s'agissait, en effet, de fêter le vingt-cinquième anniversaire de son ordination au sacerdoce, et de fêter en même temps un bon père, un sage directeur depuis plus de treize années dans la paroisse, et un ami dévoué pour le bien de âmes et les intérêts matériels de la florissante petite ville de Joliette. Plusieurs Adresses lui furent présentées, et celle des citoyens de la ville renfermait une offrande de \$200. Honneur aux citoyens qui savent ainsi reconnaître les sacrifices et le dévouement du Prêtre !

Avis relatif aux écrits sur le Droit Social Chrétien.

L'article sur le " Droit Social Chrétien," publié dans les premières pages de cette livraison est, comme à l'ordinaire, annoncé à être continué.

Cependant l'Auteur ayant publié son travail en un volume qui se trouve déjà en grande circulation dans le pays, nous cesserons, pour nous conformer à son désir, de le publier dans cette Revue. Nous ne doutons pas que ceux de nos lecteurs qui désirent poursuivre la lecture de cet intéressant et très utile travail, ne se fassent un plaisir de se procurer la brochure du Révd. Père Paquin, qui a déjà reçu de hautes approbations, et qui est mise en vente chez les principaux libraires, au prix modique de 50 centins.

Nouveaux Agents.

Les Messieurs dont les noms suivent ont bien voulu accepter l'agence du *Foyer Domestique* dans leurs paroisses respectives ; savoir :

M. Napoléon Hardy, M. de P., Champlain.

Rev. Messire M. E. Janelle, Stanfold.
J. O. Weilbrenner, Sorel.

On a besoin d'un Agent pour St. Raphael, comté Dorchester ; pour la Rivière du Loup (en bas) ; Woonsocket, dans le Rhode-Island ainsi que pour Chicago.

On acceptera avec empressement des Agents pour tous les autres centres Canadiens des Etats-Unis, là où il n'y a point d'Agents. (Voir la *Liste des Agents*.)

La Mère Marie de l'Incarnation.

Jusqu'à ce jour, dit l'*Univers*, l'Amérique du Nord ne comptait pas de serviteurs de Dieu qui fussent déclarés vénérables par le Saint Siège. C'est la ville de Québec, capitale de la province du même nom au Canada, qui vient de fournir le premier nom; c'était naturel: elle est, en effet, le berceau du catholicisme pour toute cette partie du Nouveau Monde, et l'année dernière, dans une bulle qui érige canoniquement l'Université Laval, Pie IX déclare que la ville de Québec doit être regardée comme la métropole de la religion catholique dans l'Amérique septentrionale, puisqu'elle est la mère de soixante diocèses.

Toutefois, l'introduction de cette cause de béatification n'intéresse pas moins la France que le Canada; Marie Guyart, en religion Marie de l'Incarnation, est née à Tours, en 1599, et ne quitta son pays natal qu'à l'âge de quarante ans.

La Providence plaça cette grande servante de Dieu dans des conditions diverses, mais elle les sanctifia toutes par sa fidèle correspondance aux grâces extraordinaires que le Seigneur lui prodigua.

Jusqu'à l'âge de dix-sept ans, elle offrit l'exemple d'une vierge modeste, humble, amie de la solitude, adonnée à la prière et embrasée d'amour pour Jésus-Christ.

Ce ne fut qu'avec une grande répugnance et pour obéir à ses parents qu'elle s'engagea dans l'état du mariage.

Mais, devenue veuve après deux années, elle résolut de se consacrer entièrement au service du Seigneur et entra dans le monastère des Ursulines de Tours, en 1631. Dieu lui fit connaître qu'il la voulait au Canada. Bien des obstacles s'opposaient à l'exécution de la volonté divine, mais la servante de Dieu parvint à les surmonter, et, en 1639, elle s'embarquait avec quelques compagnes, affrontait les souffrances et les périls de l'Océan et se rendait dans la Nouvelle France pour y travailler à l'éducation des jeunes filles, à la conversion des sauvages, et être, suivant son expression, un petit grain de sable dans les fondements de l'Église du Canada, dont elle entrevoyait la grandeur future. Elle fut la fondatrice et la première supérieure du monastère des Ursulines de Québec, où elle passa 33 années de sa vie dans les privations, les sacrifices, les tribulations, la pratique constante de toutes les vertus, et mourut le 30 avril 1671.

Le Canada la regarde, avec Mgr. de

Laval, dont elle était la contemporaine, comme le fondement solide et le brillant ornement de l'Église de l'Amérique du Nord; la France a aussi conservé le souvenir de ses vertus.

Elle a laissé un grand nombre d'écrits: tous révèlent une âme privilégiée et éclairée de lumières divines. Bossuet l'appelle la Thérèse de la Nouvelle France; Fénelon, une lumière du dix-septième siècle; tous les auteurs ecclésiastiques, une âme héroïque en humilité et en charité. Dans une lettre de Mgr. Plessis, évêque de Québec, on lit ce passage, en parlant d'elle:

"C'est une sainte, que je vénère bien sincèrement et que je mets dans mon estime à côté de Sainte Thérèse. Dans ma dernière retraite, sa vie, ses lettres et ses méditations ont seules fourni la matière de mon oraison et de mes lectures."

Le P. Golifet, jésuite, fait ainsi son éloge:

"C'est cette incomparable religieuse, appelée avec raison la Thérèse de notre France, qui, par une vocation toute miraculeuse, remplie de l'esprit apostolique et d'un courage au-dessus de son sexe, vient passer les mers pour aller travailler au Canada à la conversion et à l'instruction des filles sauvages.

"Elle fonda pour cette fin, dans ce nouveau monde, un couvent de son ordre, avec des travaux qui dépassent les forces d'une femme, et elle persévéra dans cette exercice de zèle jusqu'à sa mort avec une ferveur qui ne se relentit jamais.

"Sa vie fut pleine de merveilles et par les vertus héroïques qu'elle pratiqua, et par les dons surnaturels dont elle fut comblée, et par les faveurs les plus rares du divin Époux, et par les communications ineffables de la Divinité, et par l'intelligence infuse des Écritures et des mystères de la foi, et enfin par l'expérience qu'elle eut de tous les états de la vie intérieure, qui la rendit dans cette science divine une maîtresse consommée..... Cette admirable servante de Dieu en pour le Cœur de Jésus une dévotion extraordinaire, dans un temps où cette dévotion était encore inconnue. Elle n'en pouvait rien avoir appris des hommes. C'est de Dieu même qu'elle l'apprit dans une révélation céleste."

Son œuvre de prédilection, le monastère des Ursulines de Québec, est une des gloires de cette ville et de tout le Canada. Les services qu'il a rendus depuis sa fondation, et qu'il rend encore tous les jours sont innombrables. Les vertus pratiquées par la Mère Marie de l'Incarnation y fleurissent sans cesse et se transmettent fidèlement de génération en génération.

La lettre suivante, adressée au Souverain-Pontife par les chefs et les guerriers de la tribu huronne, montre que la mémoire de la mère Marie de l'Incarnation est demeurée en vénération parmi les derniers rejetons de cette nation qui fut toujours, dans les commencements de la colonie du Canada, l'alliée fidèle des Français :

“Très Saint-Père,

“Le plus grand de tous les pères après Celui qui est aux cieux.

“Nous sommes les plus petits de vos enfants; mais vous êtes le représentant de Celui qui a dit: “Laissez venir à moi les petits enfants,” et nous venons avec confiance nous prosterner à vos pieds.

“Très Saint-Père,

“Nous, les chefs et guerriers de la tribu huronne, l'apportons et te présentons à genoux un parfum précieux, le parfum des vertus de la révérende mère Marie de l'Incarnation.

“Ce parfum a été cueilli dans nos cœurs et se compose de nos sentiments de vénération et de reconnaissance.

“Veuille le faire monter au ciel, afin que, passant par tes mains, il soit plus agréable à Dieu.

“La révérende mère Marie de l'Incarnation nous a appelés du fond de nos bois pour nous apprendre à connaître et à adorer le vrai Maître de la vie.

“Elle a pris dans sa main nos cœurs et les a placés devant l'Éternel comme une corbeille de fruits cueillis par elle.

“Par ses soins, nous avons appris à être doux; les Loups et les Ours lui ont léché les mains. Ceux qui ne savaient que rugir dans la colère se sont mis soudain à chanter des hymnes de paix et de reconnaissance.

“Nos mères ont baisé les traces de ses pas et elles ont ensuite déposé sur nos fronts une poussière bénie et féconde pour l'éternité.

“Dans sa main elle a marqué nos cœurs du signe de la foi, et la foi est restée gravée dans nos cœurs.

“Grâce à elle, il nous a été donné de lire des livres qui rappellent ses œuvres de charité et ses bienfaits. Nous pourrions remplir bien d'autres livres des témoignages de notre vénération et de notre reconnaissance envers elle.

“Elle nous a aimés pour elle-même, autant peut-être qu'elle nous a aimés pour Dieu. Elle a été deux fois notre mère.

“C'est par elle et pour elle que nous avons brûlé toutes nos forêts sur l'autel de Jésus-Christ et que nous sommes venus vivre au milieu des blancs, des fils d'Ononchio; désormais, l'Ours, le Loup, le Chevreuil, le Castor et la Tortue resteront enchaînés, liés à la pierre du sanctuaire, et trouveront une voix harmonieuse pour célébrer les louanges du grand Maître de la vie.

“Bien des lunes ont passé depuis cette première aurore de la vraie lumière, qui a lu sur nous; notre nation, grande alors, menace même de disparaître. Mais,

“Très Saint Père,

“Nous vous prions de recueillir, avec le dernier vœu et le dernier souffle de la tribu huronne, le témoignage de sa profonde reconnaissance et de sa vénération pour la révérende mère Marie de l'Incarnation.

“Les os de nos pères tressailleront dans la tombe, si votre voix proclame le bonheur éternelle de notre Mère, à qui nous devons notre foi en Jésus-Christ.

“Elle a trouvé parmi nos femmes des vierges dignes du sanctuaire, parmi nos guerriers des missionnaires et des martyrs qui lui tresseront une couronne au ciel.

“Il ne nous reste plus, à nous, qu'une dernière goutte de sang huron; mais si cette dernière goutte de sang pouvait orner la couronne que la mère Marie de l'Incarnation recevrait au ciel, nous l'offririons de tout cœur.

“Prosternés à vos pieds, très Saint Père, nous vous demandons votre bénédiction.”

(Suivent les signatures de huit chefs et de huit guerriers.)

Voici le décret de la Congrégation des Rites :

“Décret de la béatification de canonisation de la servante de Dieu, sœur Marie de l'Incarnation, fondatrice d'un couvent d'Ursulines dans la ville de Québec, au diocèse de Québec.

“Notre très Saint-Père, le Pape Pie IX, ayant daigné accorder, le 9 septembre de l'année dernière, que la question de la signature de la commission chargée d'introduire la cause de la servante de Dieu, sœur Marie de l'Incarnation, fût posé dans la Congrégation des Rites sacrés en séance ordinaire et sans la participation et le vote des consultants, bien qu'il ne se soit pas écoulé dix années depuis le jour de la présentation du procès de l'Ordinaire dans les actes de la Congrégation des Rites sacrés, et que les écrits de la dite servante de Dieu n'aient pas été recherchés ni examinés!

“L'Éme. et Rme. cardinal Louis Billio, préfet de la dite congrégation, au nom et en l'absence de l'Éme. Bartolini, rapporteur de la cause, sur l'instance du R. Benjamin Pâquet, camérier secret de Sa Sainteté et doyen de la Faculté de théologie à l'Université catholique de Québec, désigné comme postulateur de cette cause, vu les lettres postulatoires d'un grand nombre de cardinaux de la sainte Église romaine, de vénérables prélats et d'autres personnages illustres par leurs dignités ecclésiastiques et civiles, a proposé aujourd'hui dans l'assemblée des Rites sacrés, tenue au Vatican, que l'on discutât la question suivante: “La commission d'introduction de la cause,

“ dans le cas et pour l'objet, dont il s'agit “ doit-elle être signée ? ”

“ La même sacrée congrégation, ayant mûrement examiné toutes choses, ayant entendu le discours et le rapport du R. P. Laurent Salvati, promoteur de la foi, a été d'avis de répondre : “ Affirmativement, c'est-à-dire que la commission devait être signée, “ si telle était la volonté du Saint-Père. ” Le 15 septembre 1877.

“ Le secrétaire soussigné ayant fait ensuite de tout ce qui est ci-dessus un rapport fidèle à Notre Saint-Père, le Pape Pie IX, Sa Sainteté a ratifié et confirmé la sentence de la sacrée Congrégation, et, de sa propre main, il a signé la commission d'introduction de la cause de la vénérable servante de Dieu, la dite sœur Marie de l'Incarnation.

“ Le 20 septembre 1877.

“ † A., év. de Sabine, card. BILLO,
préfet.
“ Placide RALLI, secrétaire.”

Un miracle à Ste. Anne.

Nous avons occasion, il y a à peine quelques semaines, de relater un miracle éclatant opéré au sanctuaire de la Bonne Ste. Anne. Voici maintenant la narration d'une autre guérison miraculeuse écrite par la personne même qui a été l'objet de la puissante protection de cette grande sainte.

Cette lettre était adressée au *Nouveau-Monde* :

Fall River, 11 oct. 1877.

Monsieur le Rédacteur,

Veuillez bien me donner une petite place dans les colonnes de votre journal pour faire connaître à vos lecteurs la grâce insigne dont je viens d'être l'objet de la part de la Bonne Sainte Anne de Beaupré. Puisse ce récit suivant augmenter davantage encore dans le cœur des catholiques du Canada et des États-Unis, de tous ceux qui vous lisent, la confiance déjà si grande qu'ils ont dans la puissance de cette thaumaturge si chère aux Canadiens.

Depuis plus de quatre ans, j'étais attaqué d'une maladie de cœur, qui me faisait terriblement souffrir, et me mettait surtout cette année dans l'impuissance complète de vaquer à aucun travail manuel. Je voyais mes forces m'abandonner, mon corps dépérir tous les jours et cela sans que les hommes de l'art puissent apporter quelque bien-être à ma désespérante position. Ce que les hommes ne pouvaient me procurer, la santé, je résolus de le demander au ciel. Mon médecin de là-haut fut vite choisi. Ste. Anne n'avait elle pas, par le passé, comme on le lit tous les jours dans ses *Annales*, guéri des cas plus désespérants encore que le mien ?

Ainsi, la semaine dernière, au lendemain d'une crise qui m'avait mis à deux doigts

du tombeau et avait nécessité la venue du prêtre, ai-je pris plein de courage et de confiance le chemin de Ste. Anne de Beaupré, au Canada. La longueur, la fatigue, les difficultés de ce pèlerinage, qui est de plusieurs centaines de lieues, m'avaient exténué ; et cependant, malgré tout, ma confiance au lieu de diminuer n'avait fait qu'augmenter.

Aussi quel bonheur pour moi quand je mis le pied sur ce sol béni de la côte de Beaupré, témoin journalier de tant de prodigieux miracles ! Oh ! que tout est saint, que tout provoque la piété. Comme il fait bon de respirer cet atmosphère qui a fait monter vers le ciel, depuis près de deux siècles, tant de prières ferventes. L'aspect des lieux, le temple vénéré, la tenue à la fois grave et pieuse des habitants fortunés de cette paroisse, tout semble revêtir un cachet divin, qui invite l'âme à la prière, au recueillement. J'ai éprouvé toutes ces choses à la messe que j'ai entendue dans le temple vénéré, élevé à l'auguste thaumaturge ; quand je me suis approché de la sainte table, je sentis que quelque chose d'extraordinaire s'opérait en moi ; le céleste médecin que j'avais invoqué venait de me visiter... de me guérir !!!, Guéri ! oui, je l'étais bien, en effet, et par la bonne Sainte Anne !

Oh ! que mon action de grâce fut longue et reconnaissante ! Comme je promis bien à Ste. Anne (et je serai fidèle à ma promesse) de me rappeler toute ma vie de sa faveur signalée et de publier partout sa puissance et sa bonté, de la faire connaître, aimer autant qu'il serait en mon pouvoir.

Depuis ma guérison, je n'ai pas ressenti la moindre attaque de ma maladie. Mon appétit est excellent et j'ai recouvré presque toutes mes forces d'autrefois.

Avec la confiance que, pour la grande gloire de Ste. Anne, vous daignerez bien insérer les lignes qui précèdent dans votre journal,

Je demeure,

Monsieur le Rédacteur,

Votre dévoué serviteur.

SIMON LUPIN, fils.

Conversions.

Le correspondant d'un journal protestant d'Angleterre écrit de Bristol que la conversion au catholicisme de la femme du Rév. Clark, ministre prébendé de Sainte-Marie, à Taunton, a produit une profonde sensation dans cette ville. Taunton a une population d'une dizaine de mille âmes et se trouve dans le comté de Somerset, dont Bristol est la capitale. Nous avons annoncé cette conversion, il y a quelque temps. Aujourd'hui nous annonçons, en outre, celle du Rév. Engleison, professeur au Worcester, Uni-

versité d'Oxford ; celles de deux ministres anglicans, l'un pendant quelque temps *fellow* de New College, l'autre, vicaire de l'Eglise Saint Paul, à Oxford.—*Nouveau-Monde.*

Le Carmel.

Dimanche, le 28 octobre, une foule nombreuse se pressait dans l'étroite chapelle des Carmélites, à Montréal, pour assister à la touchante cérémonie de la prise d'habit de Mademoiselle Blais, en religion sœur Marie Gertrude de Jésus.

Toutes les classes de la société y étaient représentées, depuis le législateur jusqu'au simple ouvrier. On n'avait donné aucune publicité à la fête, et cependant il y avait foule. La cérémonie fut présidée par Sa Grandeur Mgr. l'Evêque de Montréal assisté d'un nombreux clergé. Le sermon de circonstance fut prononcé par Mr. Prud'homme, curé d'Hinchinbrook, qui avait dirigé la jeune postulante vers le Carmel.

Nous publierons, au mois prochain, cette touchante allocution :

“En parlant du Carmel,—dit le *Franc-Parleur*,—nos lecteurs nous sauront gré de profiter de cette occasion pour leur donner quelques intéressants détails qui leur feront connaître la situation vraie de cette communauté si nouvelle dans notre pays. Pour le faire avec exactitude nous nous sommes renseignés auprès de M. Villeneuve, l'aumônier du Carmel.

Depuis l'ouverture du noviciat, (octobre 1875), sur dix novices qui ont pris le saint habit, deux seulement sont sorties, huit ont persévéré ; les unes déjà depuis deux années d'épreuves, dont dix-huit mois de noviciat proprement dit, et d'autres depuis un an révolu.

Les novices observent la Règle du Carmel dans toute son austérité. Maigre perpétuel ; jeûne, c'est-à-dire un seul repas par jour et une légère collation le soir, et ce depuis le 14 septembre jusqu'à Pâques ; vêtements de bure grossière, et tout le détail des observances, usages et coutumes du Carmel de Reims, remarquable entre tous pour sa ferveur, son esprit éminemment religieux et sa parfaite observance de la Règle. Et les novices Canadiennes supportent le régime du Carmel aussi bien que les sœurs françaises. Non-seulement l'austérité de vie n'altère pas leur santé, mais presque toutes sont beaucoup mieux portantes et plus fortes qu'elles ne l'étaient dans le monde.

De plus les mères Carmélites françaises voient avec consolation que l'amour de la Règle de la stricte observance jette de profondes racines dans le fervent noviciat du jeune Carmel de Montréal ; elles ont la ferme confiance que cette fondation sera un digne re-

jeton de la Maison de Reims et qu'il gardera à tout jamais intact le sacré dépôt de la règle austère qui lui fut apportée au prix de si grands sacrifices.

Aux premiers jours de l'établissement des Carmélites au Canada, des personnes fort recommandables disaient que la rigueur du climat exigerait bien des adoucissements et qu'il serait impossible d'observer la règle du Carmel dans ce pays comme en France. Or, voici la réponse énergique que la Mère Prieure qui se rencontrait en cela comme en tout le reste avec des désirs de l'autorité diocésaine, fit à ces personnes : “ Altérer tant soit peu la règle, jamais ! ou le Carmel dans toute la rigueur de son austérité ou pas de Carmel au Canada.” Et cette parole n'était que l'énoncé d'une résolution inébranlable de renoncer plutôt à la fondation canadienne que de consentir à ébrécher tant soit peu l'austérité de la Règle des filles de Sainte Thérèse.

Mais grâce à Dieu, on peut observer la règle du Carmel au Canada comme en France : une expérience de deux ans l'a prouvé. Que faut-il pour cela ?— Une force herculéenne ?— Non ! Une santé ordinaire, une vocation solide, une bonne volonté et beaucoup d'amour pour Notre Seigneur. Les jeunes Canadiennes qui sont au Carmel depuis deux ans pratiquent toutes les austérités des Filles de Ste. Thérèse, et elles goûtent dans cette pratique un bonheur qui croît en proportion de leur fidélité. L'amour qu'elles ont pour leur sainte vocation jette tous les jours de plus profondes racines dans leur cœur. Elles n'ont plus qu'un vœu, qu'un désir : *faire Profession*. Faire Profession ! à ce mot tous les cœurs des jeunes novices battent ! Pour hâter le moment de cette grande grâce, tous les sacrifices seraient comptés pour rien. Enfin, la générosité avec laquelle elles ont renoncé aux mille douceurs du confortable dans lequel elles ont été élevées pour embrasser avec la plus édifiante ardeur toutes les pratiques de la vie pénitente du Carmel, tout cela prouve que Dieu, dans les desseins de son infinie miséricorde, a préparé au Canada les voies à un Carmel tout imprégné de la sève de son austérité primitive.

La réussite du Carmel d'Hochelaga semble donc assurée. Les Carmélites, venues de Reims, sont parfaitement acclimatées au pays. Elles trouvent qu'il leur est tout aussi facile d'observer leur Règle austère qu'en France. Pour les Canadiennes, nous le redisons, elles se font très-bien au dur régime du Carmel.

Les Mères Carmélites françaises sont toutes dévouées au Canada, qui est devenu leur patrie adoptive ; elles y veulent vivre et mourir ; elles aiment leurs petites novices canadiennes comme leur chères enfants. Les petites Canadiennes, à leur tour, chérissent les Mères venues de France, et surtout la Mère Séraphine, leur digne et vénérable Prieure et Fondatrice, pour laquelle elles

ont comme un culte. Cette affection réciproque fait le bonheur des uns et des autres. Elle forme comme la base sur laquelle va s'élever le Carmel Canadien. Cimenté par cette charité mutuelle, il va grandir et étendre sous peu d'années ses rameaux bien-faisants sur tout le pays. Oh ! oui, le doigt de Dieu est là."

Jour d'Actions de Grâces.

Le Gouvernement Fédéral et les Gouvernements Provinciaux du Canada ont désigné un Jour d'Actions de Grâces pour rendre hommage au Créateur des bienfaits obtenus durant l'année.

De son côté, le Président des Etats-Unis a émis la Proclamation suivante, pour le même motif d'hommage à Dieu :

PROCLAMATION.

Le retour périodique de l'été et de l'hiver, des semailles et des moissons, nous a ramenés à la saison ordinaire ou un peuple religieux, par ses prières et ses actions de grâces, rend hommage à la miséricorde inépuisable de Dieu Tout-Puissant. De bonne heure dans notre histoire le peuple a pris l'habitude de reconnaître pieusement et publiquement la dépendance de l'homme envers le divin Père auquel il doit tous les bienfaits, la vie, la santé, la paix et le bonheur ; l'année qui vient de s'écouler nous fournit encore de nouveaux motifs pour lui témoigner notre joie et notre reconnaissance.

En conséquence, moi, Rutherford B. Hayes, président des Etats-Unis, je fixe le jeudi, 29 novembre prochain, comme un jour de prières et d'actions de grâces nationales, et recommande instamment que ce jour-là, chacun abandonnant les affaires et les travaux profanes, se rende respectivement dans les temples du culte qu'il professe, pour adresser à Dieu Tout-Puissant ses prières et ses remerciements pour ses bienfaits, et l'implorer pieusement pour qu'il les continue.

R. B. HAYES.

Président.

Bazar de Woonsocket, R. I.

Le bazar que le Rév. M. Doré, curé de la paroisse canadienne de Woonsocket, Rhode-Island, vient d'organiser pour aider à la construction de son église, a rapporté la jolie somme de deux mille quatre cent dix-neuf piastres, ce qui fait honneur à la générosité et au zèle de ses paroissiens.

Bazar de l'église St. Joseph, à Cohoes.

Il nous fait plaisir de constater l'empressement avec lequel la congrégation de l'Église St. Joseph a répondu à l'appel de son dévoué Pasteur. Les Canadiens de Cohoes ont résolu de ne pas se laisser surpasser en générosités par leurs confrères des localités étrangères. Les offrandes, depuis l'ouverture du Bazar, ont été comparativement abondantes pour ce temps de gêne générale, et la recette quotidienne est excellente. Tant mieux, compatriotes. Vous ne sauriez contribuer à un œuvre plus louable et plus profitable. Vous en recevrez au centuple la récompense. La charité est un commerce où l'on reçoit toujours plus qu'on ne donne.

Donnez, quelque soit la modicité de votre offrande. L'obole de la pauvre veuve fut plus agréable au Seigneur que les dons du riche.—(Patrie Nouvelle.)

Union St. Joseph d'Ottawa.

VINGT-NEUVIÈME RAPPORT.

Recettes durant le semestre :

Argent en mains du Trésorier lors du dernier rapport.	\$ 16.83
Entrées, contributions, amendes, etc	533.48
Argent retiré.....	150.00
	<hr/> \$ 700.31

Dépenses durant le semestre :

Payé aux membres malades.	105.00
id. A la veuve d'un membre décédé	320.00
id. Pour impressions. Bande du Collège, Assurance, etc	96.24
Argent déposé.....	159.00
Balances en main du Trésorier	20.07
	<hr/> \$ 700.31

Valeur de la Société en argent :

Argent déposé	\$4,220.27
Balance en mains du Trésorier ..	20.07
	<hr/> \$4,240.34
Meubles et décorations	814.30

Montant dû par les Membres :

Pour Entrées, Contributions, Amendes, etc.....	355.05
--	--------

Valeur totale de la Société. . . . \$5,409.69

La Société se compose de 260 membres ; il en a été admis 18 durant le semestre.

Napoléon CASALTY,
Trésorier.

ELECTION DES OFFICIERS.

A une assemblée qui a eu lieu, mardi, 6 Novembre, les Messieurs suivants furent élus officiers :

ETIENNE LEBLANC.—Président.

ANDRÉ GRAVELLE.—Ré-élu 1er Vice-Président.

F. L. CASALTY.—Ré-élu 2me Vice-Président.

LOUIS BÉLANGER.—Secrétaire.

H. BEAUDRY.—Assistant.

ISAÏE ST. GEORGE.—Sec.-Correspondant.

NAPOLEON CASALTY.—Trésorier, ré-élu.

ISIDORE COTÉ.—Assistant.

L. A. ROCQUE.—1er Collecteur.

JULES LEBLANC.—2me—do—

G. ST. GEORGES.—Bibliothécaire.

G. BOUVRETE.—Com.-Ordonnateur.

COMITÉ D'ENQUÊTE.

MM. N. Proulx, Ignace Goulet, J.J. Finck, J. Lemieux, H. Filiatrault et D. Fortier.

L'Alliance des Droits Civils.

Cette fameuse Association, créée et mise au monde dans le but de combattre les moulins à vent et de redresser les torts imaginaires des catholiques envers les protestants,—dit avec tant de justesse la *Gazette de Joliette*,—vient encore de se signaler. Il suffit de voir cette société à l'œuvre pour s'apercevoir qu'elle se compose de trompeurs, de dupes et de pauvres illuminés dont l'esprit est trop borné pour qu'il leur soit possible de s'apercevoir du triste rôle qu'on leur fait jouer au profit d'ambitieux aussi hypocrites qu'éhontés.

On sait que loin d'essayer à restreindre la liberté religieuse de nos frères séparés, la majorité catholique de la Province de Québec, non-seulement leur accorde de bon cœur les droits qui leur sont garantis par la constitution, mais qu'elle va jusqu'à sacrifier ses propres intérêts afin de leur ôter tout prétexte de plainte. C'est là un fait admis par tout homme sincère qui n'est pas aveuglé par un étroit fanatisme.

S'il était nécessaire de fournir une preuve à l'appui de cette vérité, nous n'en demanderions pas de meilleure que le fait de permettre à la minorité l'organisation d'une société aussi ridicule que celle de l'Alliance des droits civils. Permettre l'existence d'une telle société, c'est même plus que de la liberté, c'est de la licence. Mais on la laisse faire, persuadé que ses excès la tueront. Née comme sa devancière, l'Alliance défensive des protestants, du commerce illicite du

fanatisme et de l'ambition, elle sera comme elle écrasée sous le mépris de tous les honnêtes gens. Comme sa défunte sœur, elle est née rachitique; comme tous les avortons d'origine hybride, elle sera frappée de stérilité.

Musique.

Nous avons préparé un morceau de musique pour le présent numéro : il était composé en caractères : mais lorsque la *revue* fut remise à la personne qui a charge des corrections, elle nous déclara que ce morceau de musique présentait dans tout son ensemble un manque total de mélodie, que l'orthographe musical en était vicieux et les paroles, tirées d'un hymne composé par Ste. Thérèse, ne pouvaient s'adapter au chant. Ces trois conditions si nécessaires à une composition rendant l'exécution de ce morceau, ou peut le dire, impossible, force nous a été, à notre grand regret, d'en supprimer la publication qui aurait certainement compromis la réputation de la personne qui avait bien voulu nous l'envoyer, et aussi celle de notre journal.

Nous devons apporter le plus grand soin dans le choix de notre musique, et notre devoir est de chercher constamment à améliorer le *Foyer Domestique* et à n'y placer que des œuvres qui soient dignes de ceux de nos amateurs qui connaissent les beautés de l'art musical et savent les apprécier.—Nous prions donc nos abonnés de nous pardonner cette lacune pour aujourd'hui : le prochain numéro les récompensera amplement; cet accident est bien indépendant de notre volonté, à part la perte que nous subissons pour la composition typographique de cette production.

Informations.

Nous avançons de quelques jours la date de publication de cette dernière livraison du *Foyer Domestique*, pour cette année, afin de procéder aux changements que va subir la publication de notre feuille, et permettre aux lecteurs de renouveler de suite leur abonnement.

Nous nous chargeons, comme par le passé, de la publication des annonces sur le couvert, à raison de \$2.00 par carré de 25 lignes, pour la première insertion, et de 50 cents pour chaque insertion subséquente.

A nos Agents.

Nous prions MM. les Agents du *Foyer Domestique* à bien vouloir collecter de suite les abonnements dus, ainsi que ceux de l'année prochaine, qu'ils voudront bien nous transmettre ou plus tôt, afin que nous soyons en mesure de faire face à nos obligations du mois de Décembre, qui sont considérables.

L'ADMINISTRATEUR.

Retraite des Jeunes gens.

La Retraite des jeunes gens d'Ottawa, prêchée en ce moment par le Révd. Père BOURNIGAL, attire chaque jour une affluence considérable. On attend de ces exercices religieux un succès fort éclatant, que la voix onctueuse du Prédicateur, d'ailleurs, sait produire pour le bien des âmes. On voit encore là, la prévoyance du zélé Pasteur du Diocèse, qui ne néglige aucune portion du troupeau, lorsque le besoin s'en fait sentir.

Changements Ecclésiastiques.

(Suite.)

DIOCÈSE DE ST. HYACINTHE.

- MM. J. B. Dupuy, senior, retiré de la cure de St. Antoine avec 1/3 sur cette cure et demeurant avec son successeur.
- B J. Leclair, C. T, retiré de la cure de N. D. des Anges, avec 1/3 sur cette cure, et demeurant à l'Évêché.
- E Lecours, ex-curé de Ste. Rosalie, à la cure de St. Théodore d'Acton.
- J. B. Dupuy, Junior, de la cure St. Sébastien à celle de St. Antoine.
- J. B. Duhamel, de la cure de St. Ephrem à celle de St. Sébastien.
- H Balthazard, de la cure de N. D. de Granby à celle de N. D. des Anges.
- J. A. Nadeau, du Collège de Monnoir à la cure de N.D. de Granby.
- M. Laflamme, de la cure de St. Louis de Bonsecours à celle de St. Ephrem.
- W. Raymond, du Séminaire de St. Hyacinthe à la cure de St. Louis de Bonsecours.
- J. B. Chartier, du diocèse de Sherbrooke à la nouvelle cure de St. Ignace de Stanbridge.
- P. O. Allaire, assistant du curé de St. Ours.
- E. Springer, assistant du curé de St. Théodore.
- J. E. Germain, du vicariat de St. Antoine à celui de St. Robert.
- G. Bourque, du Collège Monnoir au vicariat de St. Athanase.
- Z. Vincent, du vicariat de St. Athanase à celui de Sorel.

- Z. Guertin, du vicariat de St. Robert à celui de St. Damase.
- M. Gill, du vicariat de St. André d'Acton à celui de Belœil.
- J. B. St. Onge, du vicariat de Sorel à celui de Farnham.
- R. Desnoyers, du vicariat de la Cathédrale à celui de St. Pie.
- F. X. Lachance, du vicariat de St. Damien au collège de Sorel.
- J. C. Blanchard, au vicariat de St. André d'Acton.
- E. Filiatreault au vicariat de la Cathédrale.
- P. Mathieu, au vicariat de St. Damien.
- J. O. Desrosiers, au Collège de Sorel.
- C. H. Jeannotte, au Collège de Monnoir.
- A. M. Lapierre, au Séminaire de St. Hyacinthe.
- J. L. Beauregard, au Séminaire de St. Hyacinthe.
- M. Baudry, vicaire à St. Damase, passe dans le diocèse de Sherbrooke, pour occuper la cure de Compton.
- N. Rainville, vicaire à Belœil, entre au noviciat des RR. PP. Oblats.

MEMORIAL NECROLOGIQUE.**L'Hon. Joseph Octave Beaubien.**

La grande et populeuse paroisse de St. Thomas de Montmagny, vient de perdre un de ses plus dignes et respectés citoyens de la province de Québec, un de ses enfants les plus marquants : l'hon. Joseph Octave Beaubien a rendu son âme à Dieu, à sa résidence à Montmagny, le 7 novembre, après avoir eu l'insigne faveur d'être assisté à plusieurs reprises et jusqu'à ses derniers moments par un ministre du Souverain Juge des vivants et des morts.

Caractère franc, loyal et énergique, il avait en, outre tout ce qu'il faut de talents pour rendre encore d'importants services à ses concitoyens et à son pays, et nul doute que si Dieu eût prolongé son existence, il fut parvenu au plus haut rang parmi nos hommes marquants. Mais la Providence qui se joue des projets humains en a décidé autrement, et nous n'avons plus qu'à nous incliner devant ses décrets sans appel.

L'hon. M. Beaubien est né le 24 mars 1824, à Nicolet, où réside encore son vieux père, M Louis Beaubien, qui a maintenant atteint l'âge patriarcal de quatre-vingt-cinq ans.

Après avoir fait avec succès ses études

Classiques au collège de Nicolet, il alla étudier un an la langue anglaise à Rochester, États-Unis. A son retour au pays, ayant à faire choix d'une profession, il opta pour la profession médicale et il étudia successivement sous la direction de deux médecins distingués, MM. les Docteurs Marsden et Landry. Ses études médicales terminées, en 1846, il alla d'abord se fixer à Ste. Elisabeth, puis à St. Thomas de Montmagny, où l'avait appelé son vénérable oncle, feu M. le curé Jean Louis Beaubien, et où il ne tarda pas à se créer une large clientèle. Sa réputation comme médecin lui ouvrit le chemin de la Législature, et aux élections générales de 1857 il fut élu député du comté de Montmagny au Parlement du Canada-Uni. Il entra là, sur son terrain de prédilection et, abandonnant presque tout à fait la carrière médicale qui lui promettait pourtant un si brillant avenir, il se lança corps et âme dans le champ brûlant de la politique.

Dès son arrivée au Parlement, il fut remarqué par feu Sir George Etienne Cartier et par feu Sir Etienne Paschal Taché, qui lui accordèrent leur estime et le destinèrent à devenir un de leurs aides-de-camp dans la direction du parti conservateur. Cette estime et cette confiance dont l'avaient honoré deux des plus grands hommes d'Etat dont le Canada puisse s'enorgueillir, l'hon. M. Beaubien fut bientôt en mesure de prouver qu'il en était digne : en effet, en 1867, à l'établissement de la confédération, on lui confia, dans le cabinet de la province de Québec, le plus important de tous les portefeuilles, celui de Commissaire des Terres de la Couronne, et c'est à lui que revient le grand mérite d'avoir donné à ce Département cette organisation judicieuse et raisonnée qui fait l'admiration des personnes compétentes qui en ont étudié les rouages et suivi le fonctionnement.

En 1873, l'hon. M. Beaubien donna, pour des raisons personnelles, sa démission comme ministre, et se retira de la politique militante tout en conservant le siège qui lui avait été donné en 1867 dans le Conseil Législatif de la Province de Québec. Il s'était effacé sans bruit et sans ostentation, comme un homme ayant la certitude qu'on aurait plus tard et prochainement besoin de ses services. Et si la mort n'était pas venue si prématurément frapper à sa porte, il est évident qu'il aurait été appelé sous peu à jouer un rôle prééminent dans les affaires du pays et à mettre plus en relief, au bénéfice de la province de Québec et du Canada, ses talents d'homme d'état.

L'hon. M. Beaubien avait, outre un goût très prononcé pour les choses de la politique, une véritable passion pour l'agriculture et, depuis quatre ans surtout, son occupation de prédilection était l'exploitation de ses magnifiques fermes de St. Thomas et du Cap St. Ignace. Il surveillait en personne tous ses travaux agricoles et, à l'affût de toutes les améliorations possibles, il n'épargnait ni son trouble ni ses deniers quand il

avait l'espoir de faire un pas de plus dans la bonne direction. Aussi ses fermes étaient-elles réputées pour leur bonne tenue.

En somme, et pour résumer, l'hon. M. Beaubien était un homme éminemment utile et un homme d'avenir : deux mérites qui ne contribueront pas peu à le faire vivre dans le souvenir de ceux qui ont eu l'avantage de le connaître.

Revue. Sœur St. Gabriel.

Encore un vide, un deuil profond et douloureux pour la Communauté du Bon Pasteur de Québec qui vient de perdre un de ses membres distingués dans la personne de la Révde. Mère Sœur St. Gabriel, née Anne Magher.

Le *Foyer Domestique*, qui va partout, doit, il me semble, une mention spéciale à une existence aussi utile, aussi bien remplie, quoique toujours enveloppée avec soin sous les saints voiles de la modestie. Mais la vertu a des parfums enivrants, qui répandus dans le silence de l'humilité, ajoutent en ore à sa douceur et à sa suavité.

C'est lundi, le 22 octobre, que succombait à une congestion de poumons, notre regretée maîtresse. Depuis longtemps déjà sa santé délabrée ne permettait plus à son zèle de s'exercer dans les différentes charges de la maison. On la confia dans l'infirmerie espérant qu'un repos complet la ranimerait bientôt. Mais non ; la Providence l'avait désignée à la Parque, et les soins empressés qu'on prodigua à la malade furent vains. Heureusement, cette fidèle exécutrice trouva la servante de Dieu calme et même désir use de voir finir son exil, et c'est dans un de ces saints transports d'amour qu'elle moissonna cette vie précieuse, et l'en envia au ciel sans doute au milieu des larmes de ses sœurs éplorées.

Quelle consolante qu'ait été cette mort, la Communauté sent vivement la perte qu'elle a faite, car la Révèrende Sœur St. Gabriel était un membre qui l'honorait autant par sa capacité que par la douceur de ses vertus.

Fut-il un caractère plus conciliant, un cœur plus tendre, un esprit plus agréablement irlandais, une âme plus sympathique. On trouve rarement ces qualités réunies ailleurs que dans ces asiles de piété et d'innocence.

Successivement missionnaire à Chicoutimi, à Fraserville, à St. Sylvestre et à Champlain, e le sût toujours, dès son arrivée dans ces différentes missions, s'attacher les élèves par la délicatesse de ses procédés, et l'attention bienveillante qu'elle portait à chacune.

O vous, chères compagnes de ces différents lieux, vous qui m'êtes inconnues mais qu'un même lien d'affection unissait à cette chère maîtresse, joignez-vous à moi pour offrir à la Communauté en deuil, l'hommage de notre profonde sympathie avec l'assuran-

ce du souvenir de reconnaissance que nous rappellerons aussi du Père des Miséricordes pour celle dont nous pleurons la perte, mais qui jouit déjà, nous en avons la ferme confiance, de la présence de son bien-aimé. Oui, nageant dans les délices, abîmée dans la contemplation des attributs de Dieu, elle éprouve à la fois ce que sa gloire a de plus ravissant, sa tendresse de plus aimable et son amitié de plus doux. Jouir, adorer, bé nir et exalter sans cesse l'Éternel, et cela au milieu d'un océan de béatitude, aux accords d'une musique pleine de la plus suave harmonie, de cantiques et d'hymnes perpétuels d'actions de grâces, voilà sa constante occupation.

O amante fortunée de l'Époux, dont le triomphe et l'ivresse ne connaîtront d'autre fin que de jouir de l'éternité, priez et priez pour nous qui gémissons dans cette vallée de larmes, exposés que nous sommes à toutes les décharges de la tempête. Répandez sur nous un rayon de la lumière dont le Seigneur se plaît de vous inonder afin que nous marchions fidèlement dans la voie que nous trace l'adorable Providence, sur la terre pour la posséder un jour *au ciel*, éternel rendez-vous auxquels les élus convoquent leurs frères exilés.

Mlle. Elisabeth Olivier.

Lundi, le 29 octobre dernier, avaient lieu à Joliette les funérailles de Mlle Elisabeth Olivier, fille aînée de l'Hon. A. Olivier, Juge de la Cour Supérieure.

À 9 heures, le convoi se mettait en marche. Les demoiselles du couvent, sous la direction des Sœurs de la vénérable mère Bourgeois de la congrégation Notre-Dame, la précédaient. Le char funèbre était suivi par les membres de la famille : l'Hon. L. A. Olivier, père de la défunte, ses fils et MM. Masse, P. A. de Vecchio, J. B. Chapdelaine, Gravel et L. Trudeau, et d'un convoi nombreux.

Mesdemoiselles M. de Lanaudière, L. Boucher, N. Hénault, M. L. Baudoin, Turgeon, Mélançon, Godin et Renaud portaient les coins du poêle.

Toute la population de Joliette et des environs s'était empressée de se rendre pour témoigner à la famille, les sympathies dont elle l'honore et les regrets qu'a fait naître une mort aussi prématurée.

L'église était décorée à l'intérieur de tous les insignes qui, dans notre sainte religion, expriment un grand deuil et de grands regrets.

Un chœur nombreux, sous la direction de M. H. Baudoin, chantait un service funéraire.

La veille, le dimanche, M. le curé Lajoie a fait au prône, dans les termes les mieux sentis, un éloge de la regrettée défunte.

Les étudiants de l'Université Victoria, dont M. Louis Olivier, fils de l'hon. juge suit les cours avaient envoyé une députation pour présenter des résolutions de condoléance et de sympathie à la famille.

Dame Elie Martineau.

A Saint Roch de Québec, le 26 octobre dernier, à l'âge de 56 ans, est décédée Dame Marie - Claire Charland, épouse de Elie Martineau, Ecr. Cette pieuse dame a rendu son âme à Dieu après une longue maladie soufferte avec la résignation la plus chrétienne et la patience la plus héroïque.

Sa plus grande joie, sur la terre, était de se voir entourée de sa famille, et pendant le temps que Dieu lui a laissé la santé, tous ses instants étaient consacrés à ses enfants chéris. Durant sa cruelle maladie, toutes ses pensées étaient pour Dieu et ses aspirations pour le ciel. Lorsqu'il lui arrivait, parfois, de faillir sous le poids de la douleur; un regard sur le Crucifix qu'elle avait toujours sous sa vue ranimait son courage et lui donnait la force que Dieu accorde à tous ceux qui souffrent pour lui.

Heureuse mère ! elle s'est éteinte au milieu de sa famille, munie de tous les secours de l'église. Elle laisse pour déplorer sa perte, un époux, cinq enfants et un grand nombre de parents et d'amis qui en garderont longtemps le précieux souvenir.

Les HUIT Pages qui suivent doivent être placées en tête du Volume.

Fin du IV^{me}. Volume.

Agents du Foyer Domestique.

Les personnes ci-dessous nommées sont autorisées à recevoir le prix de l'abonnement au *Foyer Domestique*.

PROVINCE DE QUEBEC.

<i>Paroisses.</i>	<i>Comtés.</i>	<i>Noms des Agents</i>
Arthabaskaville	Arthabaska	Aimé Dion
Arthabaska (sta.)	Arthabaska	Louis Foisy
Ancienne-Lorette	Québec	George Dufresne
Aston Station	Nicolet	A. Ouellet
Aylmer	Ottawa	J. L. Dumouchelle
Baie St. Paul	Charlevoix	O. A. Clément
Bécancour	Nicolet	Dlle. M. L. E. Rivard
Bedford	Missisquoi	E. R. Demers
Beauharnois	Beauharn	J. A. Painchaud
Beaumont	Bellechasse	G. H. Couture
Beauport	Québec	Laz. Chamberland
Berthier (en haut)	Berthier	R. E. Pelland
Bienville	Lévis	Paschal Morin
Boucherville	Chambly	L. Normandin
Broughton-Est	Beauce	Louis Beaudoin
Buckingham	Ottawa	Thos. Déchène, Inst.
Cacouana	Témiscouata	H. St. Jorre, N. P.
Chambly (Bassin)	Chambly	W. Vallée
Champlain	Champlain	Nap. Hardy, M. de P.
Canrobert	Rouville	Frs. Meunier, N. P.
Cap Chatte	Gaspé	Thélephore Roy
Cap Rosier	Gaspé	J. A. LeBel
Charlesbourg	Québec	J. M. Tremblay
Chicoutimi	Chicoutimi	J. O. Tremblay
Coaticook	Stanstead	Ferrier Chartier
Côteau du Lac	Soulanges	J. H. Rondeau
Coteau Landing	Verchères	L. A. Gladu, Notaire.
Deschambault	Portneuf	A. D. Hamelin
Durham-Sud	Drummond	F. Préfontaine
Gentilly	Nicolet	S. Brunelle
Granby	Shefford	S. E. Bergeron
Grand Métis	Rimouski	Jules Martin
Grand Pabos	Gaspé	Thos. Soucy
Hàvre-aux-Maisons	Is. de la Madeleine	P. L. Joncas
Hébertville	Chicoutimi	N. P. Gagné
Hemmingford	Huntingdon	J. A. V. Amirault
Hochelaga	Montréal	Dr. F. A. Mousseau, M. D.
Iberville et St. Jean		Jean Bourguignon
Isle Perrot	Vaudreuil	M. S. Jobin
Jeune Lorette	Québec	J. G. Vincent
Joliette	Joliette	Laurent Desaulniers
Kamouraska	Kamouraska	L. C. Bégin
Lachine	Jac.-Cartier	Fabien Caisse
La Patrie	Compton	A. B. Gendreau
Laprairie	Laprairie	Julien Brosseau
La Présentation	St. Hyacinth	Alexis Milet
L'Islet	L'Islet	Mad. Ve E. Ballantyne
L'Acadie	St. Jean	Olivier Belle
L'Anse à Giles	Islet	I. O. Giasson, N. P.
L'Assomption	Assomption	J. Z. Martel
Lawrenceville	Shefford	A. C. Tétu
Lauzon [Village]	[Lévis]	P. A. Bourget
Les Cèdres	Soulanges	
Longueuil	Chambly	F. X. Valade
Mascouche	Assomption	J. O. Lamarche
Malbaie	Charlevoix	Elie Auger, N. P.
Matane	Rimouski	T. P. Paradis
Montmagny	Montmagny	S. Vallée, N. P.
Monte Bello	Outaouais	Charles Major
Maria	Bonaventure	P. S. Cyr
Montréal [Cité]	Montréal	Ignace C. St. Amour
N.-D. de Lévis	Lévis	Elzéar Bédard
N.D. du Sac-Cœur	Rimouski	Joseph Parant
N.-D. du Lac St. J. (Chicoutimi)		Israël Dumais, N. P.
Piopolis	Compton	Chs. F. X. Langlois
Pointe-Claire	J. Cartier	Dr. F. E. Valois, M. D.
Pointe aux Tremb.	Portneuf	N. Blais
Pointe du Lac	St. Maurice	Louis Comeau, jr.
Portneuf	Portneuf	F. X. T. Hamelin
Québec [Cité]	Québec	J. O. Filteau
Rigaud	Vaudreuil	J. Charlebois
Rimouski	Rimouski	Alphonse Couillard
Rivière-du-Loup	Témiscouata	
Rivière-du-Loup	Maskinongé	Irénée Gravelle
Sault-au-Récollet	Hochelaga	J. B. Beauchamp
Sault Montm'cy	Québec	Jos. Cazeau
Sherbrooke	Sherbrooke	C. Gélinas
Somerset	Mégantic	H. Julras
Sorel	Richelieu	J. O. Weilbrenner
Starfold	Arthabaska	Messire M. E. Janell
Stockwell	Châteaug.	M. Patenaude
Ste Adèle	Terrebonne	O. Lafleur
Ste. Agathe	Lotbinière	Laz. Boulanger

Paroisses. - Comtés. Noms des Agents.

Ste Agathe	Terrebonne	A. Marié
St. Aimé	St. Hyacinth	P. Gélinas
St Ambroise	Joliette	Ol. Vigneault
St Anselme	Dorchester	P. Fortier
St Antoine	Verchères	L. J. Cartier
St Arsène	Témiscouata	Elie Martin
St Augustin	Portneuf	M. C. East
St Alban	Portneuf	Sifroid Leclere
St Alexis	Montcalm	Dlle. Mathilde Omon
St Albert	Arthabaska	Prud. Lainesse
St Anicet	Huntingdon	F. S. Bourgeault
Ste Anne	Saguenay	Marcel Côté
Ste Anne Lapoca	Kamouraska	Germain Lévesque
Ste Anne la Péra	Champlain	J. U. Marcotte
Ste. Anne	Jac.-Cartier	Isaël Dufresne, Inst.
St Alexandre	Iberville	A. A. L. Brien
Sandy Bay	Rimouski	Prosper Paradis, March.
St Boniface	St. Maurice	
Ste Brigitte	Nicolet	M. Houde, M. de P.
St Casimir	Portneuf	F. X. Gingras.
Ste Cécile	Beauharnois	J. Landry.
St Césaire	Rouville	J. E. Gaboury
Ste Claire	Dorchester	J. E. LeRoy
St Cyrille	L'Islet	J. B. Cloutier
St Camille	Wolfe	G. Crépeau
St Charles	Bellechasse	Joseph Montminy
Ste Clothilde	Arthabaska	Camille Gélinas
St. Constant	Laprairie	Alphonse Lanetôt
Ste Croix	Lotbinière	J. Hamel
St Denis	Richelieu	A. Dupuis
St Esprit	Montcalm	Chas. Dalpé
St Edouard	Lotbinière	Eusebe Cinq-Mars
Ste Edwidge	Compton	J. Courtemanche
Ste Elizabeth	Joliette	L. H. Beaulieu
St. Eustache	D.-Montagnes	Daniel Ethier
St Fabien	Rimouski	V. Roy
Ste Famille	Montmor'cy	Alph. Drouin
Ste Foye	Québec	Félix Belleau
St Flavie, [Stat.]	Rimouski	Ant. Bérubé
St François du Lac	Yamaska	P. R. Robillard
St Frédéric	Beauce	L. G. A. Legendre
Ste Flavie	Rimouski	Joseph Fournier
St. George	Richmond	F. X. Roy
Ste. Geneviève de Batiscan		D. Lacourcier
St Germain	Drummond	Mad. Ve. E. B. Paré
St Gervais	Bellechasse	Ferdinand Aubé
St Guillaume	Drummond	H. Mercier
Ste Hénédine	Dorchester	Jos. Mercier
Ste. Hélène	Kamouraska	B. Michaud
St Henri	Lévis	Gilbert Roy
St Hermas	Deux-Monts	Benj. Beauchamp,
St Honoré	Beauce	Pierre Boucher
St Hilaire [Villag.]	Rouville	Arthur Goulet
St Hugues	Bagot	E. Lafontaine
St Hyacinthe	St. Hyacinth	J. de Labroq.-Taché
St Isidore	Laprairie	F. T. Langevin
St Jacques	Montcalm	J. E. Ecrcment
St Jacques le Min.	Laprairie	J. O. Poirier
St Janvier	Terrebonne	D. Desrochers
St Jean	Iberville	Jean Bourguignon
St Jean-Baptiste	Rouville	L. G. E. Goulet, M. P.
St Jean [I. O.]	Montmor'cy	F. Turcotte
St Jean Chryst	Châteaug.	I. J. E. Derome
St Jean-Port-Joli	L'Islet	Dlle. M. Fournier
St Jérôme	Terrebonne	E. Marchand, M. de P.
Ste Julie	Verchères	Joseph Collette
Ste Justine	Vaudreuil	J. A. Raizenne
St Joseph	Beauce	Dlle Anaïs Arcan
St Joseph	Lévis	T. Samson
St Lambert	Lévis	Magl. Brochu
Saint-Laurent	Hochelaga	Dr. I. LeCavalier, M. D.
St Léon	Maskinongé	S. Lesage
St Léonard	Nicolet	Dr. Max. Bellemare
St Lin	Assomption	Charlemagne Laurier
St L. de Gonzague	Beauharnois	D. Vachon
St. Michel	Yamaska	Dr. L. J. Bourret, M. D.
St. Malo	Compton	Moïse Roy
Ste Marguerite	Dorchester	C. G. Lajeunesse
Ste. Marie du Monoir		Vildac Langevin
St. Mathieu	Rimouski	Théophile Lévesque
St Maurice	Arthabaska	P. M. Pacaud
St Maurice	Champlain	G. E. Bistodeau
St Michel	Bellechasse	Dr. E. S. Bellau, M. D.
St. Moïse	Rimouski	Jos. Smith, M. de P.
St. Norbert	Champlain	G. E. Bistodeau
St Placide	Deux-Monts	B. J. Bertrand

Paroisses.	Comtés.	Noms des Agents.
St Pie.....	Bagot.....	M. D. Meunier
St Pierre les Bee.....	Nicolet.....	Ths. Phillips
St Pierre.....	Montmagny.....	Mad. Ve. S. Bacon
St R. des Aulnais.....	L'Islet.....	George Gagnon
St Raphaël.....	Bellechasse.....	
St Roch.....	Richelieu.....	J. B. Paquet
St Romuald.....	Lévis.....	Damasse Roberge
St Sébastien.....	Iberville.....	J. F. Godreau, N. P.
St Simon.....	Rimouski.....	Dlle. S. Bernier
St Stanislas.....	Beauharnois.....	Léon Perrault
St Sulpice.....	L'Assompt.....	J. Royal
St Tite.....	Champlain.....	J. N. Buist
St Thomas Pieri.....	Yamaska.....	H. Pitt
St Valerien.....	Shelford.....	P. S. Grandpré
St Vincent de P.....	Laval.....	Joseph Paré
St Valier.....	Bellechasse.....	Frs. Bélanger
Terrebonne.....	Terrebonne.....	Capt. J. C. Auger
Tessierville.....	Rimouski.....	H. Parant
Trois-Riv. [Cité].....	Trois-Riv.....	Eph. Dufresne, Av.
Valmont.....	Champlain.....	Onésime Landry
Valletort.....	Beauce.....	Louis Paradis, jr.
Village St. J.-Bte de Montréal.....	Guilbert.....	Filiatroult
Yamachiche.....	Yamachiche.....	Arthur Lacerte
Yamaska.....	Yamaska.....	P. Beaupré
Warwick.....	Arthabaska.....	Ls. Triganne

ONTARIO.

N.-D. de Lourdes.....Russell.....J. N. Lewis
 Pembroke.....Renfrew.....Dr. J. A. Desloges
 Sandwich.....Essex.....Ab. Bondy, Inst
 St. Eugène.....Prescott.....S. Labrosse

MANITOBA.

Winnipeg.....Riv.-Rouge.....J. P. M. Lecours.

NOUVEAU-BRUNSWICK.

Bathurst.....Gloucester.....Hill Hache, March
 Bouctouche.....Kent.....G. A. Girouard

Paroisses.	Comtés.	Noms des Agents.
Carquette.....	Gloucester.....	Théot. Blanchard
Caron Brook.....	Victoria.....	Théodore Pelletier
Edmundston.....	Victoria.....	Geo. A. Bois, M. du P.
Memramcook.....	Westmorl.....	A. M. Vienneau
Petit Rocher.....	Gloucester.....	O. Turgeon, March.
Shédiac.....	Westmorl.....	Caliste Galland

NOUVELLE-ÉCOSSE.

Clare.....Digby.....Dr. A. P. Landry, M.D
 Cité d'Halifax.....Halifax.....J. B. LeBlanc
 D'Écouse.....L. Mad.[C.B]R. Benoit, Insp. d'E.

ISLE DU PRINCE-ÉDOUARD.

Egmont Bay.....I. O. Arsenault, M.P.P.

ÉTATS-UNIS.

Aurora.....Illinois.....Louis Raymond
 Concord.....New Haven.....Chs. Pelissier
 Chicago.....Illinois.....
 Chippewa Falls...[Wisconsin]Dr. Jos. Fortier, M. D.
 Danielsonville.....Connecticut.....L. J. Tétraut
 Détroit.....Michigan.....B. C. Gagnon
 Fall River.....Massachus.....Nap. Milotte
 Fond du Lac.....Wisconsin.....Nicolas Lamouche
 Grosvenordale.....Connecticut.....F. B. Lafranière
 Marquette.....Michigan.....Rev. M. H. P. Rousseau
 Northampton.....Massachus.....A. Menard
 Nashua.....New Haven.....Joseph Landry
 Springfield.....Massachus.....W. Proulx
 St. Albans.....Vermont.....Dr. G. Thibault, M. D.
 St. Louis.....Missouri.....M. A. Boisliuère.
 Vermillionville...Louisiane.....A. H. Mourrier, jr
 Woonsocket.....(Rhode Is.)
 Worcester.....Massachus.....Felix Charbonneau

FRANCE.

A. Santon, libraire, 41, rue du Bac, à Paris

BULLETIN DES ANNONCE

Comme le **Foyer Domestique** pénètre dans toutes les Paroisses et Villes de la Province de Québec, et autres Centres français du Canada, on a résolu de publier sur le **COUVERT DU Foyer** les Annonces des Marchands et Industriels qui nous seront adressées, à raison de 10 cents par ligne, pour la Vère insertion, soit \$2.00 pour un carré de 20 lignes, et quart du prix pour chaque insertion subséquente.

CHANTS D'ÉGLISE.

Un **Sanctus**, Chœur à deux voix, avec accompagnement d'orgue, est mis en vente à l'imprimerie du **Foyer Domestique**.

Aussi

Prosternez-vous! Cantique pour l'Élevation.—Grand Chœur avec Duo.

PRIX:—50 Cents pour 12 copies.

Ottawa, 1er Juin 1877

Emplacement à vendre

ST. JOSEPH DE GLOUCESTER

PRÈS DE L'ÉGLISE.

Le soussigné offre en vente le lot No. 22 voisin de l'Église de St. Joseph de Gloucester avec une Maison et une Boutique de Menuisier dessus construites, le tout en très bon ordre. Prix **\$200.**

S'adresser à

JOSEPH BÉLANGER

No. 229, Rue Dalhousie, Ottawa

E. G. LAVERDURE, Plombier, Gazier et Ferblantier,

FAISEUR DE

COUVERTURES EN FER BLANC ET FER GALVANISÉ

ET CONSTRUCTEUR DE

FOURNAISES A AIR CHAUD,

No. 75, Rue William, OTTAWA.

Couvertures en Ferblanc et Galvanisée faites d'après le mode le plus amélioré et des prix très-modérés, qui peut être certifié et des certificats peuvent être montrés sur demande.

Un assortiment de Poèles à Cuisine, à Fourneaux et de Salons, des plus beaux et récents dessins.

—AUSSI—

des Pompes à Bière et à Eau de toutes espèces. Ferblanterie, Huile de Charbon, Lampes, Tuyaux, Ferronnerie, Vitres, Mastique, etc.

AU PLUS BAS PRIX.

☛ Ouvrages et réparations faites promptement et avec dextérité.

Ottawa, Avril 1877.

F. MARTINEAU,

Peintre et Vitrier,

Nos. 501 et 505,

RUE Ste. CATHERINE.

A toujours en mains un assortiment complet

d'Huiles,

Peintures,

et vitres,

de toutes espèces et qualités qu'il vend à des conditions favorables, et à des prix extrêmement réduits.

On sollicite une visite.

Montréal, Janvier 1877.

G. B MAJOR,

AVOCAT.

PAPINEAUVILLE, P. Q.